

## au sommaire

■ Dix Canadiennes seulement sont secrétaires agréées

■ Le Québec accueille la même proportion d'immigrants francophones au 1er trimestre

— page 2

■ Le Mount Stephen Club et deux moulins à vent sont classés

■ Les règlements sur les aliments seraient appliqués avec mollesse

— page 3

■ La rue Saint-Norbert réside

— page 3

■ L'imbroglie de la cablo-distribution: un éditorial de Claude Ryan

■ C'est écrit dans l'Espace; Le compromis cubain: des bloc-notes de Georges Vigny

— page 4

■ Le sommet de la CSCE aura enfin lieu le 30, à Helsinki

— page 7

## Les Montréalais pourront jouer dans les îles dès l'été prochain

par Pierre O'Neill

Le gouvernement québécois entreprendra dès cet été la première étape du projet "un fleuve, un parc" par l'aménagement d'espaces verts dans les îles de l'archipel de Boucherville.

Au cours d'une conférence de presse tenue dans son comité de Mercier le premier ministre, M. Bourassa, accompagné du ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Claude Simard, confirmait et précisait ainsi les intentions de son gouvernement touchant à un projet rendu public une première fois le 28 décembre 1973 par le ministre responsable de la qualité de l'environnement, M. Victor-C. Goldbloom. Cette séance d'information marquait également le quarante-deuxième anniversaire de naissance du chef du gouvernement. Il y a trois ans, M. Bourassa avait souligné son anniversaire en se faisant accompagner à la baie James par les journalistes de la tribune de la presse de l'Assemblée nationale.

L'aménagement des îles de l'archipel de Boucherville coûtera au total \$5 mil-

lions. Sous réserve des effets de l'inflation et parce qu'en ces temps, vaut mieux être prudent, M. Bourassa évalue le coût des travaux à "environ" \$3 millions. Il en a coûté \$2 millions pour l'expropriation du territoire. Le gouvernement aura dépensé \$1 million d'ici l'été 1976 alors qu'une partie des espaces verts sera déjà accessible. L'aménagement de l'ensemble sera complété en 1978.

L'aménagement de l'archipel de Boucherville vise une quadruple vocation, soit un parc de récréation, une réserve

écologique, une exploitation de cultures maraichères et un sanctuaire d'oiseaux. Il s'agit d'un projet d'envergure qui couvre une superficie de 1,200 acres, soit sept fois le territoire de l'île Saint-Hélène. Le projet englobe quatre îles de l'archipel, soit les îles Grosbois, de la Commune, Picard et Saint-Jean.

Le nouveau parc bénéficiera de la proximité du réseau routier et sera desservi par un service de transport en commun assurant la liaison entre Montréal, la

Voir page 6: Les îles

## Les excès de la majorité

# Kissinger menace l'ONU de lui couper les vivres

MILWAUKEE (AFP) — M. Henry Kissinger a averti hier les pays du tiers monde que la contribution financière des Etats-Unis à l'ONU pourrait être remise en cause, s'ils continuaient à faire de l'organisation mondiale "un lieu de confrontation" au lieu d'un "forum d'entente" entre les nations.

Au cours d'un réquisitoire d'une virulence sans précédent prononcé à Milwaukee devant les membres de l'université de Wisconsin, le secrétaire d'Etat a accusé les pays non alignés d'empêcher le

bon fonctionnement de l'ONU "par des votes partiels, des résultats inéquitables et des tactiques arbitraires".

"Le rôle de l'assemblée générale à la fois en tant que soupape de sécurité et instrument de coopération internationale est en péril", a affirmé le secrétaire d'Etat.

M. Kissinger a alors lancé cette mise en garde: "L'influence morale que devrait exercer l'assemblée générale a été affaiblie et elle pourrait disparaître si certains pays, notamment les principaux

supports financiers de l'ONU, perdaient confiance dans l'organisation".

Ayant rappelé que les Etats-Unis étaient de "très loin" les plus importants contributeurs du budget de l'ONU, le secrétaire d'Etat a déclaré: "Le soutien du peuple américain, qui a fait vivre l'organisation, pourrait être retiré à moins que les règles du fair play ne l'emportent et que la majorité numérique respecte les vues de la minorité".

Parachevant son attaque en règle, M. Kissinger a qualifié de "tout aussi déplorable" la tendance des agences spécialisées à se concentrer sur les problèmes politiques au détriment des tâches qui sont normalement les leurs.

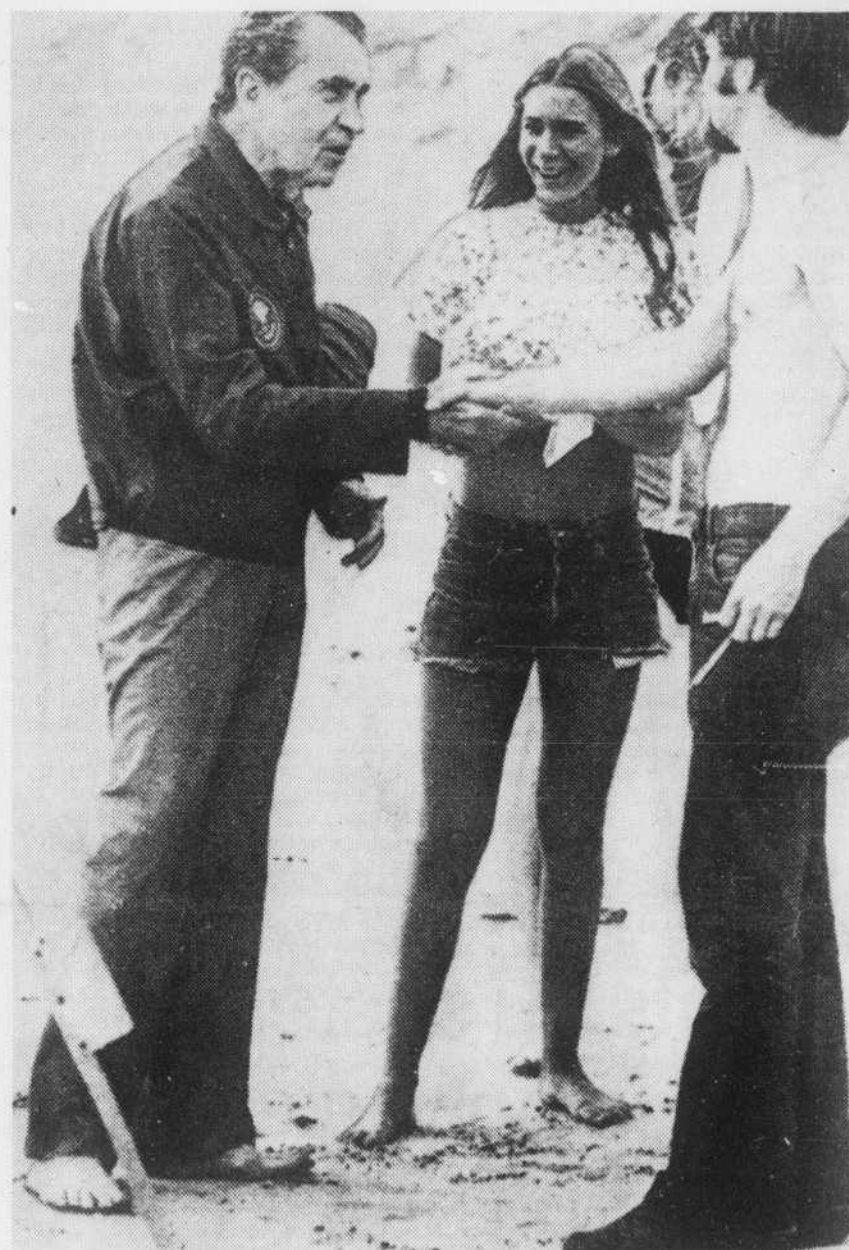
Il a ainsi fait remarquer que l'Unesco et l'Organisation internationale du travail ont été "hautement politisés" et a regretté les menaces "indignes d'une organisation internationale" proférées par plusieurs lors du Conseil alimentaire mondial réuni le mois dernier à Rome.

De source autorisée américaine, on refuse à employer expressément le mot de "menace" à propos du discours du secrétaire d'Etat. On indique cependant qu'il a clairement voulu faire connaître la position américaine aux pays non alignés à six semaines de la reprise de la prochaine session de l'ONU, laquelle s'annonce mouvementée.

Ainsi, précise-t-on de même source, le discours de M. Kissinger est certainement en relation directe avec le projet d'éviction d'Israël de l'ONU envisagé par les pays non alignés et auquel les Etats-Unis sont totalement opposés.

On ajoute toutefois que les Etats-Unis n'ont pas encore arrêté leur position au

Voir page 6: Henry Kissinger



Pieds nus sur la plage, ce vieillard est reconnu par des promeneurs, près de San Clemente. Une poignée de mains, et un photographe inlassablement à l'affût de celui qui fut le 37e président des Etats-Unis: Richard Nixon. Alors que la presse spéculait sur un possible retour de l'ancien chef de la Maison-Blanche à la vie politique active, Nixon, lui, médite sur les sables chauds de Californie. (Téléphoto AP)

## Stafford à Leonov: "A bientôt là-haut"

CAP CANAVERAL (Reuter et AFP) — Temps frais et sec, telles sont les prévisions météorologiques pour aujourd'hui autour de Cap Canaveral. Les astronautes s'envolent pour la mission Apollo-Soyouz ont donc tout lieu de se réjouir, car les spécialistes redoutaient que des orages retardent le lancement prévu pour 15h50 heure locale.

Le compte à rebours progresse normalement en vue du rendez-vous spatial historique avec les deux cosmonautes soviétiques.

La cabine soviétique Soyouz, emportant les astronautes Alexei Leonov et Valeri Koubazov, doit décoller à 8h20. Les cosmonautes américains Thomas Stafford, Vance Brand et Donald Slayton quitteront Cap Canaveral, à bord d'Apollo, sept heures et demie plus tard, à 15h50.

Le rendez-vous aura lieu deux jours après, jeudi, à 12h19, à 225 km au-dessus de l'Allemagne.

Trois heures plus tard, un sas, reliant les deux cabines, s'ouvrira et Stafford, commandant l'équipage U.S., et Leonov, commandant l'équipage soviétique, échangeront une poignée de main-moment ému, non seulement à cause de son symbolisme, mais aussi parce qu'en deux ans d'entraînement, l'Américain et le Soviétique, deux vétérans de l'espace, sont devenus de véritables amis.

Stafford et Leonov ont de nouveau conversé dimanche, par téléphone.

Stafford a déclaré que Leonov lui avait fait savoir que tout se passait bien à Baïkonour et qu'il l'avait informé qu'il en était de même à Cap Canaveral, sinon la chaleur. "Dans deux jours là-haut", a dit l'astronaute au cosmonaute.

Chaque après-midi, il y a orage dans la région du cap, mais d'après la météo cette activité devrait diminuer d'ici ce matin.

Le président Ford, M. Anatoly Dobrynine, ambassadeur d'Union soviétique, M. James Fletcher, directeur de la NASA, et d'autres diplomates suivront le départ de Soyouz à la TV, dans l'auditorium du département d'Etat. Puis ils prendront l'avion pour Cap Canaveral, afin d'assister au lancement d'Apollo.

Hier, les hommes de l'espace ont vérifié les plans de vol et perfectionné la langue des partenaires. Durant la mission, en effet, les Américains parleront russe et les Soviétiques parleront anglais.

En outre, les astronautes devaient effectuer des vols d'entraînement à bord d'appareils à réaction T-38, au-dessus du centre de la Floride.

Au cours de leurs deux jours de vie en commun, sur orbite, Américains et Soviétiques se rendront visite, partageront des repas, échangeront des cadeaux et procéderont à des expériences médicales et scientifiques.

Pour les intéressés, le vol sera bien davantage qu'une poignée de main dans l'espace. Ce sera aussi un signe de la détente et le prélude à de nouvelles missions spatiales internationales, à bord de grandes stations orbitales et peut-être vers les autres planètes.

En tout état de cause, tous sont d'accord pour estimer que le vol Apollo-Soyouz marque le terme symbolique d'une rivalité — terminée déjà en fait depuis que le président Nixon et M. Kossyguine ont signé le traité de coopération.

Voir page 6: Apollo-Soyouz

## La guerre civile ravage l'Angola

LUANDA (d'après Reuter et AFP) — De violents combats au mortier et à l'arme automatique ont continué hier dans la banlieue de Luanda, capitale de l'Angola, plongée depuis cinq jours dans une véritable guerre ouverte.

Au cours de ces affrontements qui ont fait au moins 300 morts et de nombreux blessés, le Mouvement populaire de libération (MPLA) s'est acquis la suprématie militaire, déclare-t-on dans les milieux militaires portugais de l'Angola. Quelques dirigeants du FNLA ont d'ailleurs abandonné la capitale pour se réfugier au Zaïre, après la destruction de leurs quartiers généraux qui semblent avoir été occupés par le MPLA.

Des bases du FNLA ont été incendiées, alors que les vaincus se retiraient sous d'intenses bombardements de mortiers et d'artillerie. Et selon une information, le FNLA, basé au Zaïre, dépêche des renforts vers la capitale en provenance du nord où il a environ 17,000 hommes.

Les hôpitaux de la ville sont débordés. Les blessés gisent à même le sol dans les corridors en raison du manque de lits. Radio Luanda multiplie les appels aux donateurs de sang. Deux des trois hôpitaux civils ont été contraints de fermer leurs portes, étant situés dans des zones de combat. L'hôpital militaire portugais est débordé.

Pour leur part, les autorités portugaises ont pris certaines précautions et, selon des informations en provenance de Luanda, le palais du gouvernement est entouré de blindés. Des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants, abandonnant les faubourgs, se sont réfugiés près du palais demandant à être rapatriés; la majorité d'entre eux sont originaires du nord du pays.

De son côté, le haut commissaire portugais, le général Silva Cardoso, a lancé un appel aux compagnies de navigation et de cabotage pour qu'elles transportent des gens à Santo Antonio do Zaïre, au nord du pays.

Cependant selon des informations en provenance de Dalatando, dans le district de Cuanza do Norte, situé au nord de Luanda, les combats font rage. Une partie de la population a commencé à se réfugier auprès des forces portugaises dont le quartier général a reçu trois tirs de mortiers qui n'ont pas fait de victimes. A

Luanda, ce sont plus de 2,000 personnes qui ont trouvé refuge sur la base navale d'Iha.

Pour sa part, le bureau politique de l'Unita, qui n'apparaît pas impliqué dans les affrontements, s'est réuni sous la présidence de M. Jonas Savimbi et a demandé "au haut commissaire et aux troupes portugaises d'assumer leurs responsabilités pour faire cesser la violence". Il invite toutes les parties intéressées à chercher une "solution définitive" au problème de la direction politique du pays, en constituant un gouvernement

Voir page 6: Angola

## L'intoxication du Belvedere

# On avait ingurgité de l'insecticide

Les 50 victimes d'un empoisonnement alimentaire au restaurant du motel Belvedere, lundi dernier, dont 41 voyageurs sur le point de s'envoler pour Londres, ont ingurgité un insecticide connu sous le nom de Lindane et c'est au motel Belvedere et non pas chez les fournisseurs du restaurant que ce produit extrêmement toxique s'est mêlé accidentellement aux

aliments.

Telles sont les grandes conclusions de l'enquête qu'a promptement menée le service d'inspection des aliments de la Communauté urbaine de Montréal après que ce cas d'empoisonnement massif eût été rapporté par le service de la santé nationale à Dorval.

M. Jean Marier, directeur du service a

déclaré au DEVOIR qu'il est heureux en un certain sens que les victimes aient été examinées par un médecin du ministère de la Santé nationale, le Dr Monty. Ce dernier n'a pas été long à avertir les autorités compétentes tel que l'exigent les règles du ministère. Si les malades avaient été acheminés directement à l'hôpital il est possible, comme cela ar-

rive couramment, selon M. Marier, que le service d'inspection n'ait pas été alerté.

Or la présence du Dr Monty s'explique par le fait que plusieurs victimes avaient déjà monté à bord du Boeing 747 de la British Overseas Airways et se trouvaient par conséquent en territoire relevant

Voir page 6: Intoxication

## Un "marché gris" de l'adoption

# Une enquête sur la traite des poupons

Les conseillers juridiques de la police de la CUM ont ouvert hier un dossier sur le marché noir de l'adoption, à la suite de la publication dans la Gazette d'un long article dévoilant comment des Américains peuvent se procurer pour adoption, et la plupart du temps à des prix exorbitants, des enfants nés de mères canadiennes.

Des représentants des deux Centres que la Gazette mentionne dans cet article ont nié hier toute implication dans un trafic illégal d'enfants.

Le directeur du Centre inter-provincial, M. Jean L'Arrivée, a souligné que le Centre s'occupait d'adoptions, mais que toutes ces adoptions étaient légales. Quant à Mme Farhood, directrice du Centre Betty Farhood, elle a dénié quiconque de prouver qu'elle était mêlée à des activités illégales.

"Ce sont des choses qu'on pouvait soupçonner au ministère des Affaires sociales, a commenté Mme Paulette Mouton, directeur de l'adoption au Centre de services sociaux du Montréal métropolitain (SSMQ). La loi est telle qu'elle peut prêter une certaine ouverture au "marché gris".

Mme Mouton faisait allusion à l'article 16 de la loi sur l'adoption: "Un enfant dont l'adoption est permise par la présente loi peut être placé en vue de son

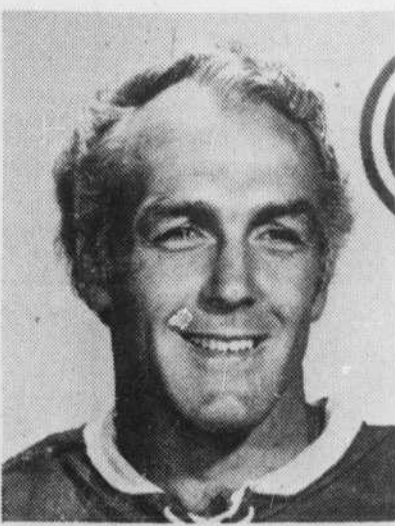
adoption par une personne autre qu'une société d'adoption reconnue, pourvu qu'avis en soit donné au ministre. Toutefois, l'absence d'un tel avis n'empêche pas le tribunal de prononcer l'adoption pourvu qu'un rapport écrit d'une société d'adoption reconnue établisse, à la satisfaction du tribunal, qu'aucun inconvénient sérieux n'en est résulté".

La Gazette fait état de circonstances dans lesquelles cet article est appliqué, par des organismes dont le but premier est de diriger vers les Etats-Unis les femmes qui désirent se faire avorter.

Deux de ces centres, le Centre inter-provincial, et le Centre Betty Farhood, relate la Gazette, ont proposé dernièrement des adoptions privées à des journa-

## Henri Richard accroche ses patins

Après 20 saisons et 1.256 matches dans la LNH, Henri Richard a décidé d'abandonner les Canadiens de Montréal. Le petit centre de 39 ans, qui a fait partie d'un nombre-record de 11 détenteurs de la coupe Stanley, a annoncé la nouvelle hier, lors d'une conférence de presse convoquée à la hâte. "C'est une décision difficile à prendre, a dit Richard. Après 20 ans, c'est la fin d'une bonne chose.



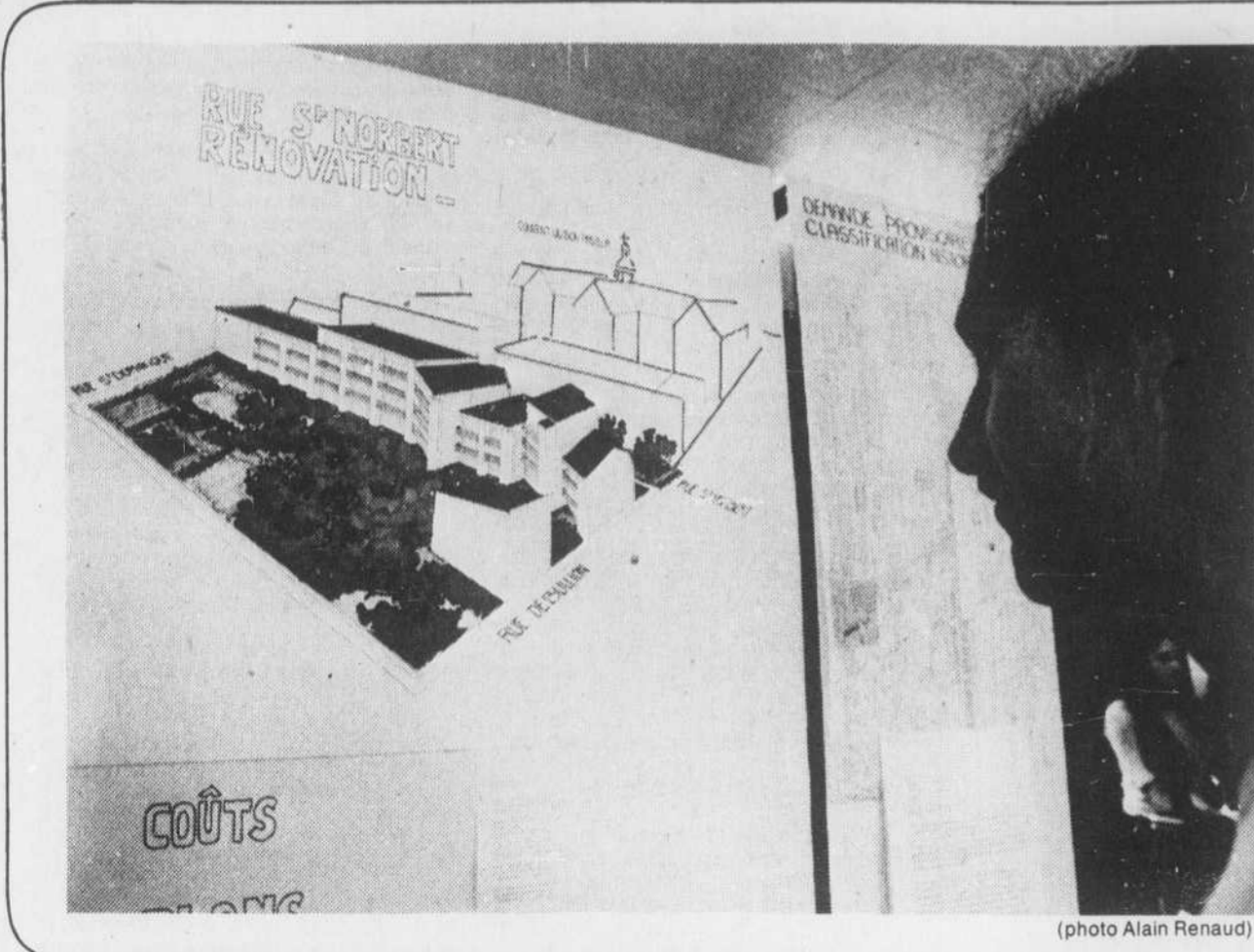
Consultez nos annonces classées page 11

No 1253, 14 au 20 juillet 1975

### L'EXPRESS

- Argentine: Ce que Mme Peron voulait taire
- Lisbonne: Le dernier affrontement
- La chasse aux juges
- Le prix du soleil en 1975





(photo Alain Renaud)

## La rue Saint-Norbert résiste

par François Huot

Les locataires de la rue Saint-Norbert, en collaboration avec les groupes d'appui Sauvons Montréal, le Comité logement Saint-Louis et le RCM, ont tenu, hier, une exposition publique, afin de démontrer la possibilité réelle de rénover les 49 maisons de leur rue et de témoigner de leur détermination à ne pas quitter leur logement le 31 juillet, jour où l'expropriation de la rue devient effective.

Rappelons que les maisons de la rue Saint-Norbert, homologuées depuis dix ans déjà, ont été, en mars dernier, le sujet d'une mesure d'expropriation par prise de possession préalable de la part de la Ville, qui veut y aménager une cour de voirie pour l'entretien et le stationnement des véhicules municipaux.

Outre des photographies des logements de la rue Saint-Norbert, l'exposition présentait un projet de rénovation des logements, effectué par deux étudiants post-gradués en architecture à l'Université McGill. Le travail des deux architectes indique la possibilité de rénover cette rue à des coûts convenables, soit entre \$10,000 et \$14,000 pour chacune des maisons, chiffres

comparables à ceux dépensés par la Ville pour la rénovation de logements, rue de Bullion.

L'étude répond à celle commandée par M. Yvon Lamarre, vice-président du Comité exécutif, et qui conclut à la non rentabilité de la rénovation de cette rue, en raison de l'âge des maisons, de la dénivellation du terrain et de l'environnement commercial et industriel.

Un porte-parole a cependant affirmé avoir des doutes sérieux sur la qualité de l'étude de M. Lamarre: le refus de rendre l'étude publique, la réserve de journalistes et de certains employés du Service d'habitation vis-à-vis des conclusions de l'enquête, et le fait que les employés du service qui ont inspecté les logements prenaient des photos et des témoignages sur les pires aspects des logements selon lui autant d'indices pour croire que M. Lamarre a commandé une étude défavorable.

Le porte-parole a aussi indiqué que ce n'est pas le principe de la centralisation des opérations d'entretien qui est remis en cause, mais la façon dont Montréal agit. Pourquoi détruire des

logements alors que la ville possède déjà beaucoup de terrains vacants près du centre-ville, dont un grand nombre (43) servent de terrains de stationnement commerciaux pouvant être facilement transformés? Si la Ville tient absolument à exproprier des terrains privés, pourquoi ne le fait-elle pas avec quelques uns des 228 terrains privés de stationnement dans le même secteur?

Le projet de la ville apparaît d'autant plus absurde que Montréal connaît actuellement une crise de logement: 30,000 logements ont été détruits depuis quinze ans, mais seulement 4 à 5,000 logements publics ont été construits depuis.

Aux yeux des gens de la rue Saint-Norbert et de leurs défenseurs, la Ville apparaît donc comme le complice des promoteurs privés, ainsi que l'ont démontré les expériences de Cité Concordia et de Place Desjardins.

Afin d'obtenir satisfaction, les locataires ont soumis au ministre des Affaires culturelles, M. Denis Hardy, une demande provisoire de classement historique du couvent du Bon-

Voir page 6: St-Norbert

## Les règlements sur les aliments seraient appliqués avec mollesse

par Renée Rowan

Selon certains chiffres qui doivent paraître ces jours-ci dans le rapport annuel de la Communauté urbaine de Montréal pour 1974, les cours municipales de la CUM ont intenté, au cours de ces douze mois, 383 actions contre les contrevenants au règlement 32 relatif aux aliments destinés à la consommation humaine et un total de \$13,475 d'amendes a été imposé. Quelque 12,000 établissements alimentaires vendent ou servent des produits sur l'île de Montréal.

Jusqu'au 19 février dernier, les amendes ne devaient en aucun cas excéder \$100, ni l'emprisonnement durer plus de 60 jours pour une première offense; pour une seconde (l'amende devait être d'au moins \$100 et d'au plus de \$500).

Restaurateurs et propriétaires d'établissements se sont tout simplement moqués d'amendes aussi peu élevées, sachant fort bien d'autre part qu'ils courraient peu de risque d'être emprisonnés, commentent nos informateurs.

Depuis, dans l'espoir de freiner les contrevenants, la loi 32 a été modifiée, haussant les amendes à \$2,000 pour une première infraction, ou une peine d'emprisonnement d'au plus un mois ou les deux à la fois, et pour toute infraction subséquente au cours d'une période de douze mois, une amende d'au plus \$5,000 ou une peine d'emprisonnement d'au plus trois mois ou les deux peines à la fois.

Des statistiques ne sont pas encore disponibles sur les sanctions imposées d'après ces nouvelles dispositions, mais selon nos sources, il y aurait encore eu, en 1975, des amendes aussi ridiculement basses que \$100 et moins. La situation n'aurait guère changé. Même dans des cas où il y aurait dû y avoir une sanction exemplaire, le juge s'est abstenu, affir-

ment nos informateurs qui dénoncent cette trop grande tolérance.

Il suffit de se rapporter, nous dit-on, au cas de la compagnie Bologna Food Products Ltd. En septembre 1974, le Service de l'assainissement de l'air et d'inspection des aliments de la CUM portait plainte contre cette compagnie sous trois chefs d'accusation: premièrement, d'avoir eu en sa possession de la viande malsaine; deuxièmement, de ne pas l'avoir étiquetée comme elle le devait; troisièmement, de garder dans un même établissement de la viande de cheval et de la viande de bovin.

La compagnie était condamnée, en janvier dernier, à payer une amende totale de \$200 seulement (le maximum est de \$300) pour ces trois offenses dont l'une concernait plus de 8,000 livres de viande chevaline avariée impropre à la consommation. Le juge avait pourtant le pouvoir d'imposer les deux mois d'emprisonnement que prévoyait l'article 112 du règlement 32 encore en vigueur à cette date. Pourquoi ne s'en est-il pas prévalu, se demande-t-on?

Nous avons tenté d'obtenir auprès du directeur du Service de l'assainissement de l'air et de l'inspection des aliments de la CUM, M. Jean Marier, des statistiques détaillées sur le nombre de restaurants touchés par des amendes au cours de 1974. Ne pouvant nous fournir de chiffres précis, M. Marier note toutefois que ce sont ces établissements qui, en nombre relatif, ont le plus été épargnés. La CUM, rappelle-t-on, est chargée par le gouvernement du Québec d'assurer, sur son territoire, le contrôle de tous les aliments destinés à la consommation humaine.

Il n'y a que 53 inspecteurs pour visiter les 12,000 établissements de la CUM où l'on manipule des aliments depuis le

stade de la production jusqu'à la vente, en passant par le transport, la transformation, l'emballage ou l'emballage et la distribution, ainsi que les endroits où l'on sert ou vend des aliments (restaurants, hôtels, cafétérias, hôpitaux et institutions, tavernes, casse-croûte, etc.).

Les visites se font à l'improviste, explique M. Marier, et chaque inspecteur est chargé d'un secteur particulier. Tous les établissements sont visités, nous dit-on, mais certains le sont plus fréquemment que d'autres, selon le type d'établissement. En 1974, il y a eu 23,000 inspections dans les 3,500 restaurants de l'île de Montréal, soit de six à sept visites en moyenne par établissement.

Ces inspecteurs voient à ce que les défenses et prescriptions du règlement 32 soient respectées: santé et propreté des manipulateurs; protection des aliments contre la contamination (on surveille de près les aliments périssables et il n'est pas toléré qu'ils soient gardés à la température ambiante); équipement approprié; propreté générale de l'établissement, et le reste.

Si l'inspecteur se rend compte qu'il s'agit d'une faute accidentelle ou d'un manquement imputable à l'ignorance ou à un oubli, il se contentera, explique M. Marier, de donner, dans un premier temps, un avis au contrevenant qui devra corriger la situation dans un délai donné. Si, à la visite suivante de l'inspecteur, il n'y a pas eu de changement, celui-ci demandera au directeur du service de l'inspection des aliments de la CUM qu'une action soit intentée contre l'établissement en question. Dans le cas où l'offense représente une véritable menace à la santé, le règlement 32 prévoit que le service peut fermer un établissement.

Selon certaines statistiques sur lesquelles LE DEVOIR a réussi à mettre la main en premier et qui doivent être publiées prochainement dans le rapport de la CUM, huit établissements ont été fermés au cours de 1974: quatre restaurants, une épicerie et trois pâtisseries et boulangeries.

Dans ce rapport, on note que pendant cette même période, 383 actions ont été intentées par les cours municipales de la CUM: il y a eu condamnation dans 343 cas; 10 causes ont été renvoyées et 30 demeurent pendantes.

Dans 54 cas, il s'agissait d'aliments malsains, d'une teneur trop élevée en micro-organismes ou encore de falsification; 27 établissements ont été poursuivis pour une protection inadéquate d'aliments contre la contamination; 32 causes ont été intentées contre des manipulateurs d'aliments (il y en a 83,000 dans la région de Montréal); 23 pour un manque d'équipement (eau chaude, savon, et le reste); cinq pour des véhicules de transport malpropres ou pas suffisamment réfrigérés; 101 poursuites pour malpropreté générale des lieux; trois pour des ustensiles ou équipement pas entretenus convenablement; 92 à cause de déchets mal gardés, mauvaises odeurs, infestations par rongeurs et insectes; six divers.

En plus, 30,000 avis ont été signifiés pendant la même période pour des raisons semblables.

Au cours d'une entrevue sur le travail des inspecteurs, M. Marier souligne qu'ils ont souvent un rôle d'information et d'éducation à jouer tant auprès des propriétaires d'établissements que des manipulateurs d'aliments. Ainsi, par exemple, après des lancements de vaisselle, personnel non qualifié, le moins bien payé et instable, il est le plus vulnérable. Parce que ce personnel change constamment, les inspecteurs ont un énorme travail de sensibilisation à faire auprès d'eux concernant les règles d'hygiène et de propreté.

Signalons en outre qu'en 1974 il y a eu 28,000 analyses faites dans les laboratoires du service de l'inspection des aliments de la CUM; on a aussi prélevé 11,000 échantillons d'aliments, vaisselle, et autres.

Selon M. Cochrane il est rare, pour une entreprise d'envergure comme Air Canada, de dépister ainsi six faiblesses majeures dans le système comptable.

D'autre part, la perte de \$172 millions imputable aux transactions avec la compagnie Venturix Ltd, une filiale du CN, demeure un compte récupérable dans les livres d'Air Canada. Il s'agit d'une maison créée pour organiser des voyages par avions nolisés, chose que la société d'Etat ne peut pas faire en vertu de ses statuts.

Jusqu'à présent les vérificateurs n'ont pas accepté la comptabilité d'Air Canada en expliquant qu'il faut d'abord que la perte de Venturix soit effacée du passif par récupération.

C'est la Commission canadienne des transports qui interdit les "charters" à Air Canada et qui est responsable indirectement de la perte encourue par la création de Venturix.

M. Cochrane témoignait à l'enquête instituée sur les finances de la société d'Etat. Hier, M. Gordon Henderson, avocat d'Air Canada, s'est présenté devant les enquêteurs pour annoncer que le président d'Air Canada, M. Ralph Vaughan, ne pourrait pas venir témoigner tel que prévu car ce dernier était hospitalisé pour un mal inconnu.

## Le Mount Stephen Club et les moulins à vent de Repentigny et Verchères, monuments historiques

QUEBEC (Le Devoir) — Le Québec compte trois nouveaux monuments historiques; le Mount Stephen Club à Montréal, le moulin Lebeau à Repentigny et le moulin Dansereau, à Verchères.

Le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Hardy, en a décidé ainsi après avoir pris l'avis de la Commission des biens culturels et de la direction générale du patrimoine.

Le Mount Stephen Club, au 1440 de la rue Drummond, à Montréal, a été construit de 1880 à 1883 par l'entrepreneur J. H. Hutchisson, qui construisit aussi le palais de glace, les hôtels Windsor et Queen, la Chambre de commerce, l'église St-James et le Musée Redpath. Il fut érigé selon les plans de l'architecte anglais H. T. Thomas, qui pratiqua à Montréal de 1860 à 1890. Cet architecte est bien connu pour ses oeuvres: les maisons Stephen et MacIntyre, l'église St-Georges et les entrepôts Shaw, rue Craig.

Le nom de l'édifice lui vient de son premier propriétaire, George Stephen. Né en 1829 près de Croftglass en Inveraven, Ecosse, George Stephen vint au Canada en 1850.

Vers 1860, à la mort de son cousin William, il devint propriétaire de son usine de textile de laine et de coton et fit fortune dans l'industrie du vêtement. En 1873, il fut élu directeur de la Banque de Montréal et président de 1876 à 1881.

En 1870 il acheta la Banque Saint-Paul et le "Manitoba Railway". Il s'associa à James Hill, Norman M. Kittson et à son cousin Donald Smith devenu plus tard lord Strathcona.

Sir John MacDonald, premier ministre à l'époque, fit construire le chemin de fer "Le Transcontinental" en 1880. L'année suivante, le "Canadian Pacific Railway" fut fondé et eut pour premier président George Stephen et cela jusqu'en 1839.

Devenu lord Mount Stephen (premier lord anglais hors du territoire des îles britanniques), celui-ci entra en Angleterre où il mourut le 29 novembre 1921. Sa maison de la rue

Drummond fut occupée de 1888 à 1925 par M. Robert Meighen et transformée en club sélect par la suite.

La maison de lord Mount Stephen est un exemple de l'architecture, de la Renaissance italienne du XVIIe siècle. Les murs extérieurs sont de pierre de taille. Les fenêtres sont ornées de colonnes.

L'entrée principale est formée d'un escalier double menant à un porche orné de colonnes. Le balcon couronnant le porche est décoré de fer forgé ainsi que le mur clôture.

L'intérieur est somptueux. Il y a de nombreux travaux de menuiserie élaborée, sculptée à partir de différentes essences d'acajou cubain, de chêne, de bois de satain du Ceylan, etc. Au haut du grand escalier, la charpente est d'inspiration anglo-romande; les murs et les plafonds sont ornés de tapisseries. Une dizaine de foyers sont distribués dans l'édifice dont plusieurs décorés de marbre, d'onyx et de tuiles faites à la main. Les vitraux qu'on y retrouve ont été faits par un artisan autrichien, il y a plus de 300 ans.

Etant donné sa valeur architecturale et historique, le Mount Stephen Club est maintenant sujet aux dispositions de la loi sur les biens culturels du gouvernement du Québec.

Le moulin à vent Lebeau est sis au 14, parc du Vieux-Moulin, à Repentigny. Une plaque de bois apposée au moulin donne comme date 1658. Par ailleurs, l'inventaire fait en 1724 de la Seigneurie de Repentigny ne mentionne aucun moulin à vent existant avant cette date. Son origine est donc imprécise.

Le moulin Lebeau a un diamètre de 19 pieds à la base et 32 pieds de hauteur. Il est en maçonnerie de pierre des champs. Son toit est en bardeaux de bois en forme conique. Le moulin a conservé son mécanisme à l'intérieur et quelques vestiges de ses accessoires à l'extérieur. Il est utilisé présentement comme boutique d'artisanat et d'antiquités.

Le moulin à vent Dansereau est sis au 1025 boulevard Marie-Victorin, à Verchères.

Voir page 6: Mount Stephen

## Air Canada commence à corriger ses opérations comptables

Les faiblesses décelées récemment dans les opérations comptables de la société Air Canada commencent à être corrigées lentement, du moins pour les principales.

C'est ce qu'a affirmé, hier, à Montréal, M. Michael Cochrane, vice-président du

service des finances d'Air Canada, en précisant qu'on s'employait actuellement à remédier à deux des six grandes faiblesses notées par le comptable Stephen London, chargé de faire enquête sur la comptabilité de cette société de la Couronne.

Selon M. Cochrane il est rare, pour une entreprise d'envergure comme Air Canada, de dépister ainsi six faiblesses majeures dans le système comptable.

D'autre part, la perte de \$172 millions imputable aux transactions avec la compagnie Venturix Ltd, une filiale du CN, demeure un compte récupérable dans les livres d'Air Canada. Il s'agit d'une maison créée pour organiser des voyages par avions nolisés, chose que la société d'Etat ne peut pas faire en vertu de ses statuts.

Jusqu'à présent les vérificateurs n'ont pas accepté la comptabilité d'Air Canada en expliquant qu'il faut d'abord que la perte de Venturix soit effacée du passif par récupération.

C'est la Commission canadienne des transports qui interdit les "charters" à Air Canada et qui est responsable indirectement de la perte encourue par la création de Venturix.

M. Cochrane témoignait à l'enquête instituée sur les finances de la société d'Etat. Hier, M. Gordon Henderson, avocat d'Air Canada, s'est présenté devant les enquêteurs pour annoncer que le président d'Air Canada, M. Ralph Vaughan, ne pourrait pas venir témoigner tel que prévu car ce dernier était hospitalisé pour un mal inconnu.

## Une association part en guerre contre les libre-service

Un organisme regroupant un certain nombre de propriétaires de stations-service du Québec soutient que les stations-services automatiques, de plus en plus populaires dans la province, constituent un danger et sont responsables de la hausse du prix de l'entretien et des réparations des véhicules.

Dans une série d'appels aux municipalités du Québec pour éliminer de leur ter-

ritoire ce genre de station-service où le client se sert lui-même, l'Association des propriétaires de stations-service, qui représente quelque 1,000 propriétaires ou dépositaires, prétend que ces stations-service automatiques présentent plus de risques d'explosion.

L'association affirme également que la popularité de ces établissements, qui

Voir page 6: Association

## La Ronde tourne rond ou presque

Tout est rentré dans l'ordre à La Ronde, hier sans qu'il y ait de nouveaux débrayages des chauffeurs de la Balade, des caissières et des préposés aux manèges.

### aujourd'hui

A l'hôtel Reine-Elizabeth se poursuit aujourd'hui, et jusqu'au 18, le 30e congrès annuel de l'Association nationale des secrétaires (internationale).

La Croix-Rouge tient deux cliniques de sang aujourd'hui, l'une à Saint-Jean à la base des forces armées, l'autre à La Sarre, au centre social. Les cliniques du bouil. Dorchester et de la rue Sherbrooke sont ouvertes comme à l'habitude, la première de 8h30 à 17h30, la deuxième de 13h à 21h.

Le surintendant de Terre des Hommes, M. Claude Prince, a engagé des pourparlers avec les représentants du Syndicat canadien de la fonction publique. Ces derniers doivent présenter une liste des principaux griefs des employés municipaux travaillant à La Ronde, et des négoc-

ciations devraient avoir lieu au cours des prochains jours.

C'est dimanche après-midi que les chauffeurs de La Balade ont quitté le travail, appuyés par les caissières et les préposés aux manèges, afin de protester contre les conditions de travail et les conditions salariales.



### Écussons de familles

PEINTS À LA MAIN SUR CUIVRE ET BOIS D'ACAJOU

Plus de 50,000 armoiries canadiennes venant de France, Italie, Espagne, Allemagne, etc... Disponibles sur plaques murales, peintes à la main, par des artistes, sur bois d'acajou et parchemin. Aussi bijoux, bagues, chevalières. Cadeaux uniques pour toutes occasions.

Maison Heraldic House



Place Bonaventure Le Viaduc - Montréal 861-2989

### TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	\$45.00	\$25.00
ÉTRANGER**	\$50.00	\$28.00

(\*par courrier ordinaire)

S.V.P., remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom .....

Adresse .....

# éditorial

## L'imbroglia de la câblo-distribution

Tandis que les ministres fédéral et provinciaux des Communications reprennent à Ottawa, aujourd'hui et demain, les entretiens commencés en mai dernier, les complications judiciaires et administratives qui ont surgi à Rimouski au sujet de la câblo-diffusion retiennent fortement l'attention.

MM. Bourassa et L'Allier souhaitent avec raison que le conflit de Rimouski débouche éventuellement sur une solution politique. Il n'empêche que, pour l'instant, la bataille est engagée au plan judiciaire. Or, autant la position de Québec est défendable au plan politique, autant elle risque, au plan judiciaire, de déboucher sur un échec.

Les événements qui ont entraîné l'imbroglia judiciaire actuel sont désormais familiers. En avril 1974, le Conseil de la Radio-Télévision canadienne émettait en faveur de François Dionne une licence l'autorisant à offrir un service de câblo-diffusion à la population située dans les régions de Rimouski, Mont-Joli, Matane et la vallée de la Matapédia. Usant cependant des pouvoirs que lui conférerait une loi québécoise, la Régie québécoise des Services publics venait, en novembre de la même année, modifier les cartes: elle décidait en effet d'autoriser Dionne à offrir le service de câblo-diffusion dans les régions de Matane et de la vallée de la Matapédia, mais elle réservait à un autre exploitant, Raymond D'Auteuil, le droit d'offrir le même service dans les régions de Rimouski et de Mont-Joli.

Depuis ce temps, un chassé-croisé de procédures judiciaires a brouillé davantage les cartes. Tandis que Dionne instituait des procédures visant à faire casser la décision de la Régie québécoise des Services publics sous prétexte qu'elle serait inconstitutionnelle, la Régie, de son côté, émettait de nouvelles directives en vue de faire respecter sa décision de novembre 1974; elle entreprenait même des démarches devant les tribunaux afin de forcer Dionne à s'exécuter, voire de le faire condamner pour refus d'obéir à ses ordres.

A la faveur de tel ou tel aspect particulier qui la favorisait temporairement, chaque partie a pu enregistrer jusqu'à ce jour des succès éphémères. Tandis que le juge Mark Dubé, de la Cour des Sessions de la Paix, refusait par exemple d'accorder un mandat de perquisition sollicité par un enquêteur fédéral qui eût voulu s'enquérir sur place d'installations faites à Rimouski au bénéfice de Raymond D'Auteuil, le juge Pierre Côté, de la Cour supérieure, refusait, pour sa part, d'accorder au bénéfice de la Régie des Services publics une injonction mandataire qui eût obligé Raymond Dionne à procéder à l'aménagement d'installations de câblo-diffusion à l'intérieur des limites géographiques définies dans l'ordonnance de la Régie émise en novembre 1974.

Mais toutes ces escarmouches ne sont que des préliminaires. En dernière analyse, le dé-

bat devrait aboutir devant la Cour suprême du Canada. Or, à moins qu'un véritable miracle ne survienne, tout indique que cette dernière tranchera le litige en faveur de la thèse fédérale. Ottawa soutient en effet que les matières reliées à la radiodiffusion forment un tout et qu'on ne saurait, en conséquence, morceler les juridictions. Si désagréable que cela soit, la jurisprudence penche à l'heure actuelle de ce côté.

A deux reprises, au cours des dernières années, les tribunaux ont été saisis de litiges remettant en cause la compétence du Parlement fédéral en matière de câblo-diffusion. Une cause impliquait un diffuseur de Buffalo qui refusait de se soumettre à une ordonnance du CRTC. La seconde impliquait la Régie des Services publics de Colombie-britannique, qui eût souhaité exercer son autorité sur les stations de câblo-diffusion situées dans cette province. Dans chaque cause, la décision des tribunaux a nettement favorisé la position fédérale. Dans chacune, on a recouru, pour trancher le litige, à l'argument classique de l'indivisibilité de l'autorité du Parlement fédéral en matière de radiodiffusion. Comme cet argument émane du Conseil privé, qui l'employa dès les tout premiers litiges qui survinrent dans le domaine de la radiodiffusion, il serait étonnant que la Cour suprême du Canada, ayant à trancher un jour le litige de Rimouski, opte pour une conception opposée.

Il ne saurait, enseigne la jurisprudence, exister de doute quant à l'autorité du Parlement fédéral sur la réception de programmes transmis la voie des ondes hertziennes. A quoi les honorables juges ajoutent aussitôt: si l'appareil transmetteur doit relever de l'autorité fédérale, il en va de même de l'appareil récepteur. "Un système de diffusion", écrit le juge Dunedin dans un jugement classique qui remonte à 1932, "ne peut exister sans un instrument de transmission et sans un instrument récepteur. Le récepteur n'est d'aucune utilité sans le transmetteur; il peut être réduit à rien si le transmetteur cesse d'agir. Le système ne saurait être divisé en deux parties, dont l'une serait indépendante de l'autre".

Cette logique paraissait inattaquable au temps où il n'était question que de radiodiffusion classique. L'entrée en scène du câble a cependant introduit une dimension nouvelle qu'ignoraient totalement les jugements récents de la Cour suprême de Colombie-britannique et de la Cour d'Appel fédérale dont M. Gérard Pelletier aime faire étalage ces temps-ci.

Les stations de câblo-diffusion servent en effet à la transmission de programmes qu'elles perçoivent elles-mêmes par la voie des airs. Dans la mesure où telle est leur activité, il est difficile de soutenir qu'elles devraient échapper à la compétence du Conseil de la Radio-Télévision canadienne. Car faire un régime d'exception en leur faveur, ce serait pro-

voquer d'inadmissibles démantèlements et de coûteux dédoublements au sein d'un système que le CRTC a précisément tâche d'unifier.

Mais l'action du câble déborde très largement les seules fins de la radiodiffusion classique. "A l'origine", observait dès 1971 M. L'Allier, "l'entreprise appelée 'antenne communautaire de télévision' se contentait de substituer aux antennes de télévision individuelles qui s'élevaient au-dessus des résidences une seule antenne commune qui captait les ondes de télévision et distribuait le signal reçu par un réseau de câbles rejoignant l'appareil récepteur de chaque foyer abonné. Au fur et à mesure de son développement, cette industrie s'est cependant découverte une nouvelle dimension de ses possibilités et, qui plus est, sa véritable vocation spécifique et fondamentale. Sous la pression des besoins du milieu, elle en vient de plus en plus à générer sa propre production ou reproduction locale ou régionale. L'importance relative de l'antenne originelle s'estompe au profit de la télécommunication en circuit fermé qui s'amorce. La production autonome fait appel à un centre de production inédit, aux bandes magnétoscopiques et aux films en différé. Bref, de moins en moins tributaire de la télévision en direct, elle se convertit graduellement, dégage une personnalité qui lui est propre et on la désigne de plus en plus sous le nom de câblo-diffusion".

En raison de ses innombrables ramifications avec une foule d'activités et de services qui n'ont rien à voir avec la radiodiffusion classique, il est évident que le câble, à bien des égards, s'insère logiquement dans des domaines (éducation, information courante, animation sociale et culturelle, sports) qui relèvent au premier chef de la compétence provinciale. Vouloir doter le Québec d'une politique organique des communications, M. L'Allier défend depuis des années cette position avec fermeté. Comment ne pas lui donner raison?

Mais il s'agit avant tout, au stade actuel, d'éviter de pousser prématurément à son ultime étape un affrontement judiciaire qui, dans l'état actuel de l'intelligence qu'ont les tribunaux des phénomènes de la communication, risquerait dangereusement de se solder par une défaite du Québec et des provinces.

La seule façon d'y parvenir, c'est qu'Ottawa assouplisse sa position et accepte d'abandonner le problème dans le cadre plus large de la politique globale des communications. Québec devrait, pour sa part, reconnaître explicitement l'autorité du CRTC sur les matières impliquant directement la transmission par câble d'émissions de radio ou de télévision. Mais ce serait un acte de faiblesse impardonnable que de céder au pouvoir central, pour cette seule raison, l'autorité première sur un instrument qui, par sa nature même, relève de la compétence des provinces.

Claude RYAN

### Le mot du silencieux

## Ce qu'il reste de la campagne

par ALBERT BRIE

Les enfants ont de la campagne une toute autre idée que celle que leurs parents ont toujours entretenue. Ils la voient en touristes, alors que les autres s'en font une image de terriens.

La campagne pour mon fils de dix ans, c'est un chalet au bord d'un lac, muni de toutes les commodités. Pour moi, je la vois parsemée de bâtiments de ferme au milieu des champs cultivés. Je suis de la dernière génération à l'évoquer en termes d'agriculteur.

Lorsque je vais à la campagne, je cherche à me rapprocher de mes origines. Je suis de ceux pour qui la devise "je me souviens" a encore un sens, devise qui n'a plus cours, et que l'on devrait troquer plus justement pour "je ne veux plus rien savoir".

Ma première occupation, dès que j'ai traversé les limites de la ville, consiste à guetter le premier troupeau de vaches. La vue de ces ruminants me reconforte. J'ai pour eux la piété filiale du nourrisson pour sa nourrice. Quant aux enfants, ils répugnent à penser que le lait traité dont ils abusent vient du pis de ces animaux-là. Mais leur obsession d'hygiène en prend pour son rhume quand je leur dis que ma vache engragée valait mieux que leur vache avariée.

Je me sens triste à la pensée que les enfants regardent la campagne comme un territoire qu'on a négligé de peupler et de macadamiser. Ils ne sont pas loin de la voir comme un non man's land. Il faut leur accorder qu'ils sont près de la vérité.

Il faut bien le reconnaître: l'agriculture ne sera plus jamais ce qu'elle fut. Les cultivateurs qui restent ne se veulent plus habitants mais fermiers. La mécanisation des fermes a deshumanisé les écuries et les granges. Les hommes et les bêtes ne communiquent plus entre eux. Il n'y a pas encore d'exemple

qu'un gentleman farmer ait établi des relations de culture entre lui et son tracteur Massey-Ferguson.

Dès que je mène les enfants à la campagne, ils ne réclament ni le chant du coq, ni l'ombre du vieux chêne, si chère à Lamar-tine. Ils cherchent avec fébrilité la plage fourmillante de baigneurs ou le casse-croûte à Tony.

Le dépaysement fait tellement pour eux estivants qu'ils en sont rendus à déménager à la campagne, non seulement leurs meubles, mais aussi leurs parents, leurs amis et leurs voisins. Le jour n'est pas loin où ils se cotiseront pour emporter leur marché d'alimentation, leur clinique médicale et leur quota d'anhydride sulfureux.

Comment voulez-vous qu'avec un tel exemple sous les yeux, les enfants soient séduits par le geste du faucheur ou l'éclairage à la lampe à huile? La vie rustique n'intéresse que les citadins dépressifs, les folkloristes et les monomanes de mon espèce.

Je reconnais que la campagne ne soit plus ce qu'elle a été pour moi. Pourquoi imposerais-je une existence champêtre à des enfants qui ont peur des chevaux, craignent que les chèvres ne les mordent, que les poussins ne les picorent, que les crapauds ne les mordent, que les couleuvres ne les avalent, que les araignées ne les anesthésient et que les libellules ne leur crévent les yeux?

Mais je pouvais quand même espérer qu'ils aimeraient cueillir des framboises, remonter des ruisseaux pieds nus, grimper aux arbres et attraper des grenouilles. Non! Ils trouvent ça "colon", "habitant".

Avec ces mots, ils croient m'injurier. En vérité, ils m'honorent. Je leur abandonne l'honneur d'appartenir à la plus haute civilisation qu'ait entée la barbarie industrielle.

### LIBRE OPINION

## La "modération" de l'OLP et les intérêts du Canada

par MICHEL SOLOMON

L'article de Georges Vigny (Le DEVOIR, 11 juillet) décrivant Yasser Arafat et ses comparses comme "des éléments plus modernes dans le front du refus", donc aptes — selon nos critères de respectabilité — à participer à la Conférence de l'ONU sur la prévention du crime, qui doit avoir lieu en septembre à Toronto, me fait quelque peu réver.

Arafat n'est pas du tout un "modéré", mais bien le chef de l'Organisation de libération de la Palestine dont le but solennellement déclaré demeure la destruction de l'Etat d'Israël, par tous les moyens. Pour s'en convaincre une fois de plus, il suffit de lire les déclarations que M. Arafat a faites au journal O FILELVTEROS de Nicosie (Chypre), le 25 juin dernier.

A la question du journaliste concernant l'attitude de l'OLP vis-à-vis d'un Chypre reléguant son indépendance pour devenir "un jouet des Américains et de leurs agents", Arafat a répondu: "Si Chypre cessait d'être un pays non-aligné et se transformait en un tremplin d'attaques contre nous, nous réagirions avec tous les moyens mis à notre disposition, c'est-à-dire d'Etat équivalent à jeter du lest et, ce faisant, à limiter les dégâts, le risque d'une ligne dure étant la désintégration pure et simple de l'OEPA.

Mais sans trop forcer, on pourra poser la question quant à la part tenue dans cet assoupissement par l'enquête en cours au Congrès sur la CIA. Sans préjuger des conclusions de l'enquête sénatoriale Church, on peut anticiper en affirmant que les révélations quotidiennes sur toutes les tentatives présumées de liquider Castro — le leader cubain en a établi le bilan à soixante — mettent le gouvernement américain dans une position embarrassante: continuer à tenir une ligne intransigeante, pour peu que quel qu'un veuille l'exploiter, équivalait à dire que Fidel Castro est toujours un ennemi à neutraliser sinon à abattre, donc, indirectement, à ne pas désavouer toutes ces tentatives délirantes dont la Mafia elle-même aurait été un des instruments.

Une diplomatie dont le chef, hier encore, menaçait l'ONU de lui couper les vivres si le tiers monde continuait d'abuser de sa majorité, ne peut pas en quelques mois renverser la vapeur et, entre Quito et San José, parcourir une distance équivalente à onze ans d'embargo systématique.

C'est dire les nuances qu'il faudra encore apporter à une éventuelle décision positive demain à l'OUA. C'est dire également que la décision attendue aura été le résultat de deux chemins opposés parvenant au même résultat. Ainsi, pour les douze qui, déjà, à Quito, avaient voté en faveur de la levée de l'embargo, renouer avec Cuba c'est faire entrer la réalité cubaine dans le nouveau contexte économique et politique sud-américain, un contexte qui se caractérise par un climat de contestation envers Washington. Pour Washington et pour un adversaire acharné de la levée d'embargo comme le Brésil, laisser chacun libre de décider de ses relations avec la Havane c'est désamorcer le mécanisme d'horlogerie dont le tic-tac infernal progresse inexorablement vers l'éclatement de l'OEPA. Ceux qui croient encore à l'OEPA et ceux qui ont cessé d'y croire sont appelés à prendre la même décision. Les relations futures entre Washington et l'Amérique latine tiennent en germe dans ce paradoxe.

Georges VIGNY

Canada devrait recevoir les invités de la Conférence une fois qu'il a accepté d'être le cadre de cette réunion.

La vérité est que le gouvernement du Canada a émis l'invitation en 1970, suite à la requête de la province d'Ontario, alors que l'OLP n'a été incluse dans la liste des invités qu'après le vote de l'Assemblée Générale des Nations Unies lui octroyant le titre d'observateur. Et cela, en dépit du vote négatif du Canada.

Qui plus est, il n'existe aucun traité obligeant le Canada à permettre l'entrée dans ce pays à qui que ce soit, sauf dans les cas prévus par les lois sur l'immigration, exception faite du traité signé en 1946, en vertu duquel le Canada s'oblige à accorder le visa d'entrée aux représentants des Etats membres des Nations unies ou de ses dignitaires visitant le Canada dans l'intérêt de l'ONU. Or, l'OLP n'est pas un Etat membre de l'Organisation des Nations unies.

Le parallèle entre le cas des Etats-Unis et celui du Canada n'est pas justifié non plus, si l'on tient compte du fait que les Etats-Unis — en vertu d'un accord spécial signé avec l'ONU au moment de sa création — sont obligés d'accorder le visa d'entrée à toute personne bona fide qui pénètre sur le territoire américain dans le but de participer aux travaux de l'Organisation des Nations unies. Or, le Canada n'a jamais pris une telle obligation. Le seul cas où un parallèle existe entre les Etats-Unis et le Canada est celui de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale. La similitude cesse d'exister dans le cas spécial de la Conférence sur la prévention du crime.

En effet, le Canada n'a pas encore assuré le Secrétariat des Nations unies que tous les délégués et les observateurs désireux de participer à cette conférence seront autorisés à entrer sur son territoire. Par conséquent, toute personne qui désire prendre part aux débats de la Conférence sur la prévention

du crime devra au préalable satisfaire les dispositions des lois canadiennes concernant l'immigration et les visas temporaires.

Les dispositions des lois sur l'immigration en vigueur au Canada interdisent catégoriquement l'admission sur le territoire canadien de toute personne associée avec un organisme ayant comme objectif le renversement par des moyens subversifs d'un gouvernement élu démocratiquement, comme c'est le cas de celui de l'Etat d'Israël.

Sur le plan politique, il est nécessaire de souligner une fois de plus qu'Israël est un état démocratique dont les objectifs ne visent ni le renversement d'autres gouvernements, ni l'assassinat de civils innocents. Par contre, l'OLP ne représente aucun Etat et n'a jamais été élue ou choisie par le peuple palestinien comme son délégué.

A-t-on déjà oublié que l'OLP a été créée de toutes pièces en 1964 par la Ligue Arabe qui avait incité ces mêmes Palestiniennes à quitter la Palestine en 1948? S'il est vrai qu'il faut encourager une organisation "modérée", afin d'arriver à un rapprochement des points de vues des adversaires, l'OLP n'appartient pas à cette catégorie.

Prenant la parole lors de la promotion du premier contingent de fedayine promu officier, à l'Académie militaire palestinienne de Damas, M. Arafat a déclaré le 22 juin courant que "notre objectif demeure la libération de la Palestine par le sacrifice du sang et des martyrs voués à la cause de la Palestine et de tous les Arabes".

Si, pour lui offrir un prestige et une autorité aux yeux du monde, on a admis l'OLP au sein d'organisations telles que l'Organisation Mondiale de la Santé, l'Organisation du Travail International et bien d'autres, la conséquence de cette politique n'a fait qu'accroître la volonté de ses dirigeants de détruire l'Etat d'Israël, "par tous les moyens" mis à leur disposition.

### lettres au DEVOIR

## De la justice au lynchage

Il ne faudrait pas que les processions, hommages au soldat inconnu, appels à la colère populaire et autres manoeuvres grotesques des gardiens de prison nous masquent le fait que c'est un d'entre eux qui a fourni aux amis de l'évadé Hébert la clé de ses menottes, que ce sont eux aussi qui ont tué Mary Steinhilber, dont ils tentent aujourd'hui de faire servir la mort à leurs fins. S'il était en quelque façon démontré que la peine de mort a un effet inhibiteur sur la criminalité, le gouvernement aurait à résoudre la question morale de son droit à sacrifier des vies humaines pour as-

surer la société de cet effet. Mais les études effectuées à ce sujet sont formelles: la peine de mort n'inhibe pas la montée de la criminalité. On a même constaté le contraire. Dans ces conditions, l'application de la peine de mort et son maintien dans la loi ne sont plus que la mesure de l'esprit de vengeance d'une société et, en ce qui concerne les gardiens de prison, de ses éléments les plus répressifs. C'est ainsi qu'on passe de la justice en lynchage.

Martin DUFRESNE  
Montréal, juillet 1975.

### bloc-notes

## C'est écrit dans l'Espace

Aujourd'hui à midi 20 part de Baykonour le Soyouz soviétique avec, à son bord, deux cosmonautes. Sept heures trente plus tard partira de Cap Canaveral la fusée Saturne IB porteuse de la cabine Apollo, avec trois cosmonautes à bord. Si tout se passe bien, jeudi à 16 heures et quart, à 250 kilomètres à la verticale de l'Allemagne, les deux vaisseaux se seront armés et le monde émerveillé assistera à la première poignée de mains de l'espace.

Il est connu que le Cosmos n'a pas de frontières, et ce qui est impossible sur terre est possible là-haut. Il est tout aussi connu que le ciel étant pavé de bonnes intentions, le commandant Leonov son coéquipier, le général Stafford et ses hommes pouront durant deux jours cheminer ensemble.

A l'instant historique où un cosmonaute soviétique et un cosmonaute américain graviteront de conserve, une colossale infrastructure et un filet titanésque de communications couvrant le globe seront à l'écoute, sur terre, sur mer et dans les airs. Même les nuages ont été ensémencés de particules de métal pour décharger l'électricité atmosphérique, préalablement au décollage. Et lyrique comme savent l'être les Russes, le commandant Leonov a déclaré hier: "Notre vol ne doit pas seulement avoir de la valeur pour l'URSS et les USA mais pour tous ceux qui, le temps venu, se lanceront sur la route cosmique".

C'est "le temps venu" qui sauve la mise. Et Leonov ajoute: "Pour nous, ce vol est le commencement d'efforts communs de différents peuples pour conquérir l'espace". C'est dit sans sourire: c'est un peu la détente sur terre transposée dans l'espace infini.

On ne peut, bien sûr, que se réjouir de cette "première" universelle, de cette coopération passée du rêve à la réalité. Mais on reste amer devant un tel spectacle, devant ces milliards consacrés et des opérations à la gloire de la technologie des deux super-grands. Qu'il y ait un public pour ça, il n'est que de voir la frénésie des touristes et cette foule accourue à plus de cent kilomètres à la ronde, autour de Cap Canaveral. Cette foule qui avait perdu la foi en l'espace, qui avait boué les derniers lancements Apollo, est revenue en force, prenant d'assaut motels, hôtels et cabines, s'engageant à payer la bagatelle de 50 dollars par nuitée et pour cinq jours consécutifs pour le seul bonheur de vivre à distance le départ de Saturne dans un grondement terrifiant. Pourtant, rien ne ressemble à un départ de Saturne qu'un autre dé-

part de Saturne. Et ce n'est pas de Cap Canaveral que ces curieux auront la chance de voir s'échanger la poignée de mains de l'espace... C'est un peu de l'engouement du premier départ, celui de la conquête de la Lune, qui se découvre là, une sorte de grande kermesse cosmique rendue possible grâce au caractère américain tout de spontanéité. Mais il y a gros à parier que le prochain vol jumelé, pour peu qu'il soit mené, suscitera moins d'enthousiasme même si le programme est plus vaste.

L'autre constatation à faire, outre le fait que pour la propagande soviétique c'est l'Amérique qui s'accroche à la locomotive russe de l'espace, est l'absence de journalistes étrangers au cosmodrome de Baykonour ou à la station de contrôle de Kaliningrad, alors que 4 000 journalistes sont attendus du côté américain, dont, en premier lieu, le contingent russe. Stave comme peut l'être un directeur de presse soviétique, M. Vsevolod Sofinsky a déclaré hier aux journalistes étrangers installés à l'Intourist de Moscou: "Franchement, vous aurez une bien meilleure vue du lancement sur les écrans de télévision, ici, à Moscou", que là-bas, au cosmodrome... C'est parce que les autorités soviétiques ont très à cœur le confort des correspondants étrangers qu'elles les empêchent de se rendre à Baykonour. Un souci poussé jusqu'à l'absurde qui fait que si vous refusez cette sollicitude vous serez refoulés...

C'est ceci qui illustre aussi les limites de cette coopération artificiellement exaltée: la coupe de nos deux mondes à les tranchants vifs, elle est pour le moment impossible à souder, et ce n'est pas le vol jumelé qui y changera quoi que ce soit. C'est peut-être qu'au premier chef, et ce que la confiance réciproque n'existe pas, et ce qui se passe sur terre nourrit mieux la méfiance que la confiance.

Et de toute façon, 250 kilomètres à la verticale de l'Allemagne, ce n'est pas la conquête de l'espace comme on le prétend, c'est à peine la banlieue de la Terre. Alors que chaque centime investi dans un programme clé alimentaire ou social doit être justifié sur le double plan de l'efficacité et de la rentabilité, on attend encore que quel qu'un justifie les milliards engloutis dans ce déjeuner sur un nuage. Une justification qui serait autre chose que les couplets classiques sur la détente et la complémentarité. Car jusqu'à preuve du contraire, on est tenté de voir dans ce spectacle à grand déploiement comme une parade encore plus flagrante que les défilés militaires, et

qui prouverait au monde que l'hégémonie des deux supergrands s'étend sur terre et dans le ciel. Jusque dans l'espace à conquérir. Une sorte d'avertissement puisque la complémentarité entre les deux hégémonismes, cet esprit de Yalta qui sous-entend un accord tacite, est apparente dans ce cas précis. Comme dit Leonov, le temps n'est pas venu pour les autres. Curieuse humanité qui s'en va conquérir l'espace alors qu'elle est incapable d'établir un droit de la mer. Sur mer aussi ça avait commencé par une conquête. Il faudra s'organiser pour éviter que cet imbroglia se retrouve là-haut, encore qu'à deux, sans tiers monde et sans quart monde, il soit plus facile de s'entendre. La recette est infallible: on prend un globe terrestre, et à la verticale du rideau de fer, on établit un champ magnétique, juste à la jonction des deux mondes, là où se touchent la vérité et sa réciproque.

### Le compromis cubain

Demain commence à San José de Costa Rica ce qui semble être la phase ultime de l'exil cubain de la famille latino-américaine: l'Organisation des Etats américains (OEA) semble mûre pour laisser ses vingt-et-un membres libres de renouer avec le gouvernement de La Havane.

Il ne s'agit pas, en l'état actuel des choses, de se prononcer sur la levée du blocus économique imposé à Cuba mais, par le biais technique du vote à majorité simple (au lieu des deux-tiers) de lever un obstacle majeur qui hypothèque tout dialogue entre Washington et les pays de l'hémisphère. Déjà à Quito, douze pays sur les 21 liés au Traité d'assistance réciproque (TIAR) s'étaient prononcés contre le maintien de l'embargo et les Etats-Unis, dont l'abstention en l'occurrence équivalait à un vote négatif, paraissent aujourd'hui adonnés à la possibilité d'un assoupissement envers Fidel Castro. Il y a une amorce de dialogue en cours entre La Havane et Washington, dont la restitution, par le gouvernement cubain, d'une rançon de deux millions de dollars avait été un indice. Il ne faut surtout pas se bercer d'illusions et croire que Cuba fera demain sa rentrée dans la famille de l'OEPA. Il y a à cela deux raisons évidentes: Fidel Castro ne fait pas de secret de ses refus de réintégrer une structure en laquelle il ne voit qu'un instrument américain; et de son côté, le gouvernement américain ne veut pas renouer avec Cuba tant que le monumental contentieux entre les deux pays n'aura pas été réglé.

des idées

des événements

des hommes

Le recensement, oeuvre collective

Un programme des démographes québécois pour améliorer la qualité scientifique du recensement fédéral

Chaque recensement apporte des changements tant au niveau de la collecte que la diffusion des données. Percus par les responsables comme des améliorations par rapport à ce qui se faisait antérieurement, ces changements ne sont malheureusement pas toujours perçus de la même façon par les usagers, surtout ceux qui oeuvrent aux niveaux provincial, municipal, etc.

Dans une première partie, nous exposerons les problèmes principaux que rencontrent les utilisateurs du recensement de 1971. La deuxième partie sera consacrée aux recommandations en vue d'une meilleure préparation et utilisation du recensement de 1981.

Le recensement de 1971: problèmes généraux

Le découpage spécial par le système "géocodage" a suscité beaucoup de critique: compte tenu de la publicité faite sur les avantages du géocodage, les résultats semblent décevants. Par exemple, il a fallu sept mois à un utilisateur pour obtenir la structure par âge et la population totale d'une unité géographique quelconque — encore que ces données étaient entachées de plusieurs erreurs. Il est de plus impossible de passer des divisions du recensement aux régions administratives du Québec.

2) Les problèmes de délais sont très importants, surtout pour les utilisateurs qui oeuvrent dans des services administratifs et qui doivent répondre rapidement à des questions d'information statistique. En ce qui concerne le recensement de 1971, il y a eu des délais de publication inacceptables, sans parler des délais considérables à répondre à des demandes particulières. Certains chercheurs ont dû en fait retarder leurs travaux à cause de ces délais.

3) Plusieurs démographes se sentent très gênés par les changements dans les définitions des concepts et des questions qui rendent très difficiles, parfois impossibles, les comparaisons de données d'un recensement à l'autre. De plus, la définition de certains concepts (v.g. main-d'oeuvre) n'est pas toujours pertinente lorsque l'on passe du cadre canadien au cadre québécois. Certains concepts, tels l'état matrimonial et la langue maternelle, ont reçu une attention particulière. Par exemple, il semblerait que le mot "maternelle" a été prêt à confusion, de sorte que certaines personnes ont indiqué la langue maternelle de leur mère plutôt que la leur. C'est cette confusion qui pourrait expliquer la situation absurde de certains jeunes enfants (0-4 ans) dont la langue maternelle serait différente de la langue d'usage (1). Jacques Henripin a également souligné certaines anomalies particulièrement en

ce qui concerne le rapport entre l'origine ethnique et la langue maternelle(2).

4) Certains ont enfin soulevé des questions sur l'échantillonnage. Par exemple, jusqu'à quel point les données sont-elles représentatives lorsque l'on travaille au niveau régional, surtout lorsqu'il s'agit de petites régions? De plus, compte tenu que le questionnaire était envoyé par la poste, on se demande quel est le degré de sous-enregistrement des Québécois. Enfin, question de polissage des données: on ne connaît pas toujours les procédures utilisées, etc.

L'arrondissement aléatoire: source majeure de difficultés

Il semble que l'arrondissement aléatoire soit de loin le problème qui préoccupe le plus les utilisateurs. D'une part, le sentiment général penchait plutôt vers le scepticisme quant à la qualité des données du recensement de 1971. En fait, il semble que ce soient les données sommaires dont la qualité est remise en question d'une façon générale.

Donnons quelques exemples de difficultés rencontrées à ce sujet. Si on compare les données du B.S.Q. et de Statistique Canada pour certaines régions administratives, on arrive aux résultats suivants:

- a) au niveau de la population totale, les différences sont minimes;
- b) la valeur des pourcentages varie rapidement d'un âge à l'autre, peu importe la région. Il n'y a donc aucune correction systématique possible;
- c) plus la région est petite, en population, plus les différences sont importantes au niveau de la distribution par âge. La cause peut être liée au fait que le nombre restreint de secteurs de dénombrement, dans une petite région, ne permet pas l'annulation des écarts dus aux arrondissements;
- d) c'est surtout aux âges élevés que les écarts deviennent pénibles à supporter.

Un autre problème porte sur la constance des données d'un tableau à l'autre. Donnons comme exemple ce tableau tiré de l'étude de Carmona et Levasseur:

	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Catalogue 72-717	2,994,550	3,033,215	6,027,765
Catalogue 92-733	2,997,225	3,030,540	6,027,765

Et leur commentaire judicieux: "Sûrement que Statistique Canada a de bonnes raisons de faire un tel transfert de sexes, mais c'est pour le moins

général pour nous, qui avons à nous y référer". Pour un autre exemple d'inconsistance, nous renvoyons à l'étude de Louis Duchesne intitulée "Certains caractéristiques de la population féminine du Québec d'après trois bulletins du Recensement de 1971".

Il semble bien que la qualité douteuse des données des bandes sommaires soit liée à la technique de l'arrondissement aléatoire. Selon cette technique, "tous les tableaux mis à la disposition du public sont arrondis à la base 5 et le sens vers lequel on arrondit est déterminé par le hasard plutôt que par une série explicite de règles" (4). L'arrondissement aléatoire est justifié pour assurer la "confidentialité" des données. Une excellente étude de Yolande Lavoie montre bien les problèmes que rencontre l'utilisateur lorsqu'il veut travailler au niveau régional.

5 — Plusieurs personnes ont également remis en question le principe de la confidentialité tel que conçu présentement par Statistique Canada. Quelle est la valeur de cet argument, par exemple, lorsqu'il s'agit de questions non délicates comme le sexe et l'âge?

Recommandations Diffusion et publication

- 1) Que le système de diffusion soit suffisamment bien pourvu et équipé pour répondre adéquatement et dans des délais raisonnables aux demandes spéciales:

  - recoupements originaux de variables
  - découpages géographiques particuliers
  - etc.

- 2) Que les données du recensement soient validées à des niveaux très raffinés et que les utilisateurs soient informés du degré de fiabilité de l'information à mesure que celle-ci est disponible.
- 3) Que l'information transmise, quel qu'en soit le mode de diffusion, soit accompagnée de la documentation nécessaire à sa bonne interprétation.
- 4) Que dorénavant on s'en tienne aux groupes d'âge quinquennaux traditionnels qui facilitent l'analyse démographique.
- 5) Que dans tous les tableaux

portant sur les subdivisions de recensement, on publie les données pour chacune des réserves indiennes et pour chacun des territoires non municipalisés.

■ Par l'intermédiaire de son président, Michel Amyot, l'Association des démographes du Québec nous fait tenir le texte d'un important mémoire qu'elle a transmis le mois dernier aux autorités de Statistique-Canada en vue d'améliorer la qualité scientifique du recensement fédéral qui doit avoir lieu en 1981. S'appuyant sur leur expérience du recensement de 1971, les démographes québécois évoquent plusieurs difficultés auxquelles ont donné lieu les méthodes utilisées par les responsables fédéraux. Ils signalent que ces difficultés sont particulièrement aiguës pour les chercheurs du Québec. Ils formulent surtout de nombreuses recommandations susceptibles de favoriser une meilleure perception de la réalité démographique du pays à l'occasion du prochain recensement décennal. Voici de larges extraits du mémoire de l'Association des démographes du Québec. Ce mémoire a été rédigé par M. Victor Piché à l'aide de données recueillies lors de réunions spéciales tenues en novembre dernier par un comité spécialement formé à cette fin. L'auteur a pu également s'appuyer sur des études faites par Robert Maheu ("Suggestions pour le recensement de 1981"), Jose A. Carmona et Pierre Levasseur ("Recensement de 1971"), Louis Duchesne ("Certains caractéristiques de la population féminine du Québec d'après trois bulletins du recensement de 1971") et Yolande Lavoie ("Les implications de l'arrondissement aléatoire dans l'explication des données du recensement de 1971: un exemple").

Echantillonnage et questionnaire

9) Que les données provenant des enquêtes au tiers ou au cinquième soient recueillies de façon à assurer leur représentativité, non seulement au niveau national ou provincial, mais aussi au niveau régional, c'est-à-dire des régions administratives et des unités urbaines de 15,000 habitants et plus. Il faudrait, pour faciliter les analyses, que les caractéristiques de l'échantillon correspondent à celles de la population totale de chaque unité territoriale.

Enquêtes postcensitaires et intercensitaires

7) Qu'une série d'enquêtes sur des sujets particuliers (fécondité, nuptialité, etc.) viennent compléter le recensement. Pour répondre à de nouveaux besoins, on ne peut songer à alourdir indéfiniment un questionnaire déjà long et à partir duquel est publiée au bout de quelques années une information déjà partiellement désuète.

Le nombre très limité de questions posées au recensement sur la fécondité ne permet qu'une analyse très partielle de ce phénomène. Puisqu'il semble impossible d'y ajouter les questions nécessaires à une bonne analyse de la fécondité, il est proposé que la collecte des données concernant l'histoire rétrospective de la fécondité des femmes canadiennes se fasse dans un cadre autre que celui du recensement.

Une enquête par sondage serait en effet plus appropriée, parce qu'elle permettrait d'établir non seulement une bonne mesure de la fécondité mais également les liens entre cette variable et plusieurs autres de type socio-culturel et économique. De plus, elle pourrait être réalisée plus souvent qu'un recensement.

8) Que des enquêtes postcensitaires soient entreprises en vue de tester la validité des données. Nous croyons que la critique des données du recensement n'est pas assez poussée et, lorsqu'elle existe, les résultats ne sont pas suffisamment connus.

de la langue maternelle, nous proposons que l'on étudie la possibilité de parler plutôt de "langue de l'enfance".

12) Il arrive pour certaines questions que l'on fournisse une liste de réponses: religions, langues ou origines. Nous recommandons qu'en 1981 ces réponses soient données selon l'ordre alphabétique français pour bien montrer que la langue française peut aussi, à l'occasion, avoir sa place dans le recensement canadien.

13) Si pour des raisons d'ordre pratique, une enquête spéciale sur la fécondité n'était pas possible, nous considérons qu'au minimum une question distincte devrait être adressée à toutes les femmes, la question existante devant porter uniquement sur le nombre d'enfants issus du premier mariage. La première question permettrait donc l'étude de l'intensité de la fécondité générale par génération et la seconde l'étude de l'intensité de la fécondité légitime par promotion de premier mariage en tenant compte de la variable âge au mariage.

Les questions devant servir à l'analyse de la fécondité seraient libellées comme suit:

1) A toutes les femmes, combien d'enfants nés-vivants avez-vous eus?

2) A toutes les femmes mariées, ou qui l'ont déjà été, quelle est la date de votre premier mariage?

3) A toutes les femmes mariées, ou qui l'ont déjà été, combien d'enfants, nés-vivants avez-vous eus lors de votre premier mariage?

Les tableaux publiés seraient:

Tableau A: Répartition des femmes selon le nombre d'enfants mis au monde par groupe quinquennal de générations.

Tableau B: Répartition des femmes déjà mariées selon le nombre d'enfants issus du premier mariage par groupe quinquennal de promotions de premier mariage et par groupe quinquennal d'âges au mariage.

Les mêmes tableaux devraient être disponibles par génération et par promotion de premier mariage, et de plus ces tableaux ne devraient pas contenir une catégorie semi-ouverte: 10 enfants et plus, mais le nombre exact d'enfants.

14) Que les questionnaires reflètent d'avantage les particularismes provinciaux, par exemple ce qui concerne les domaines de l'éducation et de la main-d'oeuvre qui, au Québec, diffèrent du reste du Canada.

Cueillette et traitement des données

15) Que les agents recenseurs soient recrutés auprès des centres de main-d'oeuvre. La formation des agents recenseurs devrait être plus poussée.

16) Que le traitement des données soit décentralisé. Ainsi, le B.S.Q. pourrait avoir accès aux données réelles et pourrait lui-même en assurer la confidentialité et procéder aux arrondissements voulus.

17) Que s'établisse une consultation permanente entre le B.S.Q. et Statistique Canada sur toutes les étapes du recense-

ment: préparation des questionnaires, collecte, publication, etc.

18) Que l'on respecte les régions administratives du Québec dans la compilation des données, cela, quelle que soit la source de l'information: bulletins, bandes d'ordinateur, microfilms, imprimés d'ordinateur, microfiches, etc.

L'arrondissement aléatoire

19) Que l'argument du "secret statistique" soit repensé surtout pour certaines variables comme l'âge, le sexe, etc.

20) Que l'arrondissement aléatoire soit supprimé, de façon qu'on puisse agréger en toute sécurité des données raffinées ou encore que les bandes sommaires soient transmises sans arrondissement, mais accompagnées du programme d'arrondissement aléatoire qu'on ne passerait qu'après avoir agrégré les données au niveau voulu.

21) L'expérience du recensement de 1971 nous amène à proposer un certain nombre de corrections au procédé actuel ou tout simplement le rejet de la technique de l'arrondissement aléatoire. Parmi les solutions aux problèmes créés par l'arrondissement aléatoire, mentionnons (dans le cas où on le conserve):

1) l'accès direct des services de diffusion provinciaux aux données du recensement — les services provinciaux contrôlent alors l'arrondissement et les délais de production;

2) la préparation, par Statistique Canada, de bandes d'ordinateur incluant au moins les différents niveaux de découpage géographique les plus utilisés — cette solution suppose une enquête auprès des utilisateurs —, on éviterait ainsi d'agréger des séries de données déjà arrondies;

3) la mise à la disposition des services de diffusion provinciaux des données brutes du recensement et des programmes de traitement des données et d'arrondissement aléatoire.

Il nous semble important que

des moyens d'éliminer les ennuis créés par l'arrondissement aléatoire soient recherchés et mis au point avant que les plans de traitement des données du recensement de 1981 soient définitivement arrêtés.

Découpage géographique

22) Que les plus petites unités territoriales (secteurs de dénombrement, secteurs de recensement) permettent de remonter aux subdivisions du recensement, ce qui n'est pas possible avec le recensement de 1976.

Nous recommandons que les problèmes majeurs, celui de l'arrondissement aléatoire et de la qualité douteuse des données sommaires, soient sérieusement pris en considération, en consultation avec le BSQ, et les institutions québécoises de recherches démographiques. De toute façon, nous pensons que la décentralisation demeure la seule solution aux nombreuses difficultés que rencontrent les utilisateurs québécois. Nous souhaitons que le recensement de 1981 soit vraiment le résultat d'une oeuvre collective, ce qui implique, pour le Québec, que le BSQ soit mêlé à toutes les décisions majeures concernant ce prochain recensement.

Enfin, comme deuxième priorité, nous souhaitons qu'une enquête nationale sur la fécondité soit mise sur pied de toute urgence, soit indépendamment des enquêtes intercensitaires de Statistique Canada, soit dans le cadre de celles-ci.

(1) Robert Maheu, "Suggestions pour le recensement de 1981".

(2) Jacques Henripin, L'immigration et le déséquilibre linguistique, étude réalisée pour le ministère de la Main-d'oeuvre et Immigration, 1974.

(3) Carmona et Levasseur, "Recensement de 1971".

(4) Lavoie, Yolande, "Les implications de l'arrondissement aléatoire de l'explication des données du Recensement de 1971: un exemple".



Avez-vous vérifié votre inscription dans l'annuaire?

Voyez-y tout de suite! L'impression du nouvel annuaire débutera sous peu! Pour toute correction, communiquez avec notre bureau d'affaires avant le 18 août au numéro suivant: 844-9911

Bell Canada

lettres au DEVOIR

Les dangers du fréon

En 1931, à la demande de la compagnie Frigidaire qui voulait employer le fréon plutôt que l'ammoniac dans ses réfrigérateurs, le U.S. Bureau of Mines a produit un rapport d'investigation concernant le fréon ou dichloro-difluoro-méthane. Ce gaz fut considéré comme non toxique, et maintenant depuis plusieurs années, le fréon est utilisé dans les réfrigérateurs comme réfrigérant. On l'emploie aussi dans plusieurs aérosols, comme agent propulsant.

Si on étudie le rapport du U.S. Bureau of Mines, il y a 45 ans, on constate que des animaux ont été soumis à l'exposition au fréon. Malgré ce que ce gaz soit supposé inerte, on constate que les ani-

maux, tels les lapins et les souris, perdent l'équilibre, se mettent à uriner, et se mettent à trembler. Lorsque l'exposition au fréon est terminée, les animaux reprennent leur équilibre après un certain temps et ne semblent pas endommagés, bien que quelques-uns meurent. On conclut que ce gaz est plus toxique que l'air, ne semble pas tellement toxique pour les animaux qui y ont été exposés. Et par la suite, le fréon est largement utilisé.

Or, le fréon est le dichloro-difluoro-méthane. Tant qu'il demeure sous cette forme, l'exposition à ce gaz cause des réactions chez l'animal, et pourrait même donner les mêmes réactions chez

l'homme. Il ne semble pas exister d'études humaines à ce sujet. Le fréon peut cependant être décomposé lorsqu'il est exposé à une température très élevée. Il se décompose alors au contact d'une flamme ou d'une surface très chaude en chlore, en fluor et même en phosgène. Le phosgène est bien connu, et il a été déjà utilisé comme gaz de guerre. De cette façon, le fréon non décomposé n'est pas inerte pour les animaux, et lorsqu'il est décomposé, il en résulte des gaz excessivement toxiques. Il est donc important que les aérosols ne soient pas jetés au feu, car il pourrait en résulter une décomposition du fréon supposé inerte en plusieurs gaz toxiques, tel le chlore, le fluor et le phosgène. Une concentration de 25 PPM de phosgène pendant 30 minutes, cause la mort chez l'homme. Ces données sont d'autant plus intéressantes, que le fréon est utilisé dans les hôpitaux en combinaison avec le gaz éthyène oxyde. Le mélange contient 12% en poids d'éthylène oxyde comme ingrédient actif, et 88% en poids de fréon ou dichloro-difluoro-méthane comme ingrédient inerte.

Jean-Pierre GRAVEL, m.d., Sillery, le 1er juillet 1975.

la parole du jour

"La haine suscite des querelles, tandis que l'amour couvre toutes les offenses" — Proverbes 10.12

"Les gens disent: 'Voyant, ne vois pas! Prophète, ne prophétise pas!' Ne nous annonce pas la vérité. Dis-nous plutôt des choses agréables et tâche d'avoir des songes d'illusion" — Isaïe 30.10.

**VENTE D'ÉTÉ**  
Réduction 25% à 50%

Robe de coton, manches courtes.  
Régulier \$49.95      Spécial \$20.00

Robe pure soie à manches longues et jupe évasée.  
Régulier \$89.00      Spécial \$25.00

Un très grand choix de 2 pièces ou 3 pièces. Jupe chandail et cardigan, en fin fil d'Écosse.  
Régulier: \$125.00      Spécial \$59.95  
Ginette

Haute Couture Carla Inc.  
521 rue Bélanger - sortie sud - métro Jean-Talon  
Tél.: 270-1182

**Le Fadeau**  
CUISINE CLASSIQUE FRANÇAISE  
423 St-Claude - Tél.: 878-3959 - Cave exceptionnelle

**ABONNEMENT OU CHANGEMENT D'ADRESSE POUR LES VACANCES**

**LE DEVOIR**

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels. Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, les tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 SEMAINES: CANADA \$3.00  
ÉTATS-UNIS \$4.00  
À CES TARIFS, AJOUTER \$1.00 POUR CHAQUE SEMAINE SUPPLÉMENTAIRE

Si il vous plaît remplir ce coupon et nous le faire parvenir au moins dix jours à l'avance à JOURNAL LE DEVOIR, Case postale 6033, Montréal H3C 3C9

Mon abonnement est payé d'avance. Je le reçois par la poste  par porteur  Pendant les vacances, veuillez me le faire suivre durant \_\_\_\_\_ semaines à l'adresse mentionnée ci-contre.

Je paie mon journal au porteur chaque semaine. Ci-inclus \$ \_\_\_\_\_ pour un abonnement-vacances de \_\_\_\_\_ semaines.

J'achète LE DEVOIR au numéro. Ci-inclus \$ \_\_\_\_\_ pour un abonnement-vacances de \_\_\_\_\_ semaines.

N.B. Ne pas oublier d'inscrire votre adresse actuelle.

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse actuelle: \_\_\_\_\_

Adresse de vacances: \_\_\_\_\_

Période du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ inclusivement

suites de la première page

LES BÉBÉS

trouvé une solution au problème de ses clients dont la grossesse est trop avancée pour être terminée par un avortement...

Une société américaine qui a pour mission d'établir des normes pour les agences s'occupant du placement des enfants aux Etats-Unis, la Child Welfare League of America...

Les transactions du Centre inter-provincial, poursuit la Gazette, sont faites par un avocat du nom de Marc Beaudoin, dont les bureaux sont situés rue Jean-Talon est.

Une représentante du Centre inter-provincial, Mme Claudette Portugais, interrogée au téléphone, a précisé de son côté que les frais d'hospitalisation de la mère pourraient se chiffrer par \$400 ou \$500, peut-être plus.

Au CSSMM, explique Mme Mouton, les parents adoptifs n'ont que \$50 de frais à déboursier, une espèce de contribution au service en général.

En même temps qu'il établissait ses honoraires, Me Beaudoin offrait en plus de se rendre à l'hôpital lui-même chercher le nouveau né pour le "livrer" à ses parents adoptifs.

A New York, au York Medical Association, où le Centre inter-provincial et le Centre Betty Farhood dirigent de nombreuses Canadiennes désireuses de se faire avorter, un médecin du nom de Skolnick a déjà proposé à une femme qui s'était présentée à lui comme une fille-mère d'aller au bout de sa grossesse, toutes dépenses payées, pour ensuite faire adopter l'enfant.

Il existe deux types d'adoption à New York, a expliqué ce médecin: l'adoption "ouverte" et l'adoption "fermée". L'adoption qu'il proposait était du type "fermée", et était destinée à des parents fortunés, dont le revenu du père était d'au moins \$35,000 par an.

Au Centre Betty Farhood, la directrice, Mme Elizabeth Farhood a révélé à des journalistes de la Gazette qui jouaient le rôle d'éventuels parents adoptifs que la liste d'attente était très longue.

Mme Farhood envoie certains de ces parents-clients à une employée du Centre de services sociaux Ville Marie, qui se charge de trouver parmi les filles-mères qui se présentent à ce centre une future mère qui veut éviter l'avortement, mais désire donner son enfant en adoption.

Ces adoptions sont faites par la suite

comme s'il s'agissait d'une adoption privée.

Mme Mouton, comme d'autres au Children's Service Centre, ont vivement déploré cette pratique de Mme Farhood, qui court-circuite en somme les mécanismes d'adoption pour aller directement aux filles-mères.

Mme Farhood envoie aussi des clientes au Dr Skolnick de New York, mais pour des avortements seulement, dit-elle. Quant aux procédures juridiques d'adoption au Québec, elle en charge Me Ezra Leithman, dont les bureaux sont situés au square Phillips.

Interrogé au téléphone, Me Leithman parle de frais de \$300. C'est beaucoup d'argent avoué-t-il, parce que vraiment ça ne coûte rien. Dans le courant de la conversation, relate l'auteur de l'article de la Gazette, Me Leithman se laisse aller à dire que des honoraires de \$100 seraient bien suffisants, et que \$300 représente un montant exorbitant. Si j'ai lancé ce chiffre, c'est que je ne croyais jamais que les parents adoptifs le paieraient, tellement c'est un montant élevé.

INTOXICATION

exclusivement de la Santé nationale. Le capitaine de l'avion a dû faire mander le service de santé de Dorval pour faire retarder le décollage.

Moins d'une heure après la manifestation des symptômes des inspecteurs du service de la CUM se trouvaient au motel Belvedere où neuf autres personnes, dont les plus sérieusement atteintes, commençaient à éprouver des maux.

Le Lindane est un produit organochloré extrêmement toxique que l'on vaporise pour exterminer divers insectes comme les araignées, les fourmis, etc. Il s'agit donc d'un empoisonnement chimique dont la principale caractéristique est la rapidité des symptômes contrairement à l'intoxication microbienne.

Le Lindane, qui se manifeste par des maux de tête, des nausées, de la confusion et parfois des convulsions comme cela a été le cas d'une victime, attaque le système nerveux. Selon M. Marier les concentrations prélevées dans la salade de chou et le boeuf au brocoli sont très

Pour Jean-Paul L'Allier, c'est la conférence de la "dernière chance"

par Pierre Bellemare

OTTAWA (PC) — L'issue de la conférence de la "dernière chance" sur les communications aura une influence déterminante sur la carrière politique du ministre québécois M. Jean-Paul L'Allier.

Il bataille depuis 1971 pour tenter, en vain maintenant, de rapatrier au Québec les pouvoirs de décision dont le gouvernement Bourassa a un besoin absolu, s'il veut effectivement proclamer la souveraineté culturelle d'ici le prochain test électoral.

Cette bataille, pénible et ardue parfois pour M. L'Allier, a maintenant atteint son point culminant. Les onze ministres des communications poursuivent, aujourd'hui et demain, les discussions stériles, semble-t-il, qu'ils ont laissées en plan les 13 et 14 mai derniers.

Il est essentiel pour le Québec que cette nouvelle rencontre fédérale-provinciale porte des fruits, sinon M. L'Allier se remettra certes à son examen de conscience de 1972, au moment où il avait menacé de démissionner du cabinet Bourassa en même temps que l'ex-ministre Castonguay.

Cette conférence doit débloquent le processus de révision globale des rôles et responsabilités des deux ordres de gouverne-

fortes ce qui explique qu'une des victimes a été dans un état critique durant deux jours.

Mais ce n'est pas tout. Le rétablissement apparent des personnes traitées n'interdit d'appréhender les séquelles sérieuses qui peuvent se manifester plus tard au niveau du système nerveux. Le service d'inspection des aliments de la CUM devra donc rappeler toutes les victimes ou du moins communiquer avec elles pour ordonner un examen médical périodique.

M. Marier explique que l'absence de Lindane au motel mais sa présence dans les aliments aurait signifié que le poison s'était mêlé aux aliments chez les fournisseurs et qu'il aurait alors fallu retracer tous les clients de ces fournisseurs. Or on a trouvé l'insecticide au motel Belvedere mais on ignore comment il a pu venir en contact avec les aliments. Il est entendu que les règlements défendent de déposer des produits toxiques dans les cuisines et les endroits où l'on garde de la nourriture.

L'enquête se continue à ce niveau mais le restaurant naturellement demeure ouvert, étant acquis que l'insecticide a été enlevé et que le stock d'aliments a été renouvelé.

HENRY KISSINGER

cas où Israël serait frappé d'interdit à New York.

Le gouvernement américain, poursuit-on, n'a guère apprécié un certain nombre de récentes décisions des organisations mondiales — suspension de l'Afrique du Sud de l'ONU, difficultés faites à Israël au sein de l'Unesco, admission d'un membre de l'Organisation de la libération de la Palestine (OLP) à titre d'observateur au sein de l'Organisation internationale du travail (OIT).

D'autre part, le Congrès est également mécontent de l'évolution de l'ONU, ainsi qu'il l'a prouvé en réduisant la contribution américaine au programme de développement de l'ONU de cent à soixante-sept millions de dollars et en suspendant toute participation financière à l'Unesco. C'est à ces divers facteurs qu'a voulu faire allusion M. Kissinger, soulignant-on de source autorisée.

15 juillet par le PC et l'AP. Il y a 30 ans aujourd'hui — le 15 juillet 1945 — des chèques d'une valeur d'environ \$20 millions étaient mis à la poste alors que pour la première fois, les mères de famille canadiennes recevaient le premier chèque d'allocations familiales.

LES ÎLES Rive-Sud et l'archipel. Le territoire sera accessible par le pont Louis-Hippolyte-Lafontaine. Aux termes d'une entente avec la CTCUM, la liaison sera assurée par le métro abouti à un réseau spécial d'autobus.

ANGOLA. fort d'union nationale et réaffirme son soutien au général Cardoso. Interrogé de Lisbonne par téléphone, un porte-parole du comité de coordination du Mouvement des forces armées (MFA) portugaises à Luanda a qualifié de "grave" la situation qui règne dans la capitale angolaise.

APOLLO-SOYOUZ. guine ont signé, en 1972, l'accord sur la mission de mardi. Cet accord prévoyait la mise au point d'un système de jonction compatible devant permettre, en cas de besoin, à une cabine appartenant à l'un des deux pays, de se porter au secours d'une cabine de l'autre pays, en difficulté dans l'espace.

la météo. Une masse d'air chaud et humide s'est établie sur le Québec et semble devoir y demeurer pour les deux ou trois jours à venir. Les régions du centre du Québec, du Nouveau-Québec et de la Baie James risquent de subir de fortes averses dans le courant de la journée.

la course à la lune, au cours des années 60, course à laquelle les Russes devaient renoncer en 1967 et 1968, à la suite d'incidents techniques tandis que les Américains, avec une technologie supérieure, réussissaient en trois ans, à partir de 1969, à envoyer 12 hommes sur la lune.

Cap Canaveral est bondé de touristes, véritable cauchemar pour la police locale. Dans un rayon de cent kilomètres autour du centre de lancement, motels et hôtels affichent complet. On s'entasse également dans les appartements privés pour pouvoir loger tous les visiteurs, un million environ, venus suivre la fusée Saturne 1B s'élever lentement dans le ciel, partant à la poursuite de la cabine Soyouz partie quelques heures plus tôt de Baïkonour.

Cet afflux de touristes rappelle aux entreprises locales les grandes heures de cap Canaveral.

Après le déclin des premiers programmes spatiaux américains, victimes des compressions budgétaires, la région du cap a connu une certaine récession. Les touristes étaient rares et de nombreux employés de l'agence spatiale ont été licenciés.

Cet été, les touristes sont trois fois plus nombreux que les habitants du cap. Aéroports, agences de locations de voitures et d'autocar sont débordés à cause des pressions sur les services réguliers.

Des appartements élégants se louent pour 300 ou 400 dollars pour la semaine du lancement et il faut compter 20 à 50 dollars la nuit pour une chambre de motel avec un minimum de cinq nuits.

Toute cette foule occupe fort les forces de police locales et de l'Etat chargées des dispositions de sécurité et de la circulation qu'il convient de planifier.

"Nous sommes surtout préoccupés par les groupes quelconque qui viendraient troubler le lancement spatial et provoquer des problèmes dans la communauté, déclare un inspecteur de cap Canaveral. Nous sommes prêts à toute éventualité."

Il y a quelques jours, 1,800 journalistes du monde entier avaient demandé une accréditation pour suivre le départ d'Apollo. Toutefois, les porte-parole de la NASA attendent au moins 4,000 journalistes.

Il a indiqué que le commandant Antunes avait établi d'ores et déjà le contact avec les mouvements de libération et que le gouvernement portugais en attendait beaucoup. La solution pacifique de la crise dépend de la bonne volonté de ceux-ci et notamment du MPLA, a-t-il dit.

La multiplication du pillage et le rassemblement dans le centre de Luanda de milliers de sans-abri sont les deux problèmes prioritaires que les autorités portugaises ont à régler, a-t-il expliqué.

Des actes de pillage se multiplient. Des amas de cadavres en décomposition jonchent les rues de banlieue. Des milliers d'Africains affamés vont mourir d'un jour à l'autre. Plusieurs centaines de personnes sont déjà mortes. Leurs corps pourrissent dans des secteurs où il est impossible de pénétrer en raison des combats.

Des combats se déroulent autour du quartier-général de l'armée portugaise. Le FNLA tient plusieurs faubourgs de la ville, où les échanges de tirs d'armes lourdes et légères continuent. "Il y a également des mouvements d'éléments du FNLA — à la fois des soldats et des civils armés — dans divers quartiers de la capitale et il semble également qu'il ait des tentatives d'infiltration dans les quartiers qui bordent le palais gouvernemental", a-t-il ajouté.

Des combats se déroulent autour du quartier-général de l'armée portugaise. Le FNLA tient plusieurs faubourgs de la ville, où les échanges de tirs d'armes lourdes et légères continuent. "Il y a également des mouvements d'éléments du FNLA — à la fois des soldats et des civils armés — dans divers quartiers de la capitale et il semble également qu'il ait des tentatives d'infiltration dans les quartiers qui bordent le palais gouvernemental", a-t-il ajouté.

Bourassa à Giscard d'Estaing

QUEBEC — Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a fait parvenir un message d'amitié au président de la République française, M. Valéry Giscard d'Estaing, message dans lequel le chef du gouvernement se réjouit du fait que la coopération entre le Québec et la France est devenue une réalité bien vivante.

Voici le texte intégral de ce message: Monsieur le président.

"A l'occasion de la fête nationale des Français, je tiens à vous redire toute l'importance que le peuple Québécois attache à cette amitié profonde qui continue de se développer entre la France et le Québec à la faveur des liens directs et privilégiés que nous avons noués entre nos gouvernements et auxquels de part et d'autre nous attachons le plus grand prix.

"Notre coopération trouve ses racines dans une histoire, une langue et une culture que nous partageons. Elle est devenue avec les années une réalité bien vivante qui n'appelle que des dépassements afin qu'elle soit, ainsi que vous me l'affirmez, pleinement à la mesure des sentiments que se portent l'un et l'autre nos deux peuples.

"En ce quatorze juillet, j'adresse à votre excellence et au peuple français, nos félicitations et nos meilleurs vœux au nom des Québécois, de leur gouvernement et en mon nom personnel."

Forts en maths

SASKATOON (PC) — Patrick Smith, de Montréal, et James Williams, d'Ottawa, ont terminé ex-aequo en première place au concours 1975 de l'Olympiade canadienne des mathématiques. Ils recevront chacun \$1,250, a annoncé hier le Congrès canadien des mathématiciens. Quelque 240 étudiants venant de tout le pays ont participé à ce concours annuel, qui consistait en un examen de trois heures.

Certains journaux rapportent des atrocités et font état de découverts macabres dans des entrepôts frigorifiques de la ville tendant à démontrer que l'anthropologie existerait au sein des forces du FNLA.

Toujours à Lisbonne, un communiqué émanant du haut commissaire anglais à Luanda dément des allégations du FNLA selon lesquelles l'armée portugaise combattrait aux côtés des forces du MPLA.

A Luanda, où il est arrivé hier matin, M. Ernesto Melo Antunes, ministre portugais des Affaires étrangères, a rencontré immédiatement le haut commissaire en vue d'examiner avec lui la situation et les mesures qui pourraient être prises pour faire cesser les combats.

A Zurich enfin, la compagnie aérienne suisse a déclaré avoir reçu une requête des lignes aériennes portugaises Tap en vue de la location de dix DC10 pour l'évacuation de deux mille cinq cents personnes d'Angola.

ASSOCIATION

Suite de la page 3

offrent habituellement l'essence à un prix moindre que leurs concurrents, a provoqué la disparition de quelque 1,700 stations-service de type traditionnel au Québec, au cours des 18 derniers mois.

De plus, l'association soutient que pour continuer de maintenir leur personnel, les stations-services ont dû augmenter les prix des réparations afin de compenser la diminution des ventes et des profits.

Un propriétaire de station-service de Montréal a confirmé que ses ventes d'essence avaient baissé de 200,000 gallons en deux ans. "Et ça empire à chaque semaine", a-t-il ajouté.

Quant à la campagne sur la question de la sécurité, elle a déjà reçu l'appui d'un conseiller municipal de Montréal, M. Yvon Magnan, qui a qualifié les stations-services automatiques de "bombes à retardement".

M. Magnan a expliqué que les automobilistes qui ne sont pas habitués de verser eux-mêmes l'essence pouvaient oublier d'éteindre leur cigarette et provoquer ainsi une explosion.

Le conseil municipal a déjà décidé d'étudier la question; un rapport sera présenté plus tard au cours de l'année sur la question.

Par ailleurs, un porte-parole de la société Shell Canada, M. Jacques Viau, s'est inscrit en faux contre ces allégations. Selon lui, les stations-services automatiques sont plus sécuritaires que celles de type traditionnel, en raison de toute l'attention qu'elles reçoivent.

MOUNT STEPHEN

Suite de la page 3

Verchères. Tout laisse croire que ce moulin aurait été construit au début du XIXe siècle par Joseph Dansereau. Il serait demeuré en activité pendant une centaine d'années. Le rez-de-chaussée du moulin aurait servi un temps de boutique de forge, sous Alexandre Dansereau. Le tout est de maçonnerie de moellons et de forme cylindrique. Il a conservé son mécanisme intérieur. Le garabit extérieur est intact. Son toit est de forme conique.

Ces deux moulins à vent sont maintenant sujets aux dispositions de la loi sur les biens culturels. Ils ne peuvent pas être altérés, modifiés, démolis, détruits, restaurés, modifiés ou utilisés comme adossement à d'autres constructions sans autorisation du ministre des Affaires culturelles.

ST-NORBERT

Suite de la page 3

Pasteur, située en face des maisons et veut prendre une injonction contre la Ville pour empêcher toute démolition jusqu'au moment où la province se prononcera définitivement sur le classement du couvent. Le groupe envisage aussi d'occuper les logements après le 31 juillet. Enfin, M. John Gardiner, conseiller municipal du district de Saint-Louis, soumettra, en août, une motion au Conseil municipal, demandant que la Ville renonce à démolir les maisons et les rénove pour les transformer en logements publics.

DÉCÈS. Note s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

CREE, Georgiana. A l'âge de 86 ans, est décédée, Mme Ernest Cree, née Georgiana Johnson, mère de Myra, grand-mère de Myra, Jacques, Martin et Isabelle. Les funérailles auront lieu mercredi 16 juillet. Le convoi funéraire partira du Salon Proulx & Frères No 156 rue Notre-Dame, Oka pour se rendre à l'église paroissiale d'Oka où le service sera célébré à 2 heures. Et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FILLION à Montréal, le 12 juillet 1975 à l'âge de 64 ans, est décédé, M. Paul Fillion, vice-président du conseil d'administration de la maison J. Meloche Inc., directeur de Reed Shaw Stenhouse Ltée., époux de Eugénie Gauthier, père du Dr Michel Fillion époux de Desanges Belanger, de messieurs Claude et Jean-Paul Fillion, de Mme Pierre Ross (Andrée) et de Mlle Renée Fillion, frère de Mme Bernard A. Bernard (Marguerite), de messieurs Jean Fillion époux de Suzanne Raymond et Marcel Fillion époux de Alice Fillion et de feu Edouard Fillion époux de Marcelle Frappier. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funéraire partira des salons funéraires Adolfe Lemay Inc., No 17 Est ave. Laurier à 10 heures 30. Pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 11 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs un don à la fondation des malades du cœur 1455 Peel, Montréal serait apprécié.

GIRARD, Louis Gonzague. A St-Jérôme. Lac St-Jean le 14 juillet 1975 à l'âge de 70 ans, 4 mois, est décédé M. Louis Gonzague Girard. Il laisse dans le deuil, outre son épouse Lucille Boivin, 16 enfants vivants. Les funérailles auront lieu mercredi 16 juillet, à l'église paroissiale St-Jérôme. Lac St-Jean à 4 heures p.m. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ottawa

La hausse du prix du pétrole

OTTAWA (par Michel Guénard) — C'est aujourd'hui que les compagnies pétrolières canadiennes doivent annoncer leurs augmentations des prix affichés, quelle que soit la date de leur entrée en vigueur. On sait que le budget du 24 juin dernier haussait le prix du baril de pétrole canadien de \$6.50 à \$8.00: les compagnies nous dirons donc, par le mécanisme des prix, quelle portion de cette plus-value pétrolière elles entendent refléter aux consommateurs.

Certains indices donnent à croire que le gallon à la pompe sera majoré de cinq cents et que le baril d'huile à chauffage subira un rajustement dans le même

Synchrude et l'environnement

En date du 26 juin 1975, le gouvernement fédéral avait investi quelque \$16 millions dans le projet Synchrude (récupération pétrolière des sables bitumineux de l'Alta-basca). Des \$300 millions qu'Ottawa entend y consacrer, une partie importante ira à la protection de l'environnement comme le laisse entendre un document d'information déposé hier aux Communes.

Les services d'Environnement-Canada veilleront à réduire au minimum les dommages causés par la technique d'extraction à ciel ouvert. A cette fin le gouvernement, en collaboration avec la province

Rénovation urbaine à Montréal

Quelque 1,000 unités de logements répartis dans 24 quartiers de Montréal pourront bénéficier du programme d'amélioration et d'agrandissement des maisons de la Société centrale d'hypothèques et de logement. L'entente tripartite entre la SCHL, la ville de Montréal et la province de Québec stipule que l'organisme fédéral subventionnera 50% des sommes consacrées à ce programme jusqu'à concurrence de \$2,500. L'autre moitié sera défrayée, à part égale, entre la ville de Montréal et le gouvernement du Québec.

A cela il faut ajouter un autre \$5,000 de prêt par unité de logement que la SCHL

sens de 60 cents.

C'est cependant à compter du 15 août que les prix de gros des produits pétroliers pourront être augmentés en fonction d'un recouvrement des coûts qui ne dépasse pas 1.50 le baril. Les compagnies ont déjà fait savoir que l'augmentation du prix des hydrocarbures, qui survient après un relèvement de la taxe d'accise de 10 cents le gallon à la pompe, épouserait leur capacité de raffinage.

Ceci donne à entendre qu'une guerre des prix pourrait aviver la concurrence entre les grands du cartel et les raffineurs indépendants dont la marge de manœuvre se rétrécit de jour en jour.

La conférence de la mi-mai a simplement débouché en mai sur la création d'un comité de hauts fonctionnaires à qui on a demandé de réussir ce que les ministres n'ont pu réussir: définir le mandat d'un éventuel comité ministériel.

Les hauts fonctionnaires ont tenu deux rencontres et, malgré toute la bonne volonté qu'on a pu y mettre, ils devront faire rapport dès l'ouverture de la conférence de leur échec.

Il reste maintenant aux ministres à trouver une formule magique permettant une véritable négociation dans le vaste secteur des communications. Il suffit d'un assouplissement de position et, pour le Québec, il n'en est pas question, car il existe le "minimum".

Entre-temps, le gouvernement fédéral, avec ou sans M. Pelletier à la direction des Communications, s'appareillerait à légiférer à l'automne, afin de traduire dans des textes législatifs la compétence qu'il exerce de fait sur les communications, malgré le grincement de dents d'une province à l'autre.

Un tel geste de la part d'Ottawa, cet autocritique, surtout s'il n'y a pas entente d'ici là, serait de nature à compromettre tout autre tentative de négociations fédérales-provinciales.

Négocier sur le plan constitutionnel après l'adoption d'une loi fédérale? Il y aurait peu à espérer d'une telle négociation. Comme l'affirme M. L'Allier, il est déjà passablement difficile de freiner le fédéral, comment réussir à le faire reculer?

Le plan quinquennal de la SCHL, négociable chaque année quant au nombre d'unités de logements touchés, complète les programmes déjà existants de la ville de Montréal.

# CSCE: le sommet aura finalement lieu le 30 à Helsinki

GENÈVE (AFP) — Les 35 chefs d'Etat d'Europe (sauf d'Albanie), des Etats-Unis et du Canada se retrouveront très probablement le 30 juillet à Helsinki pour clore la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).  
Ainsi en ont décidé hier à Genève leurs 35 ambassadeurs, qui se sont toutefois accordés une journée pour régler les dernières questions délicates avant de confirmer définitivement aujourd'hui la date de ce premier sommet continental depuis le Congrès de Vienne (1815).  
Ils venaient de conclure des accords sur une série de points difficiles qui les avaient empêchés depuis jeudi de fixer la date, mais ils ont refusé de s'engager définitivement avant le règlement de plusieurs questions.

Les accords portent sur les forces armées en Méditerranée, les droits quadripartites des alliés en Allemagne, et les "suites", c'est-à-dire les conditions de convocation des prochaines conférences continentales.  
Malte bloquait depuis jeudi la décision sur la date du sommet, demandé par l'URSS et accepté par tous les autres pays.  
Finalement les "grands" ont dû céder devant l'un des plus "petits" et lui accorder ce qu'il voulait.  
Finalement, les 35 ont déclaré hier "leur intention de maintenir et d'amplifier les contacts et le dialogue (...) en vue de contribuer (...) à la réduction des forces en Méditerranée", ce qui était la formulation exacte proposée par Malte.

De même, ils ont adopté une phrase rappelant les droits et obligations des quatre alliés (Etats-Unis, URSS, Grande-Bretagne et France) en Allemagne. L'accord sur ce point était ancien entre les alliés et les deux gouvernements allemands, mais aucune référence explicite n'était faite à l'Allemagne.  
Cela avait fait craindre à différents Etats, notamment à la Roumanie qu'on légalise ainsi l'intervention de puissances dans les affaires intérieures de certains Etats, la fameuse "doctrine Brejnev" connue à l'époque de l'intervention en Tchécoslovaquie (1968).  
Enfin, les "35" ont conclu un accord sur les conditions de convocation de prochaines conférences européennes. Chacun était favorable à de telles conférences mais les Neuf de la CEE ne voulaient pas qu'on en organise avant 1977, et tout au plus pour décider de l'intérêt d'autres réunions.  
La Roumanie souhaitait que l'on admette immédiatement le principe des réunions périodiques. Finalement on réunira le 15 juin 1977 des "experts" qui échangeront des informations sur l'application des dispositions de la présente CSCE, et prépareront la convocation de nouvelles conférences.  
Après ces trois accords, les dernières questions pendantes sont: échanges économiques, notification des grandes manœuvres militaires, et relations politiques.

Peu après l'annonce du sommet, M. Hans Dietrich Genscher, chef de la diplomatie ouest-allemande estime que les résultats de la négociation sur la CSCE représentent "un début et une étape importante pour la détente internationale".  
Présentant devant la commission des affaires étrangères l'acquit de la conférence de Genève, M. Genscher a souligné que la CSCE n'avait pas modifié le rapport des forces en Europe et qu'elle n'affectera pas les objectifs de la politique allemande.  
Unification européenne et reconnaissance du droit à l'auto-détermination notamment. Après avoir remarqué que mention sera faite du droit des Etats de modifier leurs frontières par accord réciproque, il a insisté sur la clause de l'in-

tangibilité des traités et engagements antérieurs qui figurera dans le document de la CSCE. Aux yeux de Bonn, elle sauvegarde en effet les droits comme les responsabilités des quatre (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne et URSS) sur l'ensemble de l'Allemagne, comme sur Berlin.  
Cependant, à la veille du sommet d'Helsinki, les impressions sont plutôt mitigées, quant aux résultats obtenus après deux ans de la laborieuse négociation.  
Il est peu probable, estiment les experts, que la sécurité de l'Europe en sorte renforcée, les frontières actuelles de l'Europe étant garanties par des textes juridiques internationaux, ainsi que par la charte des Nations unies. Mais la signature solennelle à Helsinki des docu-

ments par les 35 chefs d'Etat et de gouvernement donnera aux dispositions la valeur d'un engagement sur l'honneur de tous les pays européens.  
Il reste qu'aucune sanction n'est prévue en cas de dérogation aux articles de ce code de bonne conduite. Aucun recours non plus n'est possible contre les violations éventuelles. Les contrevenants ne pourraient être que moralement condamnés par ceux de leurs partenaires qui s'élèveraient contre la non-application des accords intervenus. Une des conséquences immédiates de la signature des documents est que la réunion du sommet soviéto-américain, dont c'était l'une des conditions, en sera facilitée, de même que celle des partis communistes européens.

## Le FBI se livrait à des cambriolages "pour le bien du pays"

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — Confirmant pour la première fois des rumeurs persistantes, le directeur du Federal Bureau of Investigation, M. Clarence Kelley, a reconnu hier au cours d'une conférence de presse que les agents du FBI se sont longtemps livrés à "des violations clandestines de domiciles" pour mettre la main sur "des informations touchant à la sécurité nationale".  
"Nous estimons que l'intention était bonne, que cela demeurerait dans le cadre de la légalité et que les effets étaient conformes au bien du pays", a tenu à souligner M. Kelley, précisant néanmoins que depuis son accession à la tête du FBI, en 1973, il avait été mis fin à ces actes.  
Il s'est refusé à dire si les organisations de défense des droits civiques avaient été victimes de ces agissements, mais a indiqué que les ambassadeurs étrangers n'étaient pas épargnés, à Washington et dans d'autres villes américaines.  
M. Kelley a affirmé que, à partir de 1966, à l'initiative d'Edgar Hoover, le nombre des cambriolages commis par les agents du FBI avait été considérablement réduit. Selon M. Kelley, Edgar Hoover avait estimé, à l'épo-

que, que "compte tenu de la philosophie qui prévalait et du contexte du moment, ces activités n'étaient plus viables".  
M. Kelley a enfin précisé que les fruits des "visites" des agents du FBI étaient parfois communiqués, après examen, à la Central Intelligence Agency (CIA).  
Le directeur de la sûreté fédérale a promis que tous les détails sur ces effractions seront communiqués à la commission d'enquête sénatoriale sur les activités des services de renseignements et de contre-espionnage.  
Le rapport de la commission d'enquête sur les activités de la CIA présidée par le vice-président Nelson Rockefeller avait, pour sa part déjà révélé que les services de renseignements américains avaient utilisé de telles méthodes sur le territoire des Etats-Unis. La plus célèbre de ces effractions est celle en 1973 du cabinet du Dr. Fielding, psychiatre de Daniel Ellsberg, responsable de la divulgation par le New York Times des "dossiers du Pentagone" sur la politique américaine au Vietnam qui avait mis dans l'embarras l'administration Nixon.

Comme lors de la conférence préparatoire à la CSCE, à Dipoli (Finlande) en 1973, les questions économiques retendent la conférence, mais il apparaît clairement qu'elles devront être toutes réglées cette semaine, même si les délégués doivent se contenter de reprendre uniquement les termes de leur mandat, c'est-à-dire un très petit minimum.  
Un accord est presque intervenu sur les "paramètres" de la notification de manœuvres: elle sera "volontaire" et concernera les déplacements d'au moins 25.000 hommes à moins de 250 km des frontières. Les autres Etats seront prévenus 21 jours à l'avance.  
De plus, les Etats ne participant pas à la conférence de Vienne sur la réduction des forces en Europe Centrale (MBFR), seront "informés" de son déroulement et pourront y faire connaître leurs points de vue, par des moyens qui ne sont pas encore connus. Cela intéresserait les pays neutres (Autriche, Finlande, Suède et Suisse), les non-alignés (Chypre, Malte, Roumanie et Yougoslavie), la France, le Vatican, le Liechtenstein, Monaco et San Marin.  
Enfin, les diplomates mettent la dernière main à la rédaction de dix "principes" qui animeront leurs politiques, mais les questions délicates sur le sujet seraient toutes réglées, indique-t-on de bonnes sources.

## Ford veut mettre fin au contrôle des prix du pétrole américain

WASHINGTON (AFP) — Le président Gerald Ford a lancé hier matin, d'une manière assez incertaine, son offensive pour faire accepter par le Congrès la libération progressive et partielle des prix du pétrole produit aux Etats-Unis, un des éléments essentiels de sa politique énergétique.  
La Maison-Blanche a publié en début de matinée le programme de libération du président, échelonné sur 30 mois, en annonçant qu'il serait transmis au Congrès dans la journée. Une heure après, le porte-parole de M. Ford, M. Ronald Nessen, annonçait que le président avait décidé, après un entretien avec les leaders parlementaires, de ne transmettre son programme au Congrès que dans quelques jours de manière à laisser aux sénateurs et aux représentants le temps de le comprendre.  
La raison de ce délai est simple: M. Ford veut empêcher que l'une ou l'autre des Chambres torpille son programme. La levée des contrôles sur les prix peut se faire par simple ordonnance administrative, mais cette ordonnance doit être transmise au Congrès où le Sénat et la Chambre des représentants disposent chacun de 5 jours pour s'y opposer s'ils le désirent. Il suffit qu'une des deux assemblées émette une vote négatif pour que l'ordonnance devienne lettre morte.  
Craignant l'impact qu'elle aura sur le prix de l'essence, de nombreux parlementaires sont actuellement opposés à la levée des contrôles. Une commission mixte de représentants et de sénateurs a même approuvé la semaine dernière un projet de limitation à 11,28 dollars par baril du prix minimum de la production des puits récents (un tiers de la production nationale, dont le prix est libre depuis 1972 se situe aux alentours de 13,50 dollars par baril). M. Ford veut éviter tout risque de veto de la part des parlementaires. Il veut se donner le temps de les convaincre des avantages de son plan.  
Le programme que la Maison-Blanche a révélé hier comporte deux concessions de taille au Congrès. D'une part, la levée des contrôles s'échelonne sur deux ans et demi alors qu'initialement l'administration visait à un échelonnement sur deux ans. D'autre part, la levée ne sera que partielle car M. Ford accepte de maintenir un plafond de 13,50 dollars par baril sur l'ensemble de la production nationale.  
M. Ford prévoit également des mesures pour empêcher les compagnies pétrolières de tirer des bénéfices exagérés de l'augmentation du prix du pétrole provenant des puits anciens, celui qui est contrôlé présentement et est limité à 5,25 dollars par baril. Ces mesures devraient elles aussi aider à atténuer l'opposition du Congrès.  
Sur le plan économique, M. Ford veut à la fois stimuler la production nationale et réduire la consommation, l'augmenta-

tion des prix étant à son avis le meilleur frein dans ce domaine. Il espère que son programme, joint aux autres mesures déjà prises dans le domaine énergétique, permettra d'économiser 900.000 barils de pétrole par jour en 1977.  
Mais il est évident que la levée des contrôles est pour l'instant un problème politique qui oppose la majorité démocrate du Congrès au président républicain. Pour remporter la bataille, M. Ford cherche le compromis puisque le plan qu'il a présenté est moins sévère que celui qu'il envisageait initialement. Mais il n'oublie pas non plus la menace: il a clairement indiqué qu'il pourrait opposer son veto à toute proposition de loi visant à proroger les contrôles actuels qui expirent le 31 août. Dans ce cas, les prix pourraient être relevés soudainement par les compagnies pétrolières et le choc de la hausse serait plus durement ressenti aussi bien par le public que par l'industrie.  
Le Congrès doit se mettre en vacances en août. M. Ford lui laisse une quinzaine de jours pour se décider. Ce n'est pas beaucoup pour des parlementaires.

Monte avait d'ailleurs vivement déçu et étonné les investisseurs guatémaltèques qui envisageaient eux-mêmes d'acheter les terres de United Brands.  
Le journal écrit également que les liens entre Del Monte et son conseiller sont restés extrêmement discrets et n'ont jamais fait l'objet de documents écrits.  
Le Wall Street Journal avait déjà révélé en avril dernier que United Brands avait payé un pot-de-vin de 1,25 million de dollars au Honduras, vraisemblablement au président d'alors, M. Oswaldo Lopez. La découverte de ce scandale avait provoqué le renversement du chef de l'Etat. Le président de United Brands, M. Eli Black, s'était suicidé après avoir autorisé ce paiement ainsi que d'autres en Europe.  
Del Monte s'était vu refuser en 1971 par le gouvernement du Guatemala l'autorisation d'acquiescer de la compagnie rivale américaine United Brands plusieurs dizaines de milliers d'hectares de plantations de bananes, dont cette dernière devait se séparer pour se conformer à une loi antitrust. Toutes les démarches de Del Monte pour faire changer d'avis le gouvernement s'étaient ensuite révélées inutiles, tant que la compagnie agissait seule. Elle avait préféré ignorer les conseils de l'ambassadeur américain d'alors, M. Nathaniel Davies, qui lui recommandait de s'attacher les services d'un conseiller local.  
Mais en 1972, après avoir finalement accepté les services d'un citoyen du Guatemala se présentant comme un important homme d'affaires et dont elle refuse de révéler l'identité, Del Monte a vu rapidement s'ouvrir toutes les portes et a pu acheter les terres convoitées.  
L'acquisition des plantations par Del

## Del Monte au Guatemala: \$500,000 pour s'ouvrir toutes les portes du pays

NEW YORK (AFP) — La compagnie américaine de production et conserves de fruits Del Monte a réussi, en payant environ un demi million de dollars à un mystérieux "conseiller", à conclure au Guatemala une transaction à laquelle s'opposait auparavant le gouvernement, raconte le Wall Street Journal.  
Le quotidien économique de New York décrit dans un long article combien il est indispensable et payant pour une compagnie de s'attacher les services de personnalités bien placées dans un pays étranger. Il n'est pas certain que les "honoraires" élevés des conseillers, dans la mesure où ils ne sont pas destinés à d'évidents pots-de-vin ou à des organisations politiques, puissent être considérés comme illégaux par la loi américaine, remarque également le journal.  
Del Monte s'était vu refuser en 1971 par le gouvernement du Guatemala l'autorisation d'acquiescer de la compagnie rivale américaine United Brands plusieurs dizaines de milliers d'hectares de plantations de bananes, dont cette dernière devait se séparer pour se conformer à une loi antitrust. Toutes les démarches de Del Monte pour faire changer d'avis le gouvernement s'étaient ensuite révélées inutiles, tant que la compagnie agissait seule. Elle avait préféré ignorer les conseils de l'ambassadeur américain d'alors, M. Nathaniel Davies, qui lui recommandait de s'attacher les services d'un conseiller local.  
Mais en 1972, après avoir finalement accepté les services d'un citoyen du Guatemala se présentant comme un important homme d'affaires et dont elle refuse de révéler l'identité, Del Monte a vu rapidement s'ouvrir toutes les portes et a pu acheter les terres convoitées.  
L'acquisition des plantations par Del

## Portugal: le PPD décidera demain de son maintien dans le gouvernement

LISBONNE (AFP) — L'aggravation subite de la situation en Angola, qui a fait hier les titres de la presse portugaise, n'a pas entièrement éclipsé la crise politique ouverte, la semaine dernière, par la rupture entre le Parti socialiste et le pouvoir.  
Cette semaine va connaître une intense activité. Hier matin, le général Vasco Gonçalves, premier ministre, a repris ses consultations en vue de choisir les personnalités qui remplaceront les ministres socialistes démissionnaires. Dans l'après-midi, le Conseil de la révolution s'est réuni en session plénière pour procéder à une analyse de la crise et préparer ses réponses aux exigences qui lui ont été présentées par le Parti populaire démocratique (PPD). Ces réponses ont été promises pour demain et c'est d'elles que dépend le maintien du PPD au gouvernement.  
Le Parti populaire démocratique demande des garanties en ce qui concerne la liberté de la presse et la tenue d'élections municipales, ainsi que des assurances concernant le rétablissement de l'autorité de l'Etat et l'adoption d'une politique précise pour la solution de la crise économique. Le PPD a également demandé que le Conseil de la révolution

prenne publiquement position sur les critiques formulées par le parti à propos du projet de "pouvoir populaire" du MFA et qui touchent le respect des règles démocratiques constitutionnelles.  
A ce sujet, les milieux politiques ont suivi avec intérêt le débat télévisé qui a réuni, dimanche soir, quatre des cinq membres de la commission politique du Conseil de la révolution. Les quatre officiers se sont attachés à "désensibiliser" ce projet de "pouvoir populaire". Ils ont notamment reproché à la presse portugaise d'avoir présenté les formes d'organisation populaire les plus avancées comme des objectifs à court terme, alors que leur réalisation n'est pas prévue avant dix ou vingt ans. Ils ont tous les quatre insisté sur le caractère de "document-guide" du projet approuvé par l'assemblée générale du MFA.  
Ces déclarations ont été relevées avec intérêt dans la mesure où elles pourraient constituer l'indice, aussi tenu soit-il, d'un compromis possible.  
La presse portugaise donne, pour sa part, un relief particulier à la constitution de la première assemblée populaire à Cacem, près de Sintra, avec la participation

des commissions de travailleurs et de résidents de quartier et de représentants de la municipalité et du MFA.  
La presse accorde également une large place à ce qu'elle considère comme une campagne réactionnaire lancée parallèlement à la crise politique, dont elle impute la responsabilité aux socialistes. La manifestation organisée dimanche à Aveiro, à l'occasion du retour de Rome de l'évêque de la ville, pour soutenir l'épiscopat dans l'affaire Radio-Renascença, est assimilée à la "manifestation de la majorité silencieuse" spinoziste du 28 septembre dernier. Ajoutée à la mise à sac des permanences du Parti communiste et du Front socialiste populaire à Rio Maior, dimanche, cette manifestation est présentée comme faisant partie d'un vaste plan contre-révolutionnaire qui serait mis à exécution tout d'abord dans le nord du pays.  
Pour sa part, la direction du Parti socialiste a obtenu, au cours du week-end, l'appui de la fédération de Lisbonne et de plusieurs sections locales qui s'insurgent en particulier contre la distinction faite par le Conseil de la révolution entre les dirigeants et les militants du parti.

## Paris et Conakry normalisent leurs relations

PARIS (AFP) — La normalisation des relations entre la France et la Guinée après une rupture de dix ans, est désormais officielle.  
Un communiqué publié simultanément à Paris, Conakry et au siège des Nations-unies à New York a annoncé hier que MM. Valéry Giscard d'Estaing et Sékou Touré ont donné le feu vert à la normalisation après plusieurs mois d'atermoiements et de va-et-vient répétés du porte-parole de l'ONU, M.

André Lewin entre les deux capitales.  
Le communiqué précise que les questions qui restent en suspens seront étudiées prochainement, ce qui permettra un rétablissement des relations diplomatiques officiellement interrompues depuis 1965.  
Par ailleurs, les ressortissants français détenus en Guinée depuis 1970 sont attendus dans la capitale française aujourd'hui, apprend-on de source informée à Paris. Ces prisonniers, libérés hier seront accompagnés par M. André Lewin.  
En novembre 1970, selon les autorités guinéennes, des mercenaires avaient débarqué à Conakry et essayé de renverser le régime. Une mission d'enquête du Conseil de sécurité de l'ONU envoyée sur place, devait indiquer que cette tentative d'invasion avait été effectuée par des unités navales et militaires portugaises (celles-ci se trouvant en Guinée-Bissau) et des éléments guinéens dissidents venus de l'extérieur.  
Par la suite, la radio de Conakry devait accuser "une cinquième colonne foccardienne" (du nom du secrétaire général pour les affaires africaines et malgaches de l'époque, M. Jacques Foccart) d'avoir travaillé conjointement avec une cinquième colonne allemande.

On remarque que dans le communiqué commun publié hier, le gouvernement français "regrette les activités de ceux de ses ressortissants qui ont contrevenu au principe de non-ingérence".  
Du côté guinéen, en plus des questions économiques et financières (avoirs français nationalisés et pensions des anciens combattants guinéens), le président Sékou Touré avait voulu que soient réglés des problèmes plus proprement politiques et notamment, que des mesures soient prises à l'encontre des ressortissants guinéens en France qui l'attaquaient dans les journaux.  
La Guinée pourrait également décider de normaliser ses relations avec des pays africains, tels que la Côte d'Ivoire, accusée elle aussi dans le passé d'avoir trépidé dans ces complots contre M. Sékou Touré.

## CEE: vers un retour aux parités fixes?

BRUXELLES (Reuter) — A la veille du Conseil européen, M. François-Xavier Ortoli, président de la commission de la CEE, a donné hier une conférence de presse au cours de laquelle il a fermement soutenu l'appel de la France en faveur d'un retour à un système monétaire basé sur des parités fixes.  
Un retour à la stabilité monétaire est indispensable, a dit M. Ortoli, "mais elle n'est pas une panacée". Il serait faux de penser que toutes les difficultés économiques présentes résultent du flottement des taux de change. "Mais nous avons besoin d'une base durable de manière à éviter que toute une série de problèmes ne se répètent à l'avenir", a déclaré le président de la commission.  
Il reste à voir dans quelle mesure les autres pays de la CEE soutiendront demain et jeudi les thèses françaises, maintenant adoptées par la commission. On prévoit que le président Valéry Giscard d'Estaing fera une importante déclaration invitant ses collègues de la communauté à prendre l'initiative dans le rétablissement de la stabilité monétaire internationale. Mais les partenaires de la France, dans leur majorité, paraissent juger que le flottement des cours a encore son rôle à jouer, comme le pensent d'ailleurs les Etats-Unis. Aux négociations sur la réforme monétaire mondiale du mois dernier à Paris, la France était plutôt isolée.  
M. Giscard d'Estaing pourrait donc chercher à obtenir le soutien de la CEE, de manière à renforcer son jeu au cours de négociations ultérieures avec les Etats-Unis, et au Fonds monétaire international en général.

On remarque que dans le communiqué commun publié hier, le gouvernement français "regrette les activités de ceux de ses ressortissants qui ont contrevenu au principe de non-ingérence".  
Du côté guinéen, en plus des questions économiques et financières (avoirs français nationalisés et pensions des anciens combattants guinéens), le président Sékou Touré avait voulu que soient réglés des problèmes plus proprement politiques et notamment, que des mesures soient prises à l'encontre des ressortissants guinéens en France qui l'attaquaient dans les journaux.  
La Guinée pourrait également décider de normaliser ses relations avec des pays africains, tels que la Côte d'Ivoire, accusée elle aussi dans le passé d'avoir trépidé dans ces complots contre M. Sékou Touré.

On remarque que dans le communiqué commun publié hier, le gouvernement français "regrette les activités de ceux de ses ressortissants qui ont contrevenu au principe de non-ingérence".  
Du côté guinéen, en plus des questions économiques et financières (avoirs français nationalisés et pensions des anciens combattants guinéens), le président Sékou Touré avait voulu que soient réglés des problèmes plus proprement politiques et notamment, que des mesures soient prises à l'encontre des ressortissants guinéens en France qui l'attaquaient dans les journaux.  
La Guinée pourrait également décider de normaliser ses relations avec des pays africains, tels que la Côte d'Ivoire, accusée elle aussi dans le passé d'avoir trépidé dans ces complots contre M. Sékou Touré.

**TOUTE UNE AUBAINE CHEZ BIRKS!**

Jusqu'à

# 50%

de rabais

Un grand choix de bijoux de fantaisie et de sacs à main.

## BIRKS

JOAILLIERS

**JEUNES PORTEURS DEMANDÉS**

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à

**Montréal et Banlieue**

Excellentes routes disponibles

844-3361

"Distinction de la Bonne Table par Holiday Magazine"

**Le Vol Galant**

Déjeuners d'affaires  
1425, rue Crescent  
844-4155

# Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Prenez avis que LE BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. a obtenu de la Commission des Transports du Québec une modification de ses tarifs comme suit: DÉCRETÉ la fixation du tarif supplémentaire d'urgence numéro 1270 tel qu'amendé et déposé au dossier. Ledit supplément émis par le Bureau des Tarifs du Québec pour le transport de marchandises entre la province de Québec et les provinces maritimes et se rapportant à la concurrence tarifaire avec le transport ferroviaire, en vertu d'une décision MS-1658-TF rendue par la Commission en date du 3 juillet 1975 et en vigueur jusqu'au 31 décembre 1975. Tout intéressé peut s'opposer à ladite demande dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.

"Avis est donné par les présentes que le contrat de vente en date du 7 juillet 1975 à COMCAP FACTORS INC. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à EURUMOD LTD. a été enregistré au bureau d'Enregistrement de Montréal le 9 juillet 1975 sous le no 2617038."

## Voir autres Avis légaux en page 11

1ère publication 14 juillet  
2ème publication 15 juillet  
3ème publication 16 juillet

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**  
No: 500-001739-73  
DAME CLAUDETTE TROTTIER ARCHAMBAULT  
DMEMANDERESSE  
ES—QUALITE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**DANS LA COUR SUPÉRIEURE.**  
No: 500-05-02948-745  
JIFFRE PLAMONDON, photographe, domicilié et résidant à Ste-Croix, Cité Lotbinière, district de Québec.

Prenez avis que LE BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. a obtenu de la Commission des Transports du Québec une modification de ses tarifs comme suit: DIVISION DES REVENUS POUR TRAFIC INTERNATIONAL, AUGMENTATION: TAUX DE CLASSE: L.T.L. 8% T.L. 3-1/2% FRAIS MINIMUM AUX CAMIONNEURS CANADIENS: 8% TAUX D'ESPÈCES: L.T.L. 8% T.L. 3-1/2% EXCEPTIONS: a) Les taux publiés par PAPIER JOURNAL avec minimum 84,000 lb. b) Les taux publiés par conteneurs seront annulés.

MICHEL BARRECA, présentement de lieux inconnus

—VS—  
Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR, Le défendeur MICHEL BARRECA est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie de la déclaration amendée a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

—ET—  
MARTIN PLAMONDON, domicilié et résidant à Ste-Croix, Cité Lotbinière, district de Québec.

—VS—  
LED BELANGER, autrefois résidant au 1578, Rue Ontario Est, App. 1, à Montréal, district de Montréal.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**  
No: 500-12-062-231-754

REGISTRARE

Prenez avis que les requérants présenteront devant la Cour Supérieure séjournant en Pratique, dans et pour le district de Montréal, le 18 septembre 1975, à 9:30 AM, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu une requête demandant l'homologation d'un acte de Modification du Régime Matrimonial entre les requérants passé le 26 mai 1975 devant le Notaire Gérard Pointier, modifiant leur régime Matrimonial de communauté légale de biens afin d'établir un régime de séparation de biens conventionnel.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR PROVINCIALE**  
No: 500-02-020734-757  
LA COMMISSION DU SALAIRE MINIMUM, corps légallement constitué en vertu du chapitre 144 des Statuts Révisés de 1964 ayant son siège social à Québec: cit. district.

—VS—  
WILFRID LEFEBVRE, Notaire-Adjoint, C.S.M.

BHERER BERNIER CÔTE QUELLET  
HUOT HOULE & CANTIN,  
580 Est, Grande Allée, Suite 140,  
Québec, G1R 2K3.  
Procureurs des demandeurs.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**  
No: 500-12-052-408-769

Requérante

ALINE EMOND, ménagère, des cité et district de Montréal.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Division des Divorces)

No: 500-12-052-408-769

Requérante

ALINE EMOND, ménagère, des cité et district de Montréal.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Division des Divorces)

No: 500-12-052-408-769

Requérante

ALINE EMOND, ménagère, des cité et district de Montréal.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Division des Divorces)

No: 500-12-052-408-769

Requérante

ALINE EMOND, ménagère, des cité et district de Montréal.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Division des Divorces)

No: 500-12-052-408-769

Requérante

ALINE EMOND, ménagère, des cité et district de Montréal.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Division des Divorces)

No: 500-12-052-408-769

Requérante

ALINE EMOND, ménagère, des cité et district de Montréal.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Division des Divorces)

No: 500-12-052-408-769

Requérante

ALINE EMOND, ménagère, des cité et district de Montréal.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Division des Divorces)

No: 500-12-052-408-769

Requérante

ALINE EMOND, ménagère, des cité et district de Montréal.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Division des Divorces)

No: 500-12-052-408-769

Requérante

ALINE EMOND, ménagère, des cité et district de Montréal.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Division des Divorces)

No: 500-12-052-408-769

Requérante

ALINE EMOND, ménagère, des cité et district de Montréal.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Division des Divorces)

No: 500-12-052-408-769

Requérante

ALINE EMOND, ménagère, des cité et district de Montréal.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Division des Divorces)

No: 500-12-052-408-769

Requérante

ALINE EMOND, ménagère, des cité et district de Montréal.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Division des Divorces)

No: 500-12-052-408-769

Requérante

ALINE EMOND, ménagère, des cité et district de Montréal.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Division des Divorces)

No: 500-12-052-408-769

Requérante

ALINE EMOND, ménagère, des cité et district de Montréal.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Division des Divorces)

No: 500-12-052-408-769

Requérante

ALINE EMOND, ménagère, des cité et district de Montréal.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Division des Divorces)

No: 500-12-052-408-769

Requérante

ALINE EMOND, ménagère, des cité et district de Montréal.

**Société d'énergie de la Baie James**

**APPEL D'OFFRES**  
6XC710-89-013

**DATE DE FERMETURE:**  
pour 15h30  
**HEURE DE MONTRÉAL**  
Mardi, le 5 août 1975

**Hydro-Québec**

**APPEL D'OFFRES**  
CCL-75-10121  
pour 10h30 a.m.  
Mardi le 5 août 1975

**Hydro-Québec**

**APPEL D'OFFRES**  
DST-75-19151  
pour 10h30 a.m.  
le mardi 5 août 1975

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

**Direction de l'Approvisionnement**  
**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES**  
800 est, boul. de Maisonneuve,  
19e étage  
Montréal, Qué. H2L 4M8  
Canada

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

**HYDRO-QUEBEC**  
Bureau no. 809  
75 ouest, boul. Dorchester  
Montréal, Qué. Canada  
H2Z 1A4

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

**Direction des Contrats**  
Bureau no 809  
HYDRO-QUEBEC  
75 ouest, boul. Dorchester  
Montréal, Qué. Canada  
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$150,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS (\$4,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires  
**M.-A. DEMERS-W.E. JOHNSON**  
Montréal, le 7 juillet 1975

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires  
**M.-A. DEMERS-W.E. JOHNSON**  
Montréal, le 7 juillet 1975

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires  
**M.-A. DEMERS-W.E. JOHNSON**  
Montréal, le 4 juillet 1975

# Carrières et Professions

## CONCOURS NO 130 OFFRE D'EMPLOI LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LOUIS-HEMON demande

### Un (1) Conseiller en orientation POUR LE SECTEUR DE ST-FÉLICIEN NATURE DU TRAVAIL

Essentiellement, le rôle du conseiller en orientation est de fournir une assistance professionnelle aux élèves, face à leur orientation, en vue de favoriser leur intégration au monde du travail. Il participe à l'élaboration des politiques de service d'orientation et est chargé de l'application de ces politiques. Il participe à des études de cas à l'intérieur d'une équipe multi-disciplinaire. Il entretient des relations avec le marché du travail, l'école et les parents en vue de l'orientation des élèves. Assume toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction et commandées par ses supérieurs.

**QUALIFICATIONS REQUISES**  
Posséder un diplôme universitaire terminal dans la discipline appropriée.

**Le Directeur du Personnel, Claude Dufour, 1950 Boul. Sacré-Coeur, Doibeau, P.Q. 66.**

## Les Services Familiaux du District de Cochrane Nord sont à la recherche d'un Conseiller en relations maritales et familiales pour novembre, 1975

**Qualifications requises:**  
— une maîtrise en service social avec une orientation spécifique en thérapie maritale et familiale.  
— de l'expérience dans ce domaine serait appréciée.  
— ses fonctions consisteraient à développer davantage un service clinique et éducatif pour la famille.  
— doit être bilingue (français et anglais).  
— doit se dire prêt et capable de travailler en équipe.  
— Adressez vos demandes à:

**M. Jacques Martel, Directeur, Services Familiaux du District de Cochrane Nord, C.P. 188, Kapuskasing, Ontario P5N 2Y3**

## BIBLIOTHÉCAIRE

**Poste: DIRECTEUR ET ADMINISTRATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊTS DU BAS-SAINT-LAURENT ET DE LA GASPÉSIE**

**Lieu de l'emploi:** Cap-Chat  
**Fonctions:** Administrer et diriger une bibliothèque régionale publique destinée à desservir les 132 municipalités rurales de la région, et animer le milieu.

**Exigences:** Posséder un diplôme universitaire en bibliothéconomie, être membre de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, avoir au moins 5 ans d'expérience pertinente, être doué de qualités d'administrateur et d'animateur, avoir de l'initiative, du dynamisme et de l'engagement.

**Traitements:** de \$14 450 à 19 000 selon l'expérience.  
**Envoyer curriculum vitae complet, avec détail de l'expérience à La Bibliothèque centrale de Prêts C.P. 430 CAP-CHAT Cité de Malane - Le Québec**

**Date limite:** 17 juillet 1975

## LA COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES requiert les services de:

### ORTHOPHONISTE AUDIOLOGISTE

**NATURE DU TRAVAIL:** L'orthophoniste-audiologiste fournit une assistance professionnelle aux élèves qui ont des troubles de langage et de la parole ou des troubles d'audition, particulièrement à la maternelle et au premier cycle de l'élémentaire. L'orthophoniste-audiologiste est rattachée au Directeur des Services aux Étudiants.

**QUALIFICATIONS:** Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle en orthophonie-audiologie.

**TRAITEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL:** Conformément à la convention collective de travail en vigueur.

**FIN DU CONCOURS**  
Le 30 juillet 1975

**FAIRE PARVENIR CURRICULUM VITAE À:**  
**Commission Scolaire des Laurentides, Service du Personnel, 13, rue St-Antoine, Ste-Agathe-des-Monts, P.Q.**

## Université Laval

### SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Le Secrétaire général dirige le Secrétariat de l'Université, il enregistre les délibérations et actes du Conseil de l'Université et du Conseil exécutif, il est responsable du greffe de l'Université et remplit toutes les autres fonctions énumérées dans les Statuts, en particulier la supervision des tâches confiées au Registraire (admission, inscription).

**Conditions d'emploi:**  
— très bonne connaissance du milieu universitaire  
— expérience dans l'enseignement et la recherche  
Une formation juridique serait un atout  
Le contrat d'engagement et le traitement sont à négocier

**Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être adressées à Monsieur Larkin Kerwin, Recteur de l'Université Laval, avant le 24 juillet.**

**Cité universitaire, Québec**

## Université du Québec à Montréal

### DIRECTEUR DES SERVICES DES ÉTUDIANTS

**FONCTIONS:**  
Sous la responsabilité du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, il doit:

— identifier les besoins physiques, socio-économiques et socio-culturels de la communauté étudiante de l'Université du Québec à Montréal;

— veiller à ce que les services respectent les objectifs approuvés, superviser la gestion régulière des services et assurer leur coordination;

— assurer la liaison avec les organismes internes et externes pertinents.

**QUALIFICATIONS:**  
— Diplôme universitaire.  
— Expérience en administration et organisation d'activités para-académiques.

**TRAITEMENT:**  
Selon l'échelle de salaires des cadres actuellement en vigueur à l'Université du Québec à Montréal.

## LA COMMISSION SCOLAIRE DAVIGNON recherche

● 1 PROFESSEUR EN ENSEIGNEMENT RELIGIEUX  
Secondaire I et II

● 1 PROFESSEUR EN INITIATION À LA TECHNOLOGIE  
Secondaire II

● 3 PROFESSEURS EN ENFANCE INADAPTÉE  
Récupération, adaptation scolaire et socio-affectif.

**QUALIFICATIONS REQUISES:**  
Détenir un brevet d'enseignement avec spécialisation ou expérience équivalente.

**CONDITIONS DE TRAVAIL:**  
Selon le décret tenant lieu de convention collective.  
*Faire parvenir toute application, avant le 1er août, à:*

**Georges Lizotte, Directeur des services du personnel, 112, rue John, Cowansville, Qué. Tél: (514) 263-5555**

## CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS POSTE OUVERT

**POSTE: DIRECTEUR DU SERVICE SOCIAL EN MILIEU HOSPITALIER**

**ENDROIT:** Siège social à Hull  
**FONCTIONS:** Planifier, organiser, coordonner et contrôler la distribution des services sociaux en milieu hospitalier de l'Outaouais.

**QUALIFICATIONS:**  
— Diplôme universitaire en service social  
— Quelques années d'expérience pertinente.

**SALAIRE:** Selon les normes du ministère des Affaires sociales.

*Prière de faire parvenir toute demande avant le 26 juillet 1975 au:*

**Directeur du Service des Ressources Humaines, Centre de Services Sociaux de l'Outaouais, 105, boulevard Sacré-Coeur, Hull, P.Q. J8X 1C5**

## Professeurs de français : jusqu'à \$22,000.

On demande des professeurs pour l'enseignement du français (langue seconde) au Centre d'Enseignement du Français du Gouvernement de l'Ontario. Conditions de travail avantageuses. Postes vacants à Toronto.

Exigences : Connaissance approfondie du français, être diplômé d'une université reconnue (études linguistiques de préférence); expérience dans l'enseignement du français comme langue seconde aux adultes.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante:

**Le Coordonnateur, Centre d'Enseignement du Français, Dossier FP-1, Ministère de la Fonction Publique, Pièce N-1105, 252 ouest, rue Bloor, Toronto, Ontario, M5S 1V5.**



## Appui des Jeunes Chambres à L'Allier

Donnant suite à une résolution adoptée lors de son dernier congrès de juin, la Fédération des Jeunes Chambres du Canada français vient d'apporter officiellement son appui au ministère des Communications du Québec dans ses revendications auprès du gouvernement fédéral, afin de faire du ministère de M. Lallier le maître-d'œuvre en matière de communications sur le territoire québécois.

Au cours d'une conférence de presse, hier, le président national de la Fédération des Jeunes Chambres, M. Jean-Guy Tremblay, a déclaré que la prise de position de son organisme intervient après une étude longue de six mois et une consultation auprès de chacune des cent chambres que compte la Fédération. La Fédération, qui propose l'autodétermination pour chacune des provinces canadiennes, considère que, tant que les câbles ne traversent pas de frontières provinciales, la juridiction de la câblodistribution doit être provinciale.

Rappelons que la Fédération des Jeunes Chambres du Canada français, fondée il y a 40 ans, rassemble 5.000 personnes âgées de 19 à 40 ans et de toutes fonctions sociales. La Fédération, qui se défend d'être "le dortoir des chambres de commerce", a des objectifs d'éducation populaire, en particulier l'enseignement des techniques administratives des corporations et d'associations. C'est d'ailleurs parce qu'elle "ne respectait pas la philosophie du mouvement" que la Jeune Chambre de Montréal vient d'être expulsée de la Fédération.

La Fédération est séparée depuis 12 ans de son pendant anglophone, le "Canada Jaycees". Après douze ans de négociations, la décision de créer un comité paritaire au-dessus des deux formations vient d'être prise. A partir de ce premier pas, on espère arriver à une confédération canadienne des Jeunes chambres.

Au cours de la conférence de presse, M. Tremblay a aussi fait connaître la position des Jeunes Chambres sur le conflit opposant les médecins omnipraticiens et la Régie de l'assurance-maladie du Québec. Considérant que l'article 24, chapitre 37 des lois de 1970, donne au ministre des Affaires sociales les pouvoirs nécessaires à la définition du nombre de médecins nécessaires au bon fonctionnement de la Régie, la Fédération demande au ministère d'établir un ratio médecins-patients minimum au-dessous duquel tous les médecins d'une région devront être engagés et participants à la Régie, ainsi qu'un ratio maximum au-dessus duquel aucun médecin ne pourra participer au régime.

Enfin, M. Jean-Guy Tremblay demande au gouvernement québécois d'appliquer immédiatement et intégralement le rapport Cliche. S'il était nécessaire de mettre en tutelle quatre syndicats, il est tout aussi nécessaire et urgent, dit-il, de légiférer dans les cas d'accidents du travail sur les chantiers et qu'un service unique de placement soit institué. L'application du rapport ne doit pas être unilatérale.

## 2337 jeunes défilent à la Cour de bien-être

A Montréal seulement, au cours de l'année 1974, la Cour de bien-être social a vu défilé 2337 jeunes, dont 774 filles. Il pouvait s'agir de premières comparutions ou de récidives pour les mineurs qui se sont présentés en Cour.

De ce total, 1898 cas ont été confiés à des agents de probation et 439 furent réglés sans l'intervention de ces fonctionnaires — il y a 150 agents de probation au Québec et chacun des agents de probation en fonction à Montréal aurait, présentement, 60 dossiers ou plus à sa charge.

En fractionnant les dossiers confiés à ces agents de probation l'an dernier, l'on note que 1316 garçons sont impliqués (522 cas de "protection" et 794 de "délinquance") et 582 filles. Dans cette dernière catégorie, il n'y a que 92 cas de délinquance, comparativement à 490 cas référés conformément à la Loi sur la protection de la jeunesse que l'Assemblée nationale est en train de modifier.



# Nous lui avons dit: "Tout ce que veut la grande entreprise, c'est la croissance à tout prix."

## Voici ce que Jean de Grandpré a répondu:

**Afin d'aider le monde des affaires à se raconter, en ces temps de critiques et de malentendus, le Groupe Investors, dont les compagnies associées sont actionnaires d'un grand nombre de corporations canadiennes, a organisé une série d'interviews entre Maurice Chartrand et Dean Walker, journalistes, et les cadres de grandes entreprises. Nous croyons que ces rencontres surprendront et éclaireront tous les Canadiens.**

**Nous présentons ici une version abrégée d'une interview; cependant, vous pouvez obtenir une version complète de cette rencontre et des autres en postant le coupon ci-dessous. Dans cette interview, Maurice Chartrand et Dean Walker s'entretiennent avec Monsieur Jean de Grandpré, Président de Bell Canada.**



*"La population augmentant, il faut servir de plus en plus d'individus, la croissance s'impose."*

**M.C./D.W.:** Monsieur de Grandpré, alors que Bell Canada croît à raison de \$500 millions par année, vous êtes l'homme tout désigné pour parler de croissance. Pourquoi donc les hommes d'affaires travaillent-ils si fort pour assurer la croissance continue de leur industrie?

**J. de GRANDPRÉ:** Les affaires sont le reflet de la société. La population augmente, la force ouvrière s'accroît, il faut servir de plus en plus d'individus, c'est la nature même de la société qui impose la croissance.

**M.C./D.W.:** Tout de même, vous cherchez à grandir dans le seul but de faire plus de profits?

**J. de GRANDPRÉ:** C'est vrai que nous avons besoin de plus de profits et voici pourquoi.

Chaque année, pour répondre à la demande, il nous faut investir davantage dans l'entreprise. Il faut, par exemple, investir plus de \$100.000 en équipement de toutes sortes pour créer un seul nouvel emploi. Et, à cause de l'inflation, l'argent, comme le reste, pour vous comme pour nous, coûte plus cher. Et c'est à ça que servent les profits.

**M.C./D.W.:** Il est faux de croire que l'entreprise se contente de répondre aux demandes de la société. Par sa publicité, elle contribue activement à promouvoir la croissance.

**J. de GRANDPRÉ:** Il est difficile de faire autrement!

Par exemple, il y a une crise présente dans l'industrie de l'automobile. La production est inférieure à celle de l'an dernier. Résultat: tous les chômeurs poussent les hauts cris pour que le gouvernement relance l'économie. C'est précisément ce que la publicité essaie de faire: activer l'économie.

Bien sûr, il faut conserver un certain équilibre. Nous ne devons pas surchauffer l'économie parce que cela accélère l'inflation. Personnellement, je préférerais une récession temporaire à une inflation galopante, celle-ci pouvant anéantir rapidement les épargnes de toute une vie. Nous devons rester dans le juste milieu.

**M.C./D.W.:** Il me semble que nous ne sommes pas capables de choisir ce juste milieu. Le monde des affaires nous dirige soit vers la prospérité, soit vers la crise.

**J. de GRANDPRÉ:** Je ne suis pas d'accord. Dans les années 60, la situation était assez bien équilibrée.

Il était possible de faire face à une inflation de 2 ou 3%.

**M.C./D.W.:** Mais justement, on dirait que l'entreprise surchauffe l'économie en créant chez les consommateurs le désir de produits qui ne sont pas nécessaires!

**J. de GRANDPRÉ:** A part deux ou trois repas par jour et un toit sur nos têtes, peu de choses sont vraiment "nécessaires".

Peut-être sommes-nous allés trop loin. Pourtant, au chapitre des besoins essentiels, nous avons assez bien réussi: dans plusieurs pays où le standard de vie n'atteint pas le nôtre, l'espérance de vie n'est que la moitié de la nôtre.

**M.C./D.W.:** Vous admettez que nous avons peut-être dépassé le juste milieu. Dans ce cas, pouvons-nous redresser la situation ou bien les forces économiques nous échappent-elles?

**J. de GRANDPRÉ:** Il incombe à chaque individu d'apporter sa réponse à ce problème.

Si les Canadiens veulent une voiture plus petite, on en produira. Mais c'est une décision qui appartient à chacun de nous et non à l'entreprise. Chaque fois, par



*"Presque tout ce qu'on nomme "les nécessités de la vie" a été créé par l'homme et n'est pas une nécessité au sens strict du mot."*

exemple, qu'un fabricant d'automobiles a mis sur le marché une voiture dépourvue d'accessoires, de chrome et autres "bébelles", ce fut un désastre. Les consommateurs, par l'ensemble de leurs décisions, ont toujours le dernier mot.

**M.C./D.W.:** Pourtant, c'est l'entreprise qui offre les choix. Ce n'est pas un consommateur qui a décidé qu'on aurait des téléphones de couleur!

**J. de GRANDPRÉ:** On ne peut vendre ce qui répond à une demande. Si nous voulons créer un besoin trop artificiel, ça ne se vend pas. Par exemple, Bell Canada

a pensé que les femmes voulaient un appareil plus délicat pour la chambre à coucher. Nous avons mis sur le marché le "Princesse", dont la popularité fut médiocre. Plus tard, nous avons créé le "Contempra" dont la réussite fut immédiate. Apparemment, les gens voulaient effectivement un appareil pour leur salon.



*"Vous ne devriez pas présumer que les entreprises et les consommateurs sont des adversaires. L'entreprise, c'est un peu tout le monde."*

**M.C./D.W.:** Les hommes d'affaires nous offrent des produits superflus parce que c'est plus profitable, n'est-ce pas?

**J. de GRANDPRÉ:** C'est une grave erreur d'essayer de vendre le superflu avant l'essentiel.

**M.C./D.W.:** Tous les besoins essentiels ont été satisfaits en Amérique du Nord. Si vous voulez continuer à accroître votre commerce, vous devez vendre des choses superflues.

**J. de GRANDPRÉ:** Mais qu'est-ce qui est superflu? Certains individus considèrent essentiel ce que d'autres jugeront superflu. Quand les temps sont plus durs, les gens ont moins d'argent pour le superflu et le marché s'ajuste automatiquement.

**M.C./D.W.:** Cependant, les hommes d'affaires nous incitent toujours à dépenser plus, indépendamment des conditions économiques. Bell Canada, par exemple, continue à faire de la publicité pour nous encourager à utiliser de plus en plus l'interurbain.

**J. de GRANDPRÉ:** Vous voulez savoir pourquoi? C'est pour qu'à long terme, vous puissiez payer de moins en moins cher.

Nous n'avons pas de contrôle sur l'utilisation de notre réseau aux heures de pointe. Dès l'ouverture des bureaux le matin, les communications se multiplient. Si nous n'avons pas le réseau voulu pour satisfaire à la demande, nous ne faisons pas face à nos responsabilités: nous ne répondons pas aux besoins de la nation.

Si notre réseau peut répondre aux heures de pointe, évidemment il y a des périodes creuses. Si je ne fais pas de publicité pour encourager les gens à utiliser ces périodes creuses en bénéficiant de taux réduits, tout le monde finira par payer plus cher tout le temps. Si, au contraire, je réussis à étaler la demande pour réduire l'écart entre les heures de pointe et les périodes creuses, tout le monde paiera moins cher.

Vous ne devriez pas présumer que les entreprises et les consommateurs sont des adversaires. L'entreprise, c'est un peu tout le monde. Les actionnaires des grandes entreprises sont presque tous des petits épargnants, des gens qui ont investi \$2.000, \$4.000 ou \$5.000. C'est une erreur de croire que l'entreprise et l'homme de la rue sont deux mondes à part. Tous ceux qui ont un fonds de retraite investissent dans l'entreprise. Laisser croire que l'entreprise croît au détriment de l'individu moyen est faux. L'entreprise ne travaille pas contre lui, mais avec lui.

**M.C./D.W.:** Peut-être en Amérique, mais il n'en est pas ainsi partout au monde. Le Nord-Américain moyen consomme bien plus que sa part des ressources mondiales. Pourtant, votre système continue à nous encourager à acheter et à consommer toujours davantage. Si nous voulions partager équitablement, comment pourrions-nous imposer ce désir à l'entreprise?

**J. de GRANDPRÉ:** Il n'y a qu'un moyen, c'est l'auto-discipline. Au lieu de toujours parler de grands principes, nous pourrions devenir plus conscients des droits des autres et nous imposer une meilleure discipline de vie.

**M.C./D.W.:** Vous ne nous rendez pas cela facile. Vous nous inondez de publicité: "Achetez trois appareils couleur, vous n'aurez plus à marcher". Il y a conflit entre nos besoins à long terme et la direction vers laquelle vous ne cessez de nous pousser.

**J. de GRANDPRÉ:** C'est un problème complexe. Quand nous cessons de croître, cela a un effet sur les pays en voie de développement. Quand nous cessons d'acheter du cuivre, les pays producteurs s'en plaignent. Ce n'est pas en réduisant nos propres activités que nous réglerons les problèmes des pays en voie de développement.

Notre croissance ne profite d'ailleurs pas seulement aux Canadiens. La Northern Electric, par exemple, ne grandit pas seulement en vendant plus au Canada, elle vend aussi à des pays où les moyens de communication sont souvent assez primitifs. Elle vend du câble en Iran et des centraux en Turquie. La Northern Electric grandit rapidement, mais ce n'est pas une mauvaise chose.

**M.C./D.W.:** Alors vous faites une distinction entre la bonne et la mauvaise croissance?

**J. de GRANDPRÉ:** Il peut y avoir une forme de croissance qui n'est pas aussi bonne qu'une autre. On peut présumer par exemple que ce n'est pas très bon de vendre deux ou trois voitures par famille quand nous avons une crise de l'énergie. Mais si nous ne vendons pas toutes ces voitures, les Canadiens doivent être prêts à gagner moins. Parce que, en fait, ils vont gagner moins.

Peut-être cela doit-il arriver. Peut-être entrons-nous dans une période d'ajustement.

Et cet ajustement, comme tous les autres, peut être pénible. Si, par exemple, vous jouez brusquement trop de tennis, vous aurez des ampoules, tandis que si vous jouez plus normalement, vous vous sentirez bien. C'est la même chose pour l'économie.

Mais quels que soient les ajustements nécessaires, ceux qui font mal ou les autres, le marché, en contrôlant la demande, sera toujours là pour nous inciter à faire la bonne chose au bon moment.

*Pour en savoir plus long sur le monde des affaires et les principes de libre entreprise, remplissez ce coupon et postez-le à:*

C.P. 1161  
Place Bonaventure  
900 ouest, rue de la Gauchetière  
Montréal, P.Q. H5A 1G5

NOM \_\_\_\_\_  
ADRESSE \_\_\_\_\_ APP. \_\_\_\_\_  
VILLE \_\_\_\_\_ PROV. \_\_\_\_\_  
CODE POSTAL \_\_\_\_\_ MD-5

*Cette interview, la cinquième d'une série sur le rôle de la grande entreprise dans la vie canadienne, vous est offerte par les compagnies du Groupe Investors qui servent plus d'un demi-million de Canadiens et sont actionnaires de la compagnie Bell Canada.*

television

par Jean Basile

Il y a bien des façons d'aborder la poésie et la simple illustration de ce qu'est un poète... est peut-être pas la plus mauvaise.

pourant aformel, lien entre le poète, homme physique, et son cerveau capable de toutes les créations: O Logos!

Pourtant le film de Jean-Claude Labrecque ne peut être que l'ébauche d'un autre film à venir en ce qu'il est fort loin d'être complet.

Lachapelle pour "Femmes d'aujourd'hui" après l'écrasement de la première représentation de "La Charge de l'original éprouvée", toujours au Gesu.

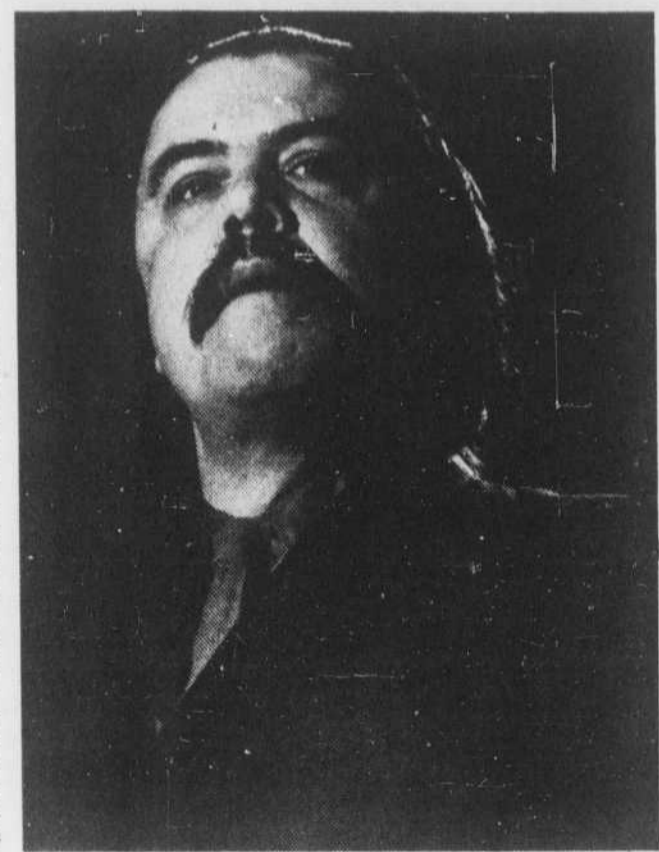
Hénault, Mousseau, Ferron (le peintre), Giguère et combien d'autres.

Plus grave, je pense, est la façon dont le réalisateur a escamoté presque toutes données historiques; plus particulièrement sur l'automatisme qui reste, malgré son importance, un mouvement encore peu connu et mal connu.

bon budget pour une série d'émissions sur le mouvement de la pensée artistique québécoise, libertaire ou autre, marxiste ou autre, réactionnaire ou autre.

des arts et des lettres est parallèle à l'histoire sociale et politique du milieu. Parfois même elle la précède. C'est ce que Claude Gauvreau appelle, précisément, être "avant-gardiste".

révisé, il est toujours difficile de vivre, d'un côté comme de l'autre. C'est, encore de nos jours, une grande partie de la distance qui sépare le tenants de Chamberland et ceux de Vaillancourt entre autres. A l'analyser étroitement, on verra peut-être un jour que l'oeuvre de Gauvreau a tenté, désespérément, de faire le lien entre ces deux intrinsèques honnêtetés de la survie et de la surmort individuelles.



Claude Gauvreau à l'époque de la "Nuit de la poésie".

arts en bref

THEATRE: La première mondiale de "La divine Sarah" sera donnée à Ottawa, au Studio du Centre National des Arts, le mardi 5 août.

CONCERT: Aujourd'hui à 19h, l'Ensemble de musique de chambre Karenna donnera un concert gratuit dans les jardins du Centre communautaire, 1335 Bord du Lac à Dorval.

VOYAGES: Les Petits chanteurs de Granby sont en ce moment en tournée en Louisiane et ils célébreront le 14 juillet au Vieux carré de la Nouvelle Orléans.

le jeu avec le feu... JEAN-LOUIS TRINTIGNANT PHILIPPE NOIRET ANICE ALVINA dans un film réalisé par ALAIN ROBBE GRILLET

le jeu avec le feu... JEAN-LOUIS TRINTIGNANT PHILIPPE NOIRET ANICE ALVINA dans un film réalisé par ALAIN ROBBE GRILLET

le jeu avec le feu... JEAN-LOUIS TRINTIGNANT PHILIPPE NOIRET ANICE ALVINA dans un film réalisé par ALAIN ROBBE GRILLET

le jeu avec le feu... JEAN-LOUIS TRINTIGNANT PHILIPPE NOIRET ANICE ALVINA dans un film réalisé par ALAIN ROBBE GRILLET

le jeu avec le feu... JEAN-LOUIS TRINTIGNANT PHILIPPE NOIRET ANICE ALVINA dans un film réalisé par ALAIN ROBBE GRILLET

cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou 353-9900 "Ma femme est dingue" 6,10, 10,30 et "Rio Verde" 8,00

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 925-4266 "Tommy" 1,15, 3,30, 5,20, 7,20, 9,20

ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 931-3113 "Funny lady" 7,00, 9,30

AVENUE: 1224 ave. Greene Westmount 337-2747 "Drowning pool" 1,00, 3,00, 5,00, 7,00, 9,05

BEAVER: 5117 ave. Parc 844-1932 "Young secretaries" 12,00, 2,30, 5,40, 9,20 et "Heads of the" 12,00, 4,10, 7,00, 9,50

BERRI: 1280 St-Denis 878-2424 "La tour infernale" 1,25, 4,30, 8,15

BLUET: 3020 Papineau 327-9131 "En amour ça va, ça vient" 12,45, 3,55, 6,50, 10,05 et "Et mourir de désir" 2,05, 5,20, 8,30

CANADIEN: 1204 Ste-Catherine E. 523-3100 "Chair pour Frankenstein" 1,00, 2,45, 4,55, 6,15, 8,00, 9,45

sur scène

BATEAU-THÉÂTRE L'ESCALE: St-Marc sur le Richelieu "L'été s'appelle Julie" de M. Debe du mardi au vendredi 21h sam. 19h et 22h

LA BUTTE A MATHIEU: (Val David) Jérôme Lemay au sem. 21h sam. 20h30 et 22h. Lundi: Relâche

LA FENÊTRE: (Ancienne - Lorette) "Drole de couple" de Neil Simon, tous les soirs 21h relâche lundi.

MAISON DES ARTS LA SALVAGARDE: 160 Notre-Dame E. "Les voyageurs" de M. Garreau du jeudi au samedi 21h.

PATRIOTE DE STE-AGATHE: Jean-Pierre Ferland sur sem. 21h sam. 20h et 22h

LA POUDRIÈRE: (St-Hélène) "Who's Home?" de J.H. Crisp, du mardi au vendredi 20h30 sam. 18h30 et 21h30 relâche dim et lundi

STUDIO-THÉÂTRE: (St-Sophie de La-Croix) "Les boulangers ou la vicieuse femme à l'aube" de J.C. Germain du jeudi au sam. 21h

THÉÂTRE DE L'ATELIER: (Sherbrooke) "Si Aurora m'était contée deux fois" J.C. Germain mercredi au dim. 20h30

THÉÂTRE DE L'ATELIER: (Sherbrooke) "Si Aurora m'était contée deux fois" J.C. Germain mercredi au dim. 20h30

THÉÂTRE DE L'ATELIER: (Sherbrooke) "Si Aurora m'était contée deux fois" J.C. Germain mercredi au dim. 20h30

THÉÂTRE DE L'ATELIER: (Sherbrooke) "Si Aurora m'était contée deux fois" J.C. Germain mercredi au dim. 20h30

THÉÂTRE DE L'ATELIER: (Sherbrooke) "Si Aurora m'était contée deux fois" J.C. Germain mercredi au dim. 20h30

THÉÂTRE DE L'ATELIER: (Sherbrooke) "Si Aurora m'était contée deux fois" J.C. Germain mercredi au dim. 20h30

THÉÂTRE DE L'ATELIER: (Sherbrooke) "Si Aurora m'était contée deux fois" J.C. Germain mercredi au dim. 20h30

THÉÂTRE DE L'ATELIER: (Sherbrooke) "Si Aurora m'était contée deux fois" J.C. Germain mercredi au dim. 20h30

THÉÂTRE DE L'ATELIER: (Sherbrooke) "Si Aurora m'était contée deux fois" J.C. Germain mercredi au dim. 20h30

Pour comprendre Claude Gauvreau

présenté dans le cadre des soirées du MAURIER théâtre de marjolaine eastman75 madeleine de verchères

15, 16, 17 juillet à 20h 15 SOIRÉE VIENNOISE

Solistes: Ingeborg Hallstein, soprano

Au pupitre: Franz-Paul Decker

Au programme, des oeuvres de Johann Strauss, Franz Lehar, Emmerich Kalman.

le jeu avec le feu... JEAN-LOUIS TRINTIGNANT PHILIPPE NOIRET ANICE ALVINA dans un film réalisé par ALAIN ROBBE GRILLET

le jeu avec le feu... JEAN-LOUIS TRINTIGNANT PHILIPPE NOIRET ANICE ALVINA dans un film réalisé par ALAIN ROBBE GRILLET

le jeu avec le feu... JEAN-LOUIS TRINTIGNANT PHILIPPE NOIRET ANICE ALVINA dans un film réalisé par ALAIN ROBBE GRILLET

le jeu avec le feu... JEAN-LOUIS TRINTIGNANT PHILIPPE NOIRET ANICE ALVINA dans un film réalisé par ALAIN ROBBE GRILLET

television

CBFT 2 10.40 Ouverture et horaire 10.45 En mouvement 11.00 La souris verte 11.15 Les histoires de Benjamin 11.30 Les Pierrelles 11.40 Bunny et ses amis 11.50 L'homme qui revient de loin 1.00 Croquons le verbe 1.30 Téléjournal 1.35 Réseau-Soleil 2.30 Cinéma "Mariste contre les monstres" (italien 1961) 3.45 Mission Apollo - Soyuz 4.30 Algo grenouille 5.00 Daniel Boone 6.00 Toumal 6.30 Actualités 7.00 Le monde merveilleux de Disney 8.00 Mission Apollo - Soyuz 8.30 Baseball Du stadium de Milwaukee 11.00 Téléjournal 11.20 Nouvelles du sport 11.30 Rencontres 12.00 Cinéma "L'ange de la violence" (drame - Américain 1962) 1.30 Téléjournal

CFCF 12 6.00 University of the Air 6.30 Ed Allen 7.00 Canada A.M. 8.30 Romper Room 9.00 Yoga 9.30 The Community 10.00 The lively woman 10.30 Magistrate's court 11.00 Doctor's diary 11.30 The art of cooking 12.00 Magic Tom Summer show 12.30 Summer theatre "Call her mom" (comédie - Américain 1972) 2.00 What's the good word 2.30 He Knows she Knows 3.00 People in conflict 3.30 Doctor's diary 4.30 Pay Cards 5.00 Truth or Consequence 5.30 It's your move 6.00 Pulse 7.00 Joey and Dad 8.00 Excuse my french 8.30 Marcus Welby, M.D. 9.30 Headline Hunters 10.00 Harry O 11.00 The CTV National News 11.30 Pulse 12.00 The 12 Midnight movie "A double life" (drame - 1947) 2.00 Sign-off

RADIO-QUÉBEC 17 19.00 Le roi Arthur 19.30 La chasse-galerie 19.45 Les touches à tout 20.00 Allez-Hop! 20.30 Ce coin de pays: "La côte Nord" 21.00 D'un Québec à l'autre 21.30 Divers pour l'été

television

CBMT 3 8.00 Apollo - Soyuz 9.00 U.K. Magazine 9.30 Mr. Piper 10.00 Mon ami 10.15 Friendly Giant 10.30 Mr. Dressup 10.40 Sesame Street 10.50 Summer '75 11.00 Land and sea 11.30 Bob Switzer 12.00 Coronation Street 12.30 Edge of night 1.00 Juliette and Friends 1.30 News special 4.30 Forest rangers 5.00 How it happens 5.30 Partridge Family 6.00 City at Six 6.30 Quebec show 7.00 Reach for the top 7.30 Adventures in Rainbow Country 8.00 Happy days 8.30 All-star Baseball 11.00 The National News

cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou 353-9900 "Ma femme est dingue" 6,10, 10,30 et "Rio Verde" 8,00

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 925-4266 "Tommy" 1,15, 3,30, 5,20, 7,20, 9,20

cinéma

ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 931-3113 "Funny lady" 7,00, 9,30

cinéma

AVENUE: 1224 ave. Greene Westmount 337-2747 "Drowning pool" 1,00, 3,00, 5,00, 7,00, 9,05

cinéma

BEAVER: 5117 ave. Parc 844-1932 "Young secretaries" 12,00, 2,30, 5,40, 9,20 et "Heads of the" 12,00, 4,10, 7,00, 9,50

cinéma

BERRI: 1280 St-Denis 878-2424 "La tour infernale" 1,25, 4,30, 8,15

cinéma

BLUET: 3020 Papineau 327-9131 "En amour ça va, ça vient" 12,45, 3,55, 6,50, 10,05 et "Et mourir de désir" 2,05, 5,20, 8,30

Vacances dans l'île à terre des hommes. Voici un aperçu de ce que l'on peut voir dans les pavillons. ARMES: la femme et la chasse, un forgeron qui fabrique des épées. MONDE INSOLITE: réplique de la dalle de Palenque, des monstres, des soucoupes volantes, films. PAKISTAN: le charmeur de serpents Baksh et ses cobras, la civilisation disparue de Gandhara. PAVILLON OLYMPIQUE: maquettes du parc olympique, stade, vélodrome, présentations audiovisuelles. POSTES: collections de timbres et histoire des postes. QUÉBEC: 100 scènes dramatiques racontant l'histoire du théâtre au Québec. SUISSE: la rue d'un village, un souffleur de verre, sculptures faites de pièces d'horlogerie, histoire de la Croix-Rouge, concours de vitesse pour enfants dans un labyrinthe. TCHÉCOSLOVAQUIE: statues et sculptures originales de châteaux du Moyen-Âge, montage audio-visuel sur le thème du Petit Prince de St-Exupéry, bibliothèque médiévale, troupe de ballet folklorique, films. URSS: peintures de l'Ukraine, sculpteur sur bois à l'oeuvre, exposition sur la Géorgie, collections artisanales venant de tous les coins de la république, films. VILLAGE D'AUTREFOIS: élections municipales au début du siècle, quator, tisseuse, fabricante de poupées. YUGOSLAVIE: sculptures du Musée de Belgrade, costumes nationaux, présentations audiovisuelles. Renseignements: 872-6222

## aux quatre coins du monde

### Des Ukrainiens émigrés prennent le pape à partie

ROME (AFP) — Des émigrés ukrainiens en pèlerinage à Rome à l'occasion de l'Année sainte, ont pris à partie hier au cours d'une conférence de presse le pape Paul VI à qui ils demandent notamment d'accorder la dignité de patriarche à leur archevêque majeur, le cardinal Osip Slipij.

Les dirigeants du pèlerinage ukrainien, qui affirment représenter quatre millions de leurs compatriotes émigrés, se sont en outre indignés à l'avance du silence qu'ils estiment qu'observerait le Vatican sur les uniates — catholiques — d'Ukraine lors du sommet de la CSE à Helsinki. Paul VI et Mgr Agostino Casaroli défendent les droits des peuples asiatiques et africains, ont-ils souligné en demandant "et les nôtres", "sommes nous donc des fils de seconde zone?". Un jeune homme a alors proposé d'occuper la basilique Saint-Pierre pendant plusieurs jours en guise de protestation. Le cardinal Slipij, 83 ans, n'assistait pas à la conférence de presse.

Les fidèles du cardinal affirment qu'il a de lui-même pris la dignité patriarcale à Saint-Pierre et en ordonnant samedi des chanoines uniates dans sa cathédrale de Sainte-Sophie à Rome. Mais ils ont révélé l'existence d'une nouvelle lettre du pape au cardinal datant du 24 mai dernier dans laquelle le Saint-Père lui reproche de s'être emparé indûment du titre

de patriarche. Les Ukrainiens ont lancé un appel à "tous les chrétiens du monde" pour qu'ils se solidarisent avec les chrétiens persécutés en Ukraine et dans le reste du monde communiste.

D'autres dirigeants de l'émigration ukrainienne sont déjà intervenus en faveur du cardinal Slipij qui les a généralement, après quelques hésitations déçus.

Trois mille Ukrainiens émigrés se trouvent actuellement à Rome. Les uniates ou catholiques d'Ukraine, sont estimés à un million et demi à l'étranger et à six millions dans leur pays d'origine où ils ont été rattachés de force en 1945 à l'Eglise orthodoxe russe. Le cardinal Slipij lui-même, archevêque majeur de Lwow, a passé 18 ans en détention avant d'être libéré par Nikita Kroutchev après intervention de Jean XXIII.

"L'Osservatore Romano" publie hier soir une information sur le pèlerinage des Ukrainiens. Il cite le cardinal Slipij qui a "réaffirmé solennellement sa fidélité à l'Eglise et à son chef visible en la personne des successeurs de Saint Pierre".

### Pugilat pour une cravate

TURIN (Reuter) — Une querelle sur la valeur de la cravate du conjoint a transformé un dîner de mariage en véritable pugilat dimanche à Turin. Six personnes ont dû être hospitalisées et six autres arrêtées par une vingtaine de carabinieri qui avaient dû intervenir.

Tout a commencé lorsqu'on en est venu à la "vente aux enchères" de la cravate du jeune marié, une pratique courante dans les familles originaires du sud de la péninsule où le fruit de

la vente sert à financer le voyage de nocés des époux.

L'un des convives a offert 10 livres pour la cravate, soit environ un centime français, en lançant: "C'est tout ce qu'elle vaut". Les membres de la famille du conjoint ont été horriblement vexés et on en est rapidement venu aux mains, puis aux chaînes et aux bottes.

Le père du marié figure parmi les personnes arrêtées qui ont été inculpées de coups et blessures et risquent entre trois mois et cinq ans de prison. L'état des blessés n'inspire pas d'inquiétude.

### Crue catastrophique en Roumanie

NATIONS UNIES (AFP) — La délégation permanente de la Roumanie aux Nations unies a publié hier un communiqué décrivant la nature "catastrophique" des inondations qui ravagent actuellement ce pays causant de nombreuses pertes en vies humaines et d'immenses dégâts.

Ce communiqué souligne notamment que ces inondations ont pris des proportions telles qu'il est devenu "impératif" d'entreprendre aussi rapidement que possible des travaux sur une grande échelle pour régulariser les voies d'eau et l'approvisionnement en eau des villes et des centres industriels dans tout le pays. Ces travaux, ajoute le communiqué, "exigent de grands efforts matériels et financiers".

Près du dixième des terres cultivées de Roumanie sont submergées par les inondations qui dévastent depuis onze jours le pays, déclare le président Nicolae Ceausescu dans une interview

à des journalistes autrichiens publié hier par l'agence d'information autrichienne APA à Vienne.

Il précise qu'entre 800.000 et un million d'hectares de terre sont touchés par le fléau. 200 entreprises industrielles sont paralysées, ainsi que des lignes de chemin de fer et autres voies de communications.

En certains endroits, les inondations sont plus graves que celles de 1970, où 200 personnes avaient péri. Mais cette année aucune précision n'est donnée quant au nombre de victimes.

### A vendre: San Clemente

WASHINGTON (AFP) — Il est fortement question que l'ancien président Richard Nixon abandonne sa résidence californienne à San Clemente pour venir s'établir à Bronxville, dans l'Etat de New York.

Selon le dernier numéro de "U.S. News and World Report", M. Nixon envisage "de participer à des projets avec son très bon ami, le multimillionnaire Robert Abplanalp, qui habite près de Bronxville".

La nature de ces projets n'est pas indiquée.

M. Abplanalp, ainsi qu'un autre ami multimillionnaire de M. Nixon, M. "Bebe" Rebozo, auraient tous les deux proposé à M. Nixon qu'il vende sa propriété californienne afin de pouvoir échapper à la difficile situation financière dans laquelle il se trouve actuellement.

## Avis publics

Voir autres Avis légaux, en page 8

AVIS DE REQUÊTE POUR ABANDON DE CHARTRE ANPIER INC.

AVIS est par les présentes donné, que "ANPIER INC.", une compagnie incorporée en vertu de la Partie I de la Loi sur les Corporations Provinciales, et ayant son siège social à Montréal, présentera une requête au Ministère des Institutions Financières, Compagnies et coopératives, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de la Loi sur les Corporations Provinciales.

Daté à Montréal, ce 10 juillet 1975.

Henri-Paul Lemay, président

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS est donné que AUTOBUS DRUMMONDVILLE L'ÉCÉ s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial, prolongeant de six (6) mois, à compter du 17 août 1975, l'autorisation de six (6) mois émise par la Commission le 17 février 1975 d'accorder, à certaines périodes et à certaines conditions, un escompte de cinquante (50%) pour cent aux personnes de 65 ans et plus.

Toute personne intéressée pourra déposer son opposition à la Commission des Transports du Québec dans un délai de quatre jours suivant la première publication du présent avis.

1ère publication: 15 juillet 1975  
2ème publication: 16 juillet 1975  
3ème publication: 17 juillet 1975

Pierre SAINT-PIERRE, c.r.  
505 est. boul. de Maisonneuve  
Montréal, PQ

PAR ORDRE DE LA COUR: L'Intimé, HOWARD LAWRENCE SCHNEIDERMAN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. Ordre accordé par A. Beaulieu le 8 juillet 1975.

MONTREAL, le 9 juillet, 1975  
Jacobs & Tannenbaum  
Procureurs de la requérante



### VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE APPEL D'OFFRES POUR

La fourniture d'un camion diesel, 10 roues, poids véhiculaire brut 49,000 lbs; avec un nettoyeur à égot combiné, vide-puissards, et écurer.

La Ville de Saint-Bruno demande des soumissions pour un camion diesel, 49,000 lbs (P.B.V.), 10 roues, double différentiel sur un C.A. de 134" et d'un nettoyeur à égot combiné, aspirateur et écurer.

Les devis, documents de soumission et autres renseignements pourront être obtenus à partir du 15 juillet 1975, au bureau des Services techniques, à l'Hôtel de Ville de Saint-Bruno, au # 1585, rue Montarville, Saint-Bruno.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant équivalent à 5% du prix de la soumission et fait à l'ordre de la Ville de Saint-Bruno ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant. Les soumissions, l'original et une copie, dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné seront reçues jusqu'à 16 heures, heure en vigueur localement, au bureau du Gérant de la Ville, M. Claude Raynault, Gérant, au 1585, rue Montarville, Saint-Bruno, le 4 août 1975, pour être ouvertes publiquement le même jour à la salle publique de l'Hôtel de Ville de Saint-Bruno, au 1585, rue Montarville, à 20 heures.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte, envers le ou les soumissionnaire(s).

CLAUDE RAYNAULT, ing.  
Gérant municipal  
Ville de Saint-Bruno

### Travaux publics Canada Public Works Canada

#### APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'administrateur régional des Services financiers et administratifs, région de la Capitale, ministère des Travaux publics, pièce 108, 66, rue Slater, Ottawa (Ontario), K1A 0M3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, pièce 110, 66, rue Slater, Ottawa (Ontario) K1A 0M3 sur versement du dépôt exigible.

#### ENTREPRISE

Numéro 78100/180 — Mur en revêtement sec et enduit, secteurs 3 et 4, Place du Portage, phase III, Hull, Québec.

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations des constructeurs d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.

Date limite: mardi le 12 août 1975  
Dépôt: \$100.00

#### INSTRUCTIONS

Le dépôt afférant aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque visé tiré sur une banque à laquelle s'applique la Loi sur les banques ou la Loi sur les banques d'épargne du Québec, établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur réception des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt déterminé aux documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

W.R. Ewing  
administrateur  
services financiers et administratifs  
(capitale nationale)

**ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES**  
**844-3361**

- Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
- Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chacun
- L'heure de tournée est midi pour le lendemain

**ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR**

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.

Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement.

S.V.P. téléphoner à 844-3361.

**ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES**  
**844-3361**

- Chaque parution coûte \$4.20 le poste
- L'heure de tournée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

### AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

FEMME DEMANDÉE, 2 jours par semaine, pour entretien de maison. Femme propre, compétente, avec expérience. Résidence de Belœil. Tél.: 467-4664. 17-0-75

GARDIENNE FIABLE demandée, 30-45 ans, avec expérience et références. Pour enfant un an, 5 jours par semaine. Pierrefonds. 637-7874. 18-7-75

PERSONNE affectueuse et responsable pour garder enfant 3 ans dans Notre-Dame-de-Grâce, 3 jours par semaine. Bon salaire. Références exigées; Tél.: après 6 hres 486-0556 19-7-75

### AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix, (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067 J.N.O.

SALON MODERNE, bibliothèque \$475. Divan-lit, \$160. Deux fauteuils \$280. Chaise cuir \$300. Table verre \$80. Tapis \$140. Tél.: 331-1360. 16-7-75

DEUX DESCENTES DE LIT en fourrure synthétique, noires, \$25. — Diverses reproductions de peintures encadrées. Prix variés. Particulier. Tél.: 279-5276. 19-7-75

### ANTIQUITES À VENDRE

GRAND DEBARRAS, antiquités de toutes sortes, armoires, tables, chaises, vieilles fenêtres, moulures. Faut vendre. Tél.: 514-562-6983. Lachute. 17-7-75

GRAND DEBARRAS, antiquités de toutes sortes, armoires, tables, chaises, vieilles fenêtres, moulures. Faut vendre. Tél.: 514-562-6983. Lachute. 17-7-75

### ANTIQUITES DEMANDÉES

Antiquités toutes sortes (argent comptant) Claude Morrier, jur 331-0251 soir 667-0774 (J.N.P.)

### AUTOS À VENDRE

CITROEN, Pallas, 1969, DS 21, minuscule, rouge Bordeaux, cuir noir, très propre. Toute offre raisonnable acceptée. Tél.: 322-2215 ou 744-1475. 17-7-75

VOLKSWAGEN, 1972, autobus "camper", \$2,900, bas millage, condition excellente. Tél.: 935-7396. 18-7-75

CITROEN DS 21, 1971, excellent condition, pneus d'hiver supplémentaires, radio, 55,000 milles. Tél.: 674-9848. 17-7-75

### APPARTEMENTS DEMANDÉS

MINIMUM 3%, éclairé, calme, non meublé, dans maison privée ou immeuble ancien. Relativement central. Loyer modéré. Refaire peinture si nécessaire. Tél.: 866-7943 ou 332-9715, soir. 19-7-75

### APPARTEMENTS À VENDRE À L'ÉTRANGER

ESPAGNE: Appartement 4 1/2 pièces, entièrement meublé, piscine chauffée, conditions de paiement. Consultez François Dussault 658-6690, Immeubles Westgate Courtiers. 21-7-75

### À VENDRE

CAUSE DEPART: 1-dactylo électrique "Majestic" 1200, jamais utilisé. 2-Carte membre à vie pour Silhouette. Occasion uniques. 7 heures. Tél.: 849-4013. 19-7-75

### BUREAUX À LOUER

#### DANS LE VIEUX MONTRÉAL

Idéal pour professionnels, agence de presse, petites entreprises ou autres.

- Bureaux très éclairés
- Dans petit édifice paisible et central.

211 DU ST-SACREMENT  
TÉL: 844-3361  
poste 238  
J.N.O.

### ENTREPRENEURS

RENOVATION: réparation, foyer, pierre-brique; menuiserie générale, galerie, escalier, redressons les planchers, réparons les solages. Assurance incluse. Tél.: 642-4077. J.N.O.

### BUREAUX À LOUER

**Avez-vous besoin d'un espace de bureau pour un temps limité afin de réaliser votre programme olympique?**

801 Sherbrooke est près métro Sherbrooke (2,000 p.c.)

**7 BUREAUX \$5.00 le p.c. Climatisé et moquette**  
Tél.: 878-2361 poste 307 17-7-75

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-sol. Neuf. Garantie. Assurance Service 24 heures. Tél.: 388-2137 669-2547. J.N.O.

TRAVAUX DE PEINTURE et tapissérie, intérieur et extérieur. Finition soignée. Prix raisonnables. Tél.: 731-1031 soir. 1-11-75

### EDUCATION

LE CONSEIL D'EDUCATION DU COMTE DE WELLINGTON GUELPH, ONTARIO

recherche **UN PROFESSEUR QUALIFIÉ**

Pour enseigner le français par immersion, cours primaire, commençant en septembre 1975. Ce poste offre une occasion de défi et de nouveauté pour les professeurs qui sont intéressés par l'application de programmes relativement nouveaux.

Le Conseil est particulièrement intéressé aux candidats venant de professeurs bilingues qui sont de langue maternelle française ou qui sont né dans un milieu français.

Prière d'inclure votre numéro de téléphone dans votre demande et de l'envoyer à:

M. C. R. Whitfield,  
Surintendant des écoles,  
Le Conseil d'Éducation du Comté de Wellington,  
500, Victoria Road North,  
Guelph, Ontario N1E 0K2  
17-7-75

### COMMERCES À VENDRE

CENTRE EST. Beaubien 2 grands magasins avec sous-sol fini et 62 logements 4 1/2. Revenus très intéressants. Prix à discuter M.L.S. Sol seig 735-5791 ou 482-8584. Immeubles Westgate Courtiers; 16-7-75

### COLLECTIONS

**PRIX NOBEL DE LITTÉRATURE**

Collection 58 volumes en parfaite condition. Une aubaine à \$250. Particulier.  
Tél.: 279-5276 19-7-75

CHEFS-D'OEUVRE de la peinture, nombreuses reproductions, 35 volumes \$125. — Atlas des voyages 19 volumes \$60. — Balzac, romans de jeunesse, 2 volumes \$8. — Chateaubriand, Mémoires d'Outre-tombe 2 volumes \$8. — Toutes les reliures en parfaite condition. Particulier. 279-5276. 19-7-75

### L'HUMANITÉ EN MARCHÉ

25 volumes tout à fait neufs. Une aubaine à \$250. Particulier.  
Tél.: 279-5276 19-7-75

COLLECTION REVUES: Marie, revue d'histoire de l'Amérique française. Recherches Sociographiques, Lectures Liberté, Etudes Littéraires, contribution à l'étude des sciences de l'homme. Quelques numéros des Cahiers de Géographie du Québec, des Ecrits du Canada Français. Faites votre offre. Particulier 279-5276. 19-7-75

### CHALET À VENDRE

STE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE: Vous aimez la nature, 60 arpents de terrain, 50 en beau boisé, ruisseau, 50 pieds de large avec truites, chalet hivernisé, construction 1975 (Photo MLS) Camille Couture 871-8754. Immeubles Westgate Courtiers. 16-7-75

LAURENTIDES, Chalet meublé, situé dans un secteur résidentiel paisible, loin de la pollution \$16,000. Petit comptant. Balance de vente par propriétaire. Occupation immédiate Mlle A. Thériault ou Hamel 254-4566 ou 354-7176. Trust Général Courtiers. 16-7-75

LOGEMENTS À PARTAGER

LOGEMENTS 7 pièces à partager, très éclairé, près métro Jarry, pour jeune fille sérieuse, \$80 tout inclus; Après 7 hres tél.: 384-1059 19-7-75

PERE, enfant 3 ans, cherche cohabitant mature, aimant calme et prépro, avec ou sans enfant même âge, pour partager dès que possible 7 1/2 trs propre, avec jardin, garage, sur Victoria. \$150 par personne, chauffé, plus électricité, téléphone. Tél.: 481-6833. 19-7-75

### LOGEMENTS À LOUER

COTE-DES-NEIGES: Spacieux duplex 7 1/2, 4 chambres, 2 salles de bains, salle de lavage, poêle, frigidaire, eau chaude fournis, balcons avec vue magnifique. Libre en septembre Prix \$375. Tél.: 733-6404. 16-7-75

### FEMMES DEMANDÉES

#### CENTRE D'ÉTUDES DU TOURISME SECRÉTAIRE

Le Centre d'information scientifique et technique sur le phénomène du tourisme recherche un secrétaire:

- sténo et dactylo, correspondance;
- connaissances administratives;
- relations humaines; accueil, téléphone, etc...

Salaire: Selon les normes de l'Université de Montréal.

Faire parvenir les offres de service, avant le 23 juillet, à:

Pierre-O. Courtemanche,  
Directeur,  
Centre d'Études du Tourisme,  
Case postale 8000,  
Montréal, H3C 3L4  
16-7-75

### PROPRIÉTÉS À VENDRE

**LONGUEUIL**

Pourquoi pas vous? qui deviendriez le propriétaire de cette jolie maison avec grand et magnifique terrain. Bon prix, appelez-nous Bilodeau 465-2533 - 670-9011. Photo M.L.S.

**LONGUEUIL**

Domaine Normandie, magnifique bungalow contenant 10 pièces dont cinq chambres, salle familiale avec foyer naturel, garage double. Piscine intérieure. Prés écoles, transport. Convenable pour professionnel exécutif. Pour plus amples renseignements - Photo M.L.S. Alyne Dupuis 674-6817 - 670-9011.

RENTREZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidenciel, sérieux, professionnel. 1117 ouest, Ste-Catherine, suite 108, Montréal. Tél.: 282-0058, lundi vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O.

RENCONTREZ votre compagnon idéal par ordinateur. Pour livret gratuit, appelez COMPUDATE 933-3673 (24 heures) J.N.O.

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke suite 5. Marthe Gaudette, b.a.b. p.d. b.ph.L. es lettres. Tél.: 524-3852 J.N.O.

### PROPRIÉTÉS À VENDRE

**VIEUX LONGUEUIL**

Magnifique bungalow pierre et brique, 3 chambres, quartier de choix, boul. Quinn. A qui la chance? Exclusif.

**ST-OURS**

Vous rêvez de tranquillité? sur le Richelieu. Venez visiter ce petit domaine exclusif au terrain de 100,500 p.c., piscine chauffée, chalet moderne en loges de Colombie, 3 chambres, chauffage électrique M.L.S.

Renseignements: Laurette Dauphinais 653-4288 ou 651-1000.

**MONTREAL TRUST**

Courtiers 16-7-75

**ROSEMONT**

St-Zotique et Louis Hénon, Triplex construction exceptionnelle, entrée privée, 2 garages, site idéal pour bureau professionnel. Gilles Bergeron 651-1000 ou 353-6765.

**MONTREAL TRUST**

Courtiers 16-7-75

CHOMEDEY: Bungalow brique, 2 chambres à coucher en bas. Prix \$36,500. Mlle A. Thériault ou Hamel 254-4566 ou 354-7176. Trust Général Courtiers. 16-7-75.

DUVERNAY: Split-level, 8 pièces; Sous-sol bien fini; Prêt à habiter. Pour \$40,500. M.L.S. Real Chartrand 382-5890. Immeubles Westgate Courtiers; 16-7-75

ANJOU, split level brique, 3 chambres à coucher, garage, \$42,800. Intérieur luxueux, terrain paysager. Occupation à discuter. Mlle A. Thériault ou Hamel 254-4566 ou 354-7176. Trust Général Courtiers 16-7-75.

AUTHENTIQUE GANDIENNE (1739), 3 foyers, 3 étages, terrain 250' x 150'. M.L.S. Copin 866-6827 ou 473-0238. Immeubles Westgate Courtiers. 16-7-75

REPENTIGNY: Très belle propriété pierre, brique romaine, 9 pièces, 4 chambres, poêle, four encastrés, salle de bain familiale, communicant avec chambre des maîtres, buanderie au rez-de-chaussée, salle de jeux, foyer, "wet bar", "powder room" cave à vin, garage. Avec chauffage indépendant, piscine creusée chauffée, patio. Faut voir, M.L.S. Mance Lapierre 254-6083. Immeubles Westgate courtiers. 16-7-75

**Horizontalement**

1—Antilope africaine. — Partie antérieure du cou.  
2—Mammifère carnassier d'Afrique du Sud. — Qui exprime le contentement de soi.  
3—Pois des paupières. — Registre du Parlement de Paris 1254 à 1318. — Solipède.  
4—Rangions sur une ligne.  
5—Ecrivain français (1869-1951). — Terbium. — Enlèvement.  
6—Saison. — Compter.  
7—Coups de baguette. — Promesse faite à la Divinité. — Eau-de-vie naturelle de bonne qualité.  
8—Peu de chose. — Vallée.  
9—Garnir de vitres. — Condition.  
10—Tenter avec audace. — Partie évanescente qui termine le bas d'une cheminée.  
11—Sans tache. — Marque l'alternance.  
12—Xénon. — Hardi jusqu'à l'imprudence.

**Verticalement**

1—Boisé. — Ensemble des sons qui sortent de la bouche de l'homme.  
2—Système de morale qui place dans l'intérêt particulier ou général la règle de nos actions.  
3—Véhicule qui va très vite. — En outre, de plus.

**Solution d'hier**

1. AMBIGUÏTÉ 2. LAURE ACQUITE 3. LIT ARILLE F 4. EGERIE U DRU 5. GRUE SESSION 6. OERSTITE RUT 7. RU CIDRES TE 8. IRRIGUARE 9. OSE VALISE 10. BECOT X 11. RIGOLE UPAS 12. ARENICOLE IF

**AVÉC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME**

# Montreal

## L'ascension continue

Le marché a continué sa progression et, ce, pour la quatrième semaine de suite, hier, à l'issue d'une séance modérément active de cours à laquelle les industrielles et les métaux de base ont atteint leurs plus hauts niveaux cette année.

L'indice industriel a grimpé de 49, à 194,05, plus haut niveau depuis 13 mois, et les métaux de base de 65, plus haut niveau depuis le 13 août 1974. Les aurifères ont monté de 2,85, à 411,65 et les pétroles de 1,07, à 202,92.

Le volume a atteint 2,14 millions d'actions d'une valeur de \$18,35 millions par rapport à 2,48 millions d'actions et \$21,68 millions vendus.

Les pertes l'ont emporté par 274 à 182 actions que 224 titres sont demeurés inchangés.

Parmi les 16 composants de l'indice industriel, neuf ont avancé et sept ont reculé. Les plus gros gains sont allés aux secteurs de la construction, des marchandises et des chimiques. Les pipe-lines et les aciéries venaient en tête des perdants.

Canada Permanent Mortgage, qui a signalé une augmentation de ses bénéfices nets au cours du premier semestre, a monté de 3,4, à \$19.

Abitibi Paper a baissé de 1,8, à \$10,34. Quelque 1,000 travailleurs du moulin d'Iroquois Falls ont déclenché une grève dimanche soir. Il s'agit de la cinquième usine touchée par un arrêt de travail en Ontario depuis mercredi dernier.

Westinghouse Canada a gagné 1,4, à \$20, Molson B, 1, à \$19,3-4, Dome Pet 7-8, à \$32-12 et Banister Continental 3-4, à \$9-3-4.

Fidelity Trust a perdu 75 cents, \$2,50. Sony Corp. 5-8, à \$12-3-4, Northern and Central Gas 5-8, à \$10,7-8, Stelco A-1, à \$29 et Texasgulf 1-4, à \$36-3-4.

Parmi les mines, Denison s'est adjugé 1, à \$63, Mattagami Lake 1, à \$17-3-4, Placer Development 3-4, à \$20 et Vestron 5-8, à \$12-3-4.

Les pertes dans le secteur des pétroles ont été enregistrées par Siebens, en baisse de 3-8, à \$13-1-2 et Canadian Homestead de 1-4, à \$5-5-8.

## Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.	Ventes Haut Bas Ferm. Ch.
A.G.F.A. 300 100 100 100	Baton B 800 880 880 880
Abby Glen 14900 4200 400 400	Bell Can 613 5444 444 444
Abitibi 11695 100 100 100	Bell A 152 444 444 444
Acklands 185 165 165 165	Bell B 40 525 25 25
Acres Ltd 160 59 59 59	Bell C 390 50 49 50
Acres A 200 235 35 35	Bell D 485 525 25 25
Adco 3800 175 175 175	Bell E 150 340 340 340
Agnico E 5460 56 6 6	Bell F 390 50 49 50
Agro Ind 200 25 25 25	Bell G 390 50 49 50
Airtech 300 250 170 170	Bell H 390 50 49 50
Albany 3000 34 33 33	Bell I 390 50 49 50
Al East 4050 58 8 8	Bell J 390 50 49 50
Alta Gas A 3987 512 212 12	Bell K 390 50 49 50
Alta Gas B 3000 523 23 23	Bell L 390 50 49 50
Alican 6810 526 26 26	Bell M 390 50 49 50
Algo Cent 1150 513 13 13	Bell N 390 50 49 50
Algo Pet 1172 526 26 26	Bell O 390 50 49 50
Algo S 1000 440 440 440	Bell P 390 50 49 50
Allo 200 250 230 230	Bell Q 390 50 49 50
Alloco 100 100 100 100	Bell R 390 50 49 50
Alloco Dv 100 100 100 100	Bell S 390 50 49 50
Almex 490 55 55 55	Bell T 390 50 49 50
Almex A 300 53 53 53	Bell U 390 50 49 50
Almex B 225 53 53 53	Bell V 390 50 49 50
Almex C 225 53 53 53	Bell W 390 50 49 50
Almex D 225 53 53 53	Bell X 390 50 49 50
Almex E 225 53 53 53	Bell Y 390 50 49 50
Almex F 225 53 53 53	Bell Z 390 50 49 50
Almex G 225 53 53 53	Bell AA 390 50 49 50
Almex H 225 53 53 53	Bell AB 390 50 49 50
Almex I 225 53 53 53	Bell AC 390 50 49 50
Almex J 225 53 53 53	Bell AD 390 50 49 50
Almex K 225 53 53 53	Bell AE 390 50 49 50
Almex L 225 53 53 53	Bell AF 390 50 49 50
Almex M 225 53 53 53	Bell AG 390 50 49 50
Almex N 225 53 53 53	Bell AH 390 50 49 50
Almex O 225 53 53 53	Bell AI 390 50 49 50
Almex P 225 53 53 53	Bell AJ 390 50 49 50
Almex Q 225 53 53 53	Bell AK 390 50 49 50
Almex R 225 53 53 53	Bell AL 390 50 49 50
Almex S 225 53 53 53	Bell AM 390 50 49 50
Almex T 225 53 53 53	Bell AN 390 50 49 50
Almex U 225 53 53 53	Bell AO 390 50 49 50
Almex V 225 53 53 53	Bell AP 390 50 49 50
Almex W 225 53 53 53	Bell AQ 390 50 49 50
Almex X 225 53 53 53	Bell AR 390 50 49 50
Almex Y 225 53 53 53	Bell AS 390 50 49 50
Almex Z 225 53 53 53	Bell AT 390 50 49 50
Almex AA 225 53 53 53	Bell AU 390 50 49 50
Almex AB 225 53 53 53	Bell AV 390 50 49 50
Almex AC 225 53 53 53	Bell AW 390 50 49 50
Almex AD 225 53 53 53	Bell AX 390 50 49 50
Almex AE 225 53 53 53	Bell AY 390 50 49 50
Almex AF 225 53 53 53	Bell AZ 390 50 49 50
Almex AG 225 53 53 53	Bell BA 390 50 49 50
Almex AH 225 53 53 53	Bell BB 390 50 49 50
Almex AI 225 53 53 53	Bell BC 390 50 49 50
Almex AJ 225 53 53 53	Bell BD 390 50 49 50
Almex AK 225 53 53 53	Bell BE 390 50 49 50
Almex AL 225 53 53 53	Bell BF 390 50 49 50
Almex AM 225 53 53 53	Bell BG 390 50 49 50
Almex AN 225 53 53 53	Bell BH 390 50 49 50
Almex AO 225 53 53 53	Bell BI 390 50 49 50
Almex AP 225 53 53 53	Bell BJ 390 50 49 50
Almex AQ 225 53 53 53	Bell BK 390 50 49 50
Almex AR 225 53 53 53	Bell BL 390 50 49 50
Almex AS 225 53 53 53	Bell BM 390 50 49 50
Almex AT 225 53 53 53	Bell BN 390 50 49 50
Almex AU 225 53 53 53	Bell BO 390 50 49 50
Almex AV 225 53 53 53	Bell BP 390 50 49 50
Almex AW 225 53 53 53	Bell BQ 390 50 49 50
Almex AX 225 53 53 53	Bell BR 390 50 49 50
Almex AY 225 53 53 53	Bell BS 390 50 49 50
Almex AZ 225 53 53 53	Bell BT 390 50 49 50
Almex BA 225 53 53 53	Bell BU 390 50 49 50
Almex BB 225 53 53 53	Bell BV 390 50 49 50
Almex BC 225 53 53 53	Bell BW 390 50 49 50
Almex BD 225 53 53 53	Bell BX 390 50 49 50
Almex BE 225 53 53 53	Bell BY 390 50 49 50
Almex BF 225 53 53 53	Bell BZ 390 50 49 50
Almex BG 225 53 53 53	Bell CA 390 50 49 50
Almex BH 225 53 53 53	Bell CB 390 50 49 50
Almex BI 225 53 53 53	Bell CC 390 50 49 50
Almex BJ 225 53 53 53	Bell CD 390 50 49 50
Almex BK 225 53 53 53	Bell CE 390 50 49 50
Almex BL 225 53 53 53	Bell CF 390 50 49 50
Almex BM 225 53 53 53	Bell CG 390 50 49 50
Almex BN 225 53 53 53	Bell CH 390 50 49 50
Almex BO 225 53 53 53	Bell CI 390 50 49 50
Almex BP 225 53 53 53	Bell CJ 390 50 49 50
Almex BQ 225 53 53 53	Bell CK 390 50 49 50
Almex BR 225 53 53 53	Bell CL 390 50 49 50
Almex BS 225 53 53 53	Bell CM 390 50 49 50
Almex BT 225 53 53 53	Bell CN 390 50 49 50
Almex BU 225 53 53 53	Bell CO 390 50 49 50
Almex BV 225 53 53 53	Bell CP 390 50 49 50
Almex BW 225 53 53 53	Bell CQ 390 50 49 50
Almex BX 225 53 53 53	Bell CR 390 50 49 50
Almex BY 225 53 53 53	Bell CS 390 50 49 50
Almex BZ 225 53 53 53	Bell CT 390 50 49 50
Almex CA 225 53 53 53	Bell CU 390 50 49 50
Almex CB 225 53 53 53	Bell CV 390 50 49 50
Almex CC 225 53 53 53	Bell CW 390 50 49 50
Almex CD 225 53 53 53	Bell CX 390 50 49 50
Almex CE 225 53 53 53	Bell CY 390 50 49 50
Almex CF 225 53 53 53	Bell CZ 390 50 49 50
Almex CG 225 53 53 53	Bell DA 390 50 49 50
Almex CH 225 53 53 53	Bell DB 390 50 49 50
Almex CI 225 53 53 53	Bell DC 390 50 49 50
Almex CJ 225 53 53 53	Bell DD 390 50 49 50
Almex CK 225 53 53 53	Bell DE 390 50 49 50
Almex CL 225 53 53 53	Bell DF 390 50 49 50
Almex CM 225 53 53 53	Bell DG 390 50 49 50
Almex CN 225 53 53 53	Bell DH 390 50 49 50
Almex CO 225 53 53 53	Bell DI 390 50 49 50
Almex CP 225 53 53 53	Bell DJ 390 50 49 50
Almex CQ 225 53 53 53	Bell DK 390 50 49 50
Almex CR 225 53 53 53	Bell DL 390 50 49 50
Almex CS 225 53 53 53	Bell DM 390 50 49 50
Almex CT 225 53 53 53	Bell DN 390 50 49 50
Almex CU 225 53 53 53	Bell DO 390 50 49 50
Almex CV 225 53 53 53	Bell DP 390 50 49 50
Almex CW 225 53 53 53	Bell DQ 390 50 49 50
Almex CX 225 53 53 53	Bell DR 390 50 49 50
Almex CY 225 53 53 53	Bell DS 390 50 49 50
Almex CZ 225 53 53 53	Bell DT 390 50 49 50
Almex DA 225 53 53 53	Bell DU 390 50 49 50
Almex DB 225 53 53 53	Bell DV 390 50 49 50
Almex DC 225 53 53 53	Bell DW 390 50 49 50
Almex DD 225 53 53 53	Bell DX 390 50 49 50
Almex DE 225 53 53 53	Bell DY 390 50 49 50
Almex DF 225 53 53 53	Bell DZ 390 50 49 50
Almex DG 225 53 53 53	Bell EA 390 50 49 50
Almex DH 225 53 53 53	Bell EB 390 50 49 50
Almex DI 225 53 53 53	Bell EC 390 50 49 50
Almex DJ 225 53 53 53	Bell ED 390 50 49 50
Almex DK 225 53 53 53	Bell EE 390 50 49 50
Almex DL 225 53 53 53	Bell EF 390 50 49 50
Almex DM 225 53 53 53	Bell EG 390 50 49 50
Almex DN 225 53 53 53	Bell EH 390 50 49 50
Almex DO 225 53 53 53	Bell EI 390 50 49 50
Almex DP 225 53 53 53	Bell EJ 390 50 49 50
Almex DQ 225 53 53 53	Bell EK 390 50 49 50
Almex DR 225 53 53 53	Bell EL 390 50 49 50
Almex DS 225 53 53 53	Bell EM 390 50 49 50
Almex DT 225 53 53 53	Bell EN 390 50 49 50
Almex DU 225 53 53 53	Bell EO 390 50 49 50
Almex DV 225 53 53 53	Bell EP 390 50 49 50
Almex DW 225 53 53 53	Bell EQ 390 50 49 50
Almex DX 225 53 53 53	Bell ER 390 50 49 50
Almex DY 225 53 53 53	Bell ES 390 50 49 50
Almex DZ 225 53 53 53	Bell ET 390 50 49 50
Almex EA 225 53 53 53	Bell EU 390 50 49 50
Almex EB 225 53 53 53	Bell EV 390 50 49 50
Almex EC 225 53 53 53	Bell EW 390 50 49 50
Almex ED 225 53 53 53	Bell EX 390 50 49 50
Almex EE 225 53 53 53	Bell EY 390 50 49 50
Almex EF 225 53 53 53	Bell EZ 390 50 49 50
Almex EG 225 53 53 53	Bell FA 390 50 49 50
Almex EH 225 53 53 53	Bell FB 390 50 49 50
Almex EI 225 53 53 53	Bell FC 390 50 49 50
Almex EJ 225 53 53 53	Bell FD 390 50 49 50
Almex EK 225 53 53 53	Bell FE 390 50 49 50
Almex EL 225 53 53 53	Bell FF 390 50 49 50
Almex EM 225 53 53 53	Bell FG 390 50 49 50
Almex EN 225 53 53 53	Bell FH 390 50 49 50
Almex EO 225 53 53 53	Bell FI 390 50 49 50
Almex EP 225 53 53 53	Bell FJ 390 50 49 50
Almex EQ 225 53 53 53	Bell FK 390 50 49 50
Almex ER 225 53 53 53	Bell FL 390 50 49 50
Almex ES 225 53 53 53	Bell FM 390 50 49 50
Almex ET 225 53 53 53	Bell FN 390 50 49 50
Almex EU 225 53 53 53	Bell FO 390 50 49 50
Almex EV 225 53 53 53	Bell FP 390 50 49 50
Almex EW 225 53 53 53	Bell FQ 390 50 49 50
Almex EX 225 53 53 53	Bell FR 390 50 49 50
Almex EY 225 53 53 53	Bell FS 390 50 49 50
Almex EZ 225 53 53 53	Bell FT 390 50 49 50
Almex FA 225 53 53 53	Bell FU 390 50 49 50
Almex FB 225 53 53 53	Bell FV 390 50 49 50
Almex FC 225 53 53 53	Bell FW 390 50 49 50
Almex FD 225 53 53 53	Bell FX 390 50 49 50
Almex FE 225 53 53 53	Bell FY 390 50 49 50
Almex FF 225 53 53 53	Bell FZ 390 50 49 50
Almex FG 225 53 53 53	Bell GA 390 50 49 50
Almex FH 225 53 53 53	Bell GB 390 50 49 50
Almex FI 225 53 53 53	Bell GC 390 50 49 50
Almex FJ 225 53 53 53	Bell GD 390 50 49 50
Almex FK 225 53 53 53	Bell GE 390 50 49 50
Almex FL 225 53 53 53	Bell GF 390 50 49 50
Almex FM 225 53 53 53	Bell GH 390 50 49 50
Almex FN 225 53 53 53	Bell GI 390 50 49 50
Almex FO 225 53 53 53	Bell GJ 390 50 49 50
Almex FP 225 53 53 53	Bell GK 390 50 49 50
Almex FQ 225 53 53 53	Bell GL 390 50 49 50
Almex FR 225 53 53 53	Bell GM 390 50 49 50
Almex FS 225 53 53 53	Bell GN 390 50 49 50
Almex FT 225 53 53 53	Bell GO 390 50 49 50
Almex FU 225 53 53 53	Bell GP 390 50 49 50
Almex FV 225 53 53 53	Bell GQ 390 50 49 50
Almex FW 225 53 53 53	Bell GR 390 50 49 50
Almex FX 225 53 53 53	Bell GS 390 50 49 50
Almex FY 225 53 53 53	Bell GT 390 50 49 50
Almex FZ 225 53 53 53	Bell GU 390 50 49 50
Almex GA 225 53 53 53	Bell GV 390 50 49 50
Almex GB 225 53 53 53	Bell GW 390 50 49 50
Almex GC 225 53 53 53	Bell GX 390 50 49 50
Almex GD 225 53 53 53	Bell GY 390 50 49 50
Almex GE 225 53 53 53	Bell GZ 390 50 49 50
Almex GF 225 53 53 53	Bell HA 390 50 49 50
Almex GH 225 53 53 53	Bell HB 390 50 49 50
Almex GI 225 53 53 53	Bell HC 390 50 49 50
Almex GJ 225 53 53 53	Bell HD 390 50 49 50
Almex GK 225 53 53 53	Bell HE 390 50 49 50
Almex GL 225 53 53 53	Bell HF 390 50 49 50
Almex GM 225 53 53 53	Bell HG 390 50 49 50
Almex GN 225 53 53 53	Bell HH 390 50 49 50
Almex GO 225 53 53 53	Bell HI 390 50 49 50
Almex GP 225 53 53 53	Bell HJ 390 50 49 50
Almex GQ 225 53 53 53	Bell HK 390 50 49 50
Almex GR 225 53 53 53	Bell HL 390 50 49 50
Almex GS 225 53 53 53	Bell HM 390 50 49 50
Almex GT 225 53 53 53	Bell HN 390 50 49 50
Almex GU 225 53 53 53	Bell HO 390 50 49 50
Almex GV 225 53 53 53	Bell HP 390 50 49 50
Almex GW 225 53 53 53	Bell HQ 390 50 49 50
Almex GX 225 53 53 53	Bell HR 390 50 49 50
Almex GY 225 53 53 53	Bell HS 390 50 49 50
Almex GZ 225 53 53 53	Bell HT 390 50 49 50
Almex HA 225 53 53 53	Bell HU 390 50 49 50
Almex HB 225 53 53 53	Bell HV 390 50 49 50
Almex HC 225 53 53 53	Bell HW 390 50 49 50
Almex HD 225 53 53 53	Bell HX 390 50 49 50
Almex HE 225 53 53 53	Bell HY 390 50 49 50
Almex HF 225 53 53 53	Bell HZ 390 50 49 50
Almex HG 225 53 53 53	Bell IA 390 50 49 50
Almex HH 225 53 53 53	Bell IB 390 50 49 50
Almex HI 225 53 53 53	Bell IC 390 50 49 50
Almex HJ 225 53 53 53	Bell ID 390 50 49 50
Almex HK 225 53 53 53	Bell IE 390 50 49 50
Almex HL 225 53 53 53	Bell IF 390 50 49 50

# Loto-Québec en 1974 L'Etat et les gagnants ont reçu \$100 millions

par Jacques Forget

Depuis la fondation de la société en 1970, les loteries de Loto-Québec ont fait un million de gagnants, pour la plupart Québécois, qui se sont partagés près de \$182 millions. C'est ce qui ressort du cinquième rapport annuel de Loto-Québec, rendu public hier.

Il apparaît que Loto-Québec, dont les revenus ont été cette année de \$50,264,359, a atteint à un palier de croissance. Les ventes combinées des quatre loteries (la mini, l'inter, la super et la loto-Perfecta) n'ont progressé que de 6% au cours du dernier exercice financier terminé le 31 mars dernier, atteignant \$132,184,643.

Toutefois, la popularité des loto est loin d'être égale. N'eût été du fort succès de la mini-loto et de la super-loto, les ventes stagnantes de l'inter-loto et de la loto-perfecta auraient entravé la progression des ventes et revenus de Loto-Québec.

La loterie hebdomadaire à 50 cents s'avère la plus populaire

de toutes. Alors qu'en 1971, ses ventes atteignaient environ \$25 millions, elles ont touché au dernier exercice \$61,467,817, soit 18% de plus que l'année précédente. La super-loto a vu ses ventes s'accroître de 11% à \$15,9 millions.

Par contre, l'inter-loto n'a accru ses ventes que de 3,8%. La concurrence temporaire de la Loterie olympique semble expliquer ce peu de succès de l'inter à \$2. Loto-Québec est d'ailleurs à l'étude des modifications aux structures de prix de l'inter et de la super. Car les prix demeurent le stimulus le plus efficace.

Loto-Perfecta, de l'avis même de ses gestionnaires, a besoin d'une révision en profondeur. Bien que cette dernière loterie ait aussi à concurrencer la Loterie olympique, surtout au niveau des acheteurs groupés, il apparaît néanmoins que les promotions spéciales de loto-perfecta n'ont pas rapporté comme on l'avait prévu. Les ventes, au cours de l'exercice, ont même fléchi de 15%, à \$26,172,770. Malgré tout, Loto-Québec affirme que l'exploita-

tion de loto-perfecta demeure très rentable.

Loto-Québec considère son cinquième anniversaire comme un moment important de sa croissance. "Il s'agit de réfléchir sérieusement sur son potentiel de ventes, ses possibilités de croissance et sur l'efficacité générale de son personnel face au marché actuel", affirme le président Maurice T. Custeau.

C'est dans cette optique que la société a acquis un imposant immeuble, rue Berri à Montréal, où loge son siège social. Et ce n'est pas sans raison que la société a été l'hôte du dixième congrès de l'Association internationale des loteries d'Etat, en septembre dernier. Loto-Québec a profité de l'occasion pour resserrer ses contacts avec les loteries étrangères. La formule actuellement à l'étude est le fruit d'une concertation avec la Hollande, la Suisse et l'Allemagne.

Les revenus totaux d'exploitation vus au compte du gouvernement du Québec sont élevés à \$51,122,901.

Le rapport entre les revenus obtenus et les montants distribués aux gagnants des quatre loteries au cours de la période de douze mois terminée le 31 mars dernier.

	Revenus totaux	Retour aux acheteurs	Prix accordés
Mini-loto	\$ 61,467,817	\$ 22,295,508	36,3%
Inter-loto	\$ 28,623,272	\$ 9,425,650	32,9%
Super-loto	\$ 15,918,784	\$ 5,497,070	34,5%
Loto-perfecta	\$ 26,172,770	\$ 13,046,131	49,8%
Total	\$132,184,643	\$ 50,264,359	38,0%

Ce tableau montre que les acheteurs de billets de la Loto-perfecta reçoivent une proportion beaucoup plus importante de leur "investissement" que les participants aux trois autres loteries.

Où sont allés les \$132 millions versés par les acheteurs de billets de loteries?

Escomptes et commissions aux vendeurs:	\$19,4 millions (14,7%)
Prix attribués aux gagnants:	\$50,3 millions (38,1%)
Dépenses d'administration:	\$11,7 millions (8,9%)
Versé au gouvernement du Québec:	\$51,1 millions (38,7%)

# Pas moins de 80% des actions ont grimpé au premier semestre

Trouver la poule aux œufs d'or! Tel est le défi qui confrontait les investisseurs sur le marché boursier dans les six premiers mois de l'année.

Plus de 80% des titres inscrits sur la Bourse de Toronto se sont accrues en valeur depuis le 31 décembre. Par conséquent, il suffisait de viser dans le tas et on avait moins de 20% de chances de se tromper.

Selon une enquête du Financial Times, le prix moyen des titres inscrits sur la Bourse de Toronto a augmenté de 31%, alors que l'indice des industrielles ne s'est élevé que de 21%.

Tandis que 1,117 titres sur la Bourse de Toronto ont vu leur valeur augmenter, seulement 190 ont chuté. Plus de 60% des titres haussiers se sont accrues par plus de 21%. Aussi, 257 titres ont même doublé et plus en valeur.

Voici quels ont été les chefs-de-file en excluant les titres de moins de \$1:

Vulcan Industrial 340%  
Newsco Well Service Ltd. 270%

Northern Electric (warrants) 267%

Wainco Oil Ltd. 236%  
Kaiser Ressources (warrants) 230%

Si les chances de faire de l'argent sur Bay Street ont été bonnes, elles furent excellentes sur Wall Street. Des 1,481 titres qui fluctuèrent sur le Big Board,

seulement 25 déclinaient en valeur.

A New-York, la valeur moyenne des titres s'est accrue de 50%, alors que l'indice des industrielles Dow Jones a monté de 42%.

Au Canada, le comportement des valeurs sûres a été mitigé. Ainsi, Imperial Oil a fait plus \$7,50, une augmentation de 35%. International Nickel s'est accru de \$7,50, soit 35%. Toutefois, Canadian Pacific n'a augmenté que de \$1,7% et Bell Canada que de \$0,75, un maigre 2%.

Des titres majeurs qui ont chuté, Consumers Distributing Co a fléchi de 38% et Brinco de 27%. Deux autres valeurs "solides", Seagram Co. et Montreal Trust se sont effritées respectivement de 4% et 2%.

Sur le parquet montréalais, la performance générale a été un peu moins bonne qu'à Bay Street. Des 636 titres qui ont fluctué, seulement 191, ou 30%, ont décliné.

Les observateurs attribuent aux petits investisseurs la forte avance, souvent 100% et plus, sur les petits titres. Les investis-

seurs institutionnels préfèrent la stabilité des titres majeurs.

De tous les titres canadiens, le plus spectaculaire a été sans conteste l'amiantifère Woodreef Minerals d'Australie qui a augmenté par 511%, passant de 9 cents à 55 cents.

Si les analystes étaient presque tous optimistes en janvier dernier, il se trouve maintenant plusieurs prophètes de malheur qui prédisent un revirement du marché.

(Financial Times News Service)

## Quel sera le rôle de Texasgulf à Panama?

La Texasgulf n'en est qu'à des discussions préliminaires avec le gouvernement de Panama et ne sait pas d'où peut

bien provenir l'information selon laquelle elle prendrait une participation de 15% dans le fameux gisement de prophyre cuprifère du Cerro Colorado à Panama, après avoir investi \$120 millions.

C'est ce qu'a révélé au DEVOIR M. Devon Smith de la Texasgulf, en confirmant le choix par Panama de sa compagnie comme responsable de la mise en production du plus gros gisement de cuivre au monde.

Après avoir préféré la filiale à 30% de la CDC (la Corporation de développement du Canada), aux Noranda, Umex et Anglo-American of South-Africa, le gouvernement de Panama n'en serait qu'à des discussions préliminaires avec la Texasgulf.

Vendredi, en annonçant la nouvelle, Panama a aussi promis qu'il rembourserait les \$25 millions investis par Canadian Javelin dans la découverte et la mise en valeur du gisement. Et

qu'en plus, la compagnie montréalaise recevrait une indemnité.

L'annonce par Panama du choix de la Texasgulf plutôt que de la Noranda comme opérateur du gisement du Cerro Colorado a pris la communauté financière par surprise. Tous s'attendaient à ce que le Groupe Noranda soit choisi, tant à cause de son expertise minière, sa sature financière et internationale et la bonne connaissance du gisement panaméen.

La Noranda faisait partie du consortium mis sur pied par Canadian Javelin pour mettre en production le Cerro Colorado.

Dans les milieux informés, on croit que le contrôle de la CDC, compagnie de la Couronne, dans Texasgulf a été un facteur important dans le choix de Panama. Transigeant avec le Canada, Panama pourra sortir du giron américain tout en profitant de la technologie nord-américaine.

## Arrêt de travail à Labrador City

LABRADOR CITY (PC) — Quelque 2,400 travailleurs de la société, Iron Ore of Canada, à Labrador City, ont quitté le travail, samedi, apparemment pour protester contre les mesures disciplinaires prises par la compagnie.

M. Michael Monaghan, directeur général de la compagnie, a précisé que l'arrêt de travail avait débuté juste avant le changement du quart de nuit alors que des ouvriers ont dressé des lignes de piquetage devant les installations de la compagnie.

Il a ajouté que pour le moment, la production était assurée par les cadres.

L'arrêt de travail ferait suite à des mesures disciplinaires prises contre quatre chauffeurs de camion pour bris d'équipement. Les représentants de la compagnie et du syndicat se sont rencontrés dimanche, mais sans succès.

M. Monaghan a dit qu'il n'avait aucune idée quant à la durée de l'arrêt de travail.

Par ailleurs, le comité négociateur représentant environ 15,000 travailleurs de l'acier de Sudbury et de Port Colborne, a poursuivi ses réunions di-

manche avec les syndiqués pour leur expliquer les termes d'un projet d'accord collectif couvrant trois années, avec l'International Nickel Company of Canada Ltd. (INCO).

Les agents d'affaires du syndicat ont voté, samedi, le rejet de cet accord de principe, ce qui a forcé l'exécutif syndical à faire une déclaration publique à l'appui de la grève commencée mercredi dernier, au moment où expirait un précédent contrat de trois ans. Des piquets de grève avaient été établis à début, en dépit des directives émanant du comité négociateur du syndicat, qui s'opposait à une telle action.

Des porte-parole des 13,500 membres de la section 6,500 des travailleurs unis de l'acier d'Amérique à Sudbury, affirment que les hommes refusent de travailler au moins jusqu'à vendredi, quand ils voteront pour ou contre le projet de contrat qui leur donnerait environ \$7 l'heure d'ici 1978.

Les 1,250 membres de la section 6200 du syndicat à Port Colborne, se sont mis en grève mercredi, mais ont repris le travail jeudi quand on les a informés qu'un accord était intervenu.

L'accord de principe entre le syndicat et Inco n'a pas reçu un appui enthousiaste de certains employés.

Le contrat projeté comporte une hausse immédiate de 90 cents l'heure, pour porter le taux de base à \$5,45. On ajouterait 20 cents au taux horaire à chacune des deux années suivantes.

De nouvelles hausses de paie seraient ajoutées au cours de la durée du contrat pour compenser l'augmentation du coût de la vie. Un cent serait ajouté par heure pour toute hausse de .35 de l'indice des prix à la consommation, et si le taux annuel

d'inflation atteint 10 pour cent durant les prochaines trois années, on ajouterait \$1,25.

Tout bien calculé, l'accord donnerait à l'ouvrier \$218 pour une semaine de 40 heures durant la première année. Les clauses relatives aux vacances seraient changées, de sorte que les employés recevraient cinq semaines de vacances payées après 25 ans de service, et six semaines après 30 ans. La clause actuelle est de cinq semaines après 30 ans.

Les pensions mensuelles à l'âge de 65 ans, après 30 ans de service, passeraient de \$450 à \$610. La pension des ouvriers de 20 ans d'expérience se retirant à l'âge de 55 ans serait de \$299 par mois.

## Selon Charles Perrault Le rapport du CEC manque de "réalisme politique"

Sans vouloir signifier sa dissidence sur le récent rapport du Conseil économique du Canada dont il est membre, M. Charles Perrault, président du Conseil du patronat du Québec, dit douter du "réalisme politique" du document rendu public jeudi dernier et proposant l'abolition des barrières tarifaires entre le Canada et ses partenaires commerciaux.

"Je ne vois pas comment, par exemple, un gouvernement pourrait s'engager à favoriser le libre-échange avec les Etats-Unis sans soulever un tollé au sein de la population," a déclaré M. Perrault au DEVOIR.

"La suppression des barrières

douanières n'apparaît pas dans le contexte économique actuel une mesure souhaitable par l'ensemble des citoyens. Aussi, il serait douteux que le gouvernement s'avance dans cette voie" d'ajouter le président de la confédération patronale québécoise.

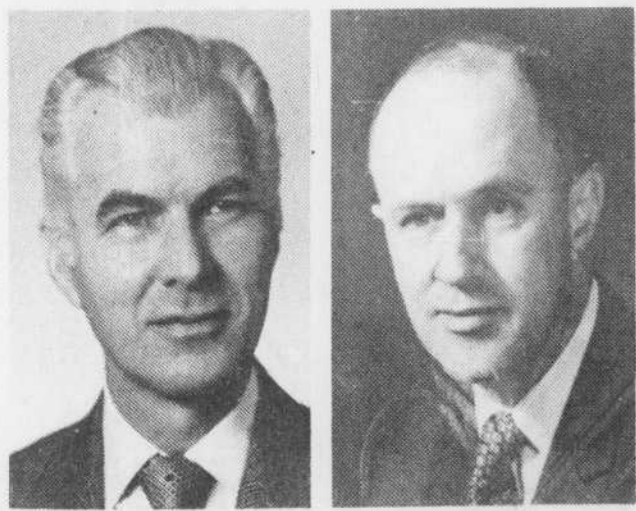
Celui-ci tient cependant à souligner le caractère révolutionnaire de certaines propositions qui chambardent les idées traditionnelles sur le commerce extérieur. "Le rapport met de

l'avant une conception très libérale des échanges économiques qui doit aussi être étudiée"

En ce qui concerne le contenu du document, M. Perrault préfère laisser aux différentes fédérations sectorielles le soin d'évaluer les conséquences possibles des recommandations du rapport.

Elu député dans la circonscription de Medicine Hat en 1957, M. Olson a été ministre de l'Agriculture de 1968 à 1972. Il exploite présentement une ferme à Medicine Hat.

### LA COMPAGNIE NORTHERN ELECTRIC, LIMITÉE



William T. Simpson

Walter C. Bengler

M. Walter F. Light, président et chef de l'exploitation de la Compagnie Northern Electric, Limitée, annonce la nomination de M. William T. Simpson au poste de vice-président, câbles, et celle de M. Walter C. Bengler, qui succède à celui-ci au poste de vice-président, transmission. M. Bengler, qui occupait antérieurement les fonctions de vice-président, technologie, est entré chez Northern Electric après avoir obtenu un diplôme en génie physique de l'Université Queen's en 1947. M. Simpson, titulaire d'un diplôme en électrotechnique de l'université McGill, est au service de Northern Electric depuis 1945.

### MONSIEUR JEAN LACROIX, C.A.

président du comité exécutif de

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS

Comptables agréés

et

ses associés

désirent faire part qu'ils exercent maintenant leur profession sous la raison sociale

SAMSON, BELAIR & ASSOCIÉS

avec bureaux à  
Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke,  
Trois-Rivières, Ottawa et Sept-Îles

## faits et projets

### Canadian Vickers double ses profits

Les profits de la Canadian Vickers de Montréal ont doublé à l'occasion du premier semestre de l'exercice financier 1975, terminé le 31 mai. De \$916,891, soit \$1,68 l'action, les profits ont grimpé à \$1,844,992, soit \$3,37 par action.

D'un premier semestre à l'autre, les revenus n'ont toutefois augmenté que de 25%, de \$16,8 millions à \$21,2 millions. Les profits ont permis d'ajouter \$1,680,145 au fonds de roulement qui s'établit maintenant à \$13,771,663.

C'est le 14 avril que les travaux d'expansion ont commencé à la division nucléaire. Le programme d'agrandissement devrait coûter \$3 millions.

La Canadian Vickers travaille activement sur les réacteurs nucléaires CANDU vendus en Argentine, au Nouveau-Brunswick et en Ontario, à Pickering et à Bruce.

### Contre la fraude en informatique

Un groupe indépendant de gestionnaires de haute direction spécialisés dans le traitement de l'information au Canada vient de mettre sur pied l'Institut d'informatique canadien. M. David Haltrecht, président de l'Institut et professeur adjoint au Département d'informatique de l'université Concordia de Montréal, explique que l'Institut d'informatique canadien a été créé pour répondre au besoin général de plus de sécurité dans le domaine de l'information afin d'éviter la fraude. L'industrie de l'informatique a aussi besoin de plus de normes professionnelles visant le personnel travaillant tant dans les secteurs public que privé au Canada.

Par suite de la croissance de l'industrie de l'informatique au cours des 20 dernières années, l'Institut possède déjà un bon nombre de questions à l'étude.

Comme l'exprime M. Haltrecht, "l'Institut consacrera ses efforts à assurer des services de traitement de l'information compétents et s'inspirant de l'éthique professionnelle. Pour y arriver, nous projetons d'établir des programmes pour le personnel travaillant en informatique en élaborant des cours de formation à l'échelle nationale et des principes directeurs visant cette carrière.

### Pétrole: la hausse sera connue aujourd'hui

Le gel du prix de l'essence et de l'huile à chauffage par l'Ontario pour une période de 90 jours commençant le 23 juin, veille du dernier budget Turner, n'aurait pas les conséquences aussi dramatiques que prétendent les compagnies pétrolières.

C'est ce qu'estiment plusieurs observateurs qui ont calculé à \$35 millions la perte réelle qui sera encourue par l'industrie.

Prénant en considération que l'Ontario consommerait 500,000 barils de pétrole par jour, soit l'équivalent des 15 millions de gallons, le gel du prix à \$6,50 le baril coûterait aux compagnies pétrolières \$70 millions pour les 90 jours de la période de gel.

Or, le gouvernement fédéral a instamment prié les compagnies d'attendre 45 jours à compter du 23 juin avant d'augmenter de 5 cents le prix de vente de leur essence et huile à chauffage, de façon à épuiser complètement les réserves déjà en inventaires et à ne pas faire de profits sur le dos du public. Cette période de 45 jours coupe donc de moitié la période de gel de 90 jours décrétée par l'Ontario. C'est donc \$35 millions et non \$70 millions que perdront véritablement les compagnies de pétrole, suite à la mesure ontarienne.

C'est aujourd'hui que les compagnies devraient faire connaître l'importance de la hausse que les consommateurs devront absorber à la suite de la nouvelle augmentation.

### Des Américains veulent Pillsbury

La Maple Leaf Mills de Toronto, filiale de la Norris Grain Co. de Chicago, est à négocier l'achat de la minoterie de Pillsbury Canada à Calgary. Dans l'éventualité d'une entente entre les deux compagnies, Maple Leaf Mills devra obtenir l'assentiment de l'Agence fédérale de tamisage des investissements étrangers, puisqu'elle est filiale canadienne à 100% d'un consortium américain.

## Pâtes et papiers D'autres fermetures en vue

Annonçant une diminution des profits de Price pour le premier semestre de l'année, le président de la compagnie, M. C.R. Tittemore a déclaré hier que d'autres fermetures temporaires d'usines étaient envisagées au cours du troisième trimestre. Le mouvement à la baisse des bénéfices risque également d'être plus prononcé en raison d'une forte diminution de la demande.

Pour M. Tittemore, il ne devrait pas y avoir de redressement de la conjoncture du

marché avant la fin de l'année.

Les ventes pour les six mois terminés le 30 juin dernier ont atteint \$160 millions par rapport à \$143 millions pour la période correspondante l'an dernier. Par contre, les profits par action ordinaire ont reculé passant de \$1,39 à \$1,29.

### NOMINATION À LA BEI



Michel Létourneau

La Banque d'expansion industrielle annonce la nomination de Monsieur Michel Létourneau au poste de directeur adjoint de la succursale de St-Laurent.

Avant sa nomination, Monsieur Létourneau occupait le poste de préposé au crédit au bureau régional du Québec à Montréal.

## Tricofil a amassé \$100,000

La Tricofil de St-Jérôme, société populaire gérant l'ancienne usine de la Regent Knitting, pourra bientôt recommencer la production.

En effet, les travailleurs viennent de recueillir leur premier \$100,000. Ils pourront donc recevoir un \$100,000 additionnel de la SDI. Un accord de financement intervenu entre Tricofil et la Société de développement industriel du Québec fait en sorte que la SDI prêtera jusqu'à \$300,000 à la Tricofil si ses promoteurs, les ouvriers et la population de St-Jérôme arrivent eux-mêmes à recueillir \$300,000.

Avec \$200,000, la Tricofil peut dès maintenant commencer ses opérations. On s'attend à ce que les opérations débutent dans les prochaines semaines. 300 des quelque 450 travailleurs mis à pied le 7 juin 1974, sans préavis, pourront retourner graduellement au travail.

## NOUS ACHETONS DE L'AMEUBLEMENT ET DE L'ÉQUIPEMENT USAGÉS DE BUREAU

Nous offrons les meilleurs prix

APPELEZ 381-8861



**FUTURIC**  
DISTRIBUTEURS D'AMEUBLEMENT  
DE BUREAU FUTURIC LTÉE

1401 O. RUE LEGENDRE, MONTRÉAL, QUÉ. TÉL. 381-8861

DINERS D'AFFAIRES

*La Saulaie*

Restaurant des gourmets Boucherville

sur les rives de Saint-Laurent

Reservations 655-0434 655-5664

Rendement

9 3/4%

Laissez courir l'intérêt sans courir de risque.

Certificats de placement garanti de 5 ans.

Vous recevez votre intérêt deux fois l'an (dépot minimal \$500). Le paiement de l'intérêt peut aussi être effectué selon d'autres modes.

Pour plus de renseignements, passez nous voir ou appelez

M. Jean-Guy Daniel  
1 Place Ville Marie  
Montréal, Québec  
Tél: 961-1881

Mme N. Coleman  
Centre Commercial Fairview  
Pointe-Claire, Québec  
Tél: 895-5230

M. C. Fillon  
500 est Grande Allée  
Québec, Qué.  
Tél: 529-8841

**Montréal Trust**

On s'en fait autant que vous pour votre argent.

Membre de la Régie d'assurance-dépôts du Québec

# baseball

Ligue Nationale		Ligue Américaine	
<b>Dimanche</b>			
Atlanta 5, Montréal 4		Boston 7, Texas 5	
San Diego 7, Pittsburgh 5		Detroit 8, Kansas City 4	
San Francisco 4, Chicago 1		Chicago 5, Milwaukee 0	
Cincinnati 5, New York 3		Cleveland 8, California 7	
St-Louis 2, Los Angeles 1		Oakland 4, Baltimore 3	
Houston 9, Philadelphie 5		Minnesota 2, New York (2), remis	
<b>Hier</b>			
Aucun match		Aucun match	
Aujourd'hui		Aujourd'hui	
Match des étoiles		Match des étoiles	
<b>Les meneurs</b>			
ab	cs	ab	cs
Madlock, Chi.	320 112 350	Carew, Minn.	296 110 372
Morgan, Cin.	238 99 344	Lynn, Bos.	284 97 342
Sanguinol, Pitt.	281 95 338	Hargrove, Tex.	273 94 338
Parker, Phil.	286 96 336	Munson, N. Y.	315 102 324
Watson, Hou.	313 102 326	Washington, Oak.	328 104 317
Cash, Phi.	376 122 324	Yastrzemski, Bos.	307 96 313
Simmons, SL.	296 96 324	McRae, KC.	385 104 310
Bowa, Phi.	274 88 321	Brett, KC.	350 106 303
Rose, Cin.	379 121 319	Orta, Chi.	297 89 300
Joshua, SF.	264 84 318	Chambliss, NY	287 85 296
<b>Circuits</b>			
Luzinski, Philadelphie, 25;		Bonds, NY, 20; Jackson,	
Bench, Cincinnati, 19.		Oakland, Burroughs, Texas, 18	
<b>Points produits</b>			
Luzinski, 79; Bench, 73.		Lynn, Boston, 71; Horton,	
<b>Triples</b>			
Kessinger, Chicago et Parker,		Detroit, 62.	
Pittsburgh, 8 chacun; Griffey,		<b>Triples</b>	
Cincinnati, Gross et Metzger,		Orta, Chicago, 9; Rivers,	
Houston, 7 chacun.		California, 7.	
<b>Doubles</b>			
Bench, 29; Rose, Cincinnati,		McRae, Kansas City, 25;	
26.		Lynn, Boston, 23.	

LIGUE NATIONALE			
Section Est			
PITTSBURGH	g	p	moy. diff.
PHILADELPHIE	55	33	.625 —
NEW YORK	49	40	.551 6%
ST-LOUIS	43	42	.506 10%
CHICAGO	42	44	.488 12
MONTREAL	42	48	.467 14
	35	48	.422 17%
Section Ouest			
CINCINNATI	61	29	.678 —
LOS ANGELES	49	42	.538 12%
SAN FRANCISCO	41	47	.466 19
SAN DIEGO	41	49	.456 20
ATLANTA	39	49	.443 21½
HOUSTON	33	59	.359 29

LIGUE AMERICAINE			
Section Est			
BOSTON	g	p	moy. diff.
NEW YORK	50	37	.575 —
MILWAUKEE	45	41	.523 4½
BALTIMORE	46	42	.523 4½
CLEVELAND	41	44	.482 8
DETROIT	40	46	.465 9½
	39	47	.453 10½
Section Ouest			
OAKLAND	55	32	.632 —
KANSAS CITY	47	41	.534 8½
CHICAGO	40	45	.471 14
TEXAS	41	49	.456 15½
MINNESOTA	39	48	.448 16
CALIFORNIE	40	51	.440 17

## Henri Richard décide d'accrocher ses patins

Après avoir disputé 1,256 matches répartis sur 20 saisons, toutes dans la Ligue nationale de hockey, Henri Richard, le frère de l'autre, a décidé que le temps de prendre sa retraite était venu.

Le petit centre de 39 ans, qui a fait partie d'un nombre record de 11 équipes championnes de la coupe Stanley, a annoncé sa décision lors d'une conférence de presse hier.

"C'est une décision très difficile pour moi", a-t-il déclaré. "Après 20 ans, chaque bonne chose a une fin".

Richard, qui avait une autre année sur son dernier contrat de deux ans, a dit que les longs voyages, le nombre accru de matches et son âge l'ont incité à se retirer.

"Le désir de jouer au hockey me manquait un peu à cause de tous ces facteurs. Il me restait une autre année à mon contrat... je tenterai de conclure un arrangement avec le Canadien".

Durant sa carrière, Richard a compté 358 buts et récolté 688 passes en saison régulière. En 1973-74, il méritait le trophée Bill Masterton, seul honneur individuel à lui échoir, pour le courage, l'esprit sportif et le dévouement porté à la cause du hockey.

Richard ne prit part qu'à 16 parties régulières durant la dernière saison. On se souviendra qu'il se fractura la cheville gauche le 13 novembre 1974, et il ne retourna dans le feu de l'action que lors de la demifinale contre les Sabres de Buffalo.

Malgré qu'il n'ait jamais été une grande vedette dans la LNH, Richard a souvent soulevé les foules par son acharnement et son courage. Il connut ses moments de gloire. En 1966 et 1971, il compta de but gagnant lors de la dernière partie des finales disputées respectivement contre les Red Wings de Détroit et les Black Hawks de Chicago.

Sam Pollock, lui, est sûr que Richard sera intronisé au Temple de la renommée du hockey avant longtemps. Ce dernier a ajouté que le numéro 16 sera retiré à l'occasion d'une cérémonie précédant la pre-

## sports

# Les Jeux d'été du Québec aux Trois-Rivières Une richesse intraduisible en chiffres

par André Tardif

Quelque 5,000 athlètes et accompagnateurs y défilèrent sur une période de 11 jours. Près de 600 autres jeunes Québécois participèrent au programme socio-culturel. La population de la région, estime-t-on, doublera pour atteindre les 200,000 personnes.

Côté monétaire, l'événement commande un budget de l'ordre de \$600,000. Par après, les trois villes impliquées hériteront d'équipements sportifs ou autres d'une valeur de près de \$2 millions. Quant aux retombées économiques de cette véritable invasion humaine, les experts en fiscalité en auront vite compris l'importance.

Il s'agit, on l'aura deviné, des Jeux d'été du Québec, 5e édition, qui auront lieu, du 14 au 24 août prochain, dans Trois-Rivières et les villes avoisinantes de Trois-Rivières-ouest et du Cap-de-la-Madeleine.

Mais selon l'un des principaux organisateurs, il est un aspect des Jeux qui ne s'évalue pas mais qui en est peut-être le plus riche.

"Ce qui ne s'évalue pas, c'est l'occasion qui est fournie à quelque 3,000 bénévoles de se mieux connaître en travaillant ensemble", dit Alvin Doucet, directeur du Service de la récréation et des parcs pour la ville de Trois-Rivières et coordonnateur général des Jeux.

"C'est ça à mon avis qui fait la richesse de l'événement, d'autant plus appréciable qu'il se produit dans une région au contexte politique difficile", ajoute ce professionnel de l'éducation physique d'origine acadienne mais Trifluvien d'adoption depuis maintenant sept ans.

Doucet explique qu'au départ, c'est-à-dire il y a moins de deux ans lorsque les Jeux furent attribués à la région, les instigateurs du projet ont avant tout cherché à ne pas se perdre dans le gigantisme.

"Il ne fallait surtout pas oublier l'objectif premier des Jeux, qui est de faire des participants les rois de la fête. Nous avons voulu penser à la masse des athlètes et bien les encadrer. C'est pourquoi nos efforts n'ont pas tellement porté sur l'attrait touristique se rattachant à l'événement.

"Non pas que cet aspect ne soit pas

partie intégrante des Jeux, mais encore là, nous avons cherché à concevoir notre programme touristique surtout en fonction des participants."

Doucet traite également de la philosophie qui a inspiré la préparation d'un échancier, plaque tournante de l'organisation des Jeux.

"Partant du principe qu'ils représentaient un moyen d'accélérer notre programme de développement aussi bien que celui des deux autres villes participantes, il s'inscrivait dans la logique de mon travail que je puisse participer activement à l'organisation."

"Une période de mûrissement de quelque mois nous aura ensuite permis d'élaborer une façon d'encadrer les personnes les plus compétentes que nous puissions trouver au sein du comité organisateur. Nous recherchions des gens très occupés, et je crois que nous les avons tous avec nous aujourd'hui."

Il explique comment le comité qu'il dirige a réussi à s'adjoindre, entre autres, la collaboration de plusieurs compétences oeuvrant à l'Université du Québec.

"Il nous fallait vendre notre projet à des gens habitués à travailler selon des techniques administratives sérieuses, ce qui nous a forcés à réfléchir afin de trouver des moyens à leur dimension."

Et c'est ainsi que l'on retrouve Gilles Boulet, recteur de l'UQTR, en charge du comité des promotions financières; Yvon Lamarche, directeur des sports de l'institution, comme responsable de l'aspect technique des Jeux; René Roseberry, directeur de l'information à l'UQTR, et qui occupe le même poste au sein du comité organisateur. Le comité compte également plusieurs autres cadres de l'université, ainsi que du Cégep et de la Régionale des Trois-Rivières.

"On ne peut certainement pas reprocher à nos universitaires de s'isoler dans leur tour d'ivoire. D'ailleurs, ce n'est pas dans la tradition de la jeune institution qu'est l'UQTR", ajoute Doucet, qui nomme aussi quelques noms d'administrateurs compétents issus d'autres milieux et qui collaborent très activement au succès de l'événement.

L'UQTR, selon Doucet, aura également

fait une autre contribution qui, tout en s'avérant utiles à ses fins d'enseignement, aura rendu un fier service aux Jeux.

"Elle nous a fourni 12 stagiaires qui assurent la permanence de notre organisation. Chacun double un responsable de secteur, pour qui il agit en somme comme un chef de cabinet. Ce sont eux qui sont responsables des réunions hebdomadaires et de la bonne marche de l'échéancier. Et avec les méthodes nouvelles qu'ils apportent au travail, ils ont parfois drôlement l'occasion de nous rappeler nos tâches."

Il s'agit de 12 étudiants en récréologie qui, leurs cours théoriques terminés, doivent obligatoirement faire un stage d'apprentissage d'au moins six mois dans un milieu de travail. Ils sont maintenant en poste, avec rémunération, depuis septembre dernier et le seront jusqu'après les Jeux.

L'un d'eux, Jean Trudel, adjoint au responsable de l'information, explique qu'une fois les Jeux terminés, il retournera à l'université avec ses confrères pour une dernière session, qui sera consacrée à une analyse du travail accompli au cours des derniers mois.

"Nous sommes là pour apprendre quelque chose, dit-il, mais chose certaine, les Jeux ne seront avérés toute une expérience, dans mon cas du moins."

Rappelons que les Jeux d'été représentent les finales provinciales dans 16 disciplines sportives, couronnement de finales régionales auxquelles auront participé environ 100,000 athlètes. Deux disciplines de démonstration sont aussi au programme.

L'aspect socio-culturel occupera également une place importante aux Jeux de Trois-Rivières, où huit disciplines regroupant 564 participants seront à l'honneur, dont la danse, la poésie et certains métiers d'art.

"Le socio-culturel a été quelque peu négligé dans notre région, commente Doucet. A l'occasion des Jeux, il prendra un aspect de fête à la fois provinciale et régionale. Ça nous permettra de développer des techniques nouvelles et de mieux faire connaître nos talents."

mière rencontre régulière de la prochaine saison.

Richard a indiqué qu'il pourra voir à la bonne marche de ses affaires, notamment de sa brasserie située au centre-ville, et qu'il n'occupera aucune fonction au sein du Canadien de Montréal.

**VLADIMIR NAZLIMOV**, un officier de l'armée de terre âgé de 30 ans, a remporté le titre de champion du monde individuel de sabre aux championnats du monde d'escrime à Budapest. Les sabreurs hongrois, pour leur part, ont en partie effacé leur déconvenue des championnats de l'an dernier alors qu'ils seront les trois finalistes; l'champion olympique Peter Marot, Tamas Kovacs et Imhre Gedovari.

**JERRY REUSS ET VIDA BLUE** s'affronteront ce soir lors du match d'étoiles. Le premier représentera la LN et le second la LA.

**POUL KIRKETERP** a été sacré champion du monde de voile en yole OK, devant le Néo-Zélandais Peter Lester et le Suédois H-P Hylander.

**BOBBY ORR** signerait un contrat de plusieurs millions de dollars avec les Fighting Saints du Minnesota de l'AMH; selon le Sun de Toronto. Le journal affirme que Orr se serait vu offert un boni de \$1 million. Le contrat entrerait en vigueur pour la saison 1976-77.

**CAROL MANN** a réussi un roulé de deux pieds et demi sur le dernier trou pour gagner le tournoi des golfeuses professionnelles doté d'une bourse totale de \$65,000. Mlle Mann, qui remportait ainsi le 36e tournoi de sa carrière, a terminé les 54 trous avec un total de 209, soit sept sous la normale.

**REJEAN GENOIS** a remporté le championnat de tennis de l'Ontario en battant le numéro un canadien 6-2 et 6-1. Dale Power s'est même excusé "de ne pas avoir joué une bonne partie."

## Thevenet prend une sérieuse option sur la victoire finale

SERRE CHEVALIER (Reuter) — Le Français Bernard Thevenet, déjà vainqueur la veille à Pra Loup, ce qui lui avait permis d'endosser le maillot jaune, a récidivé hier pour gagner la 16e étape du Tour de France, Pra Loup — Serre Chevalier (107km) avec une avance de 2 minutes 22 secondes sur un petit groupe avec notamment Eddy Merckx, Felice Gimondi et Joop Zoetemelk. Thevenet possédait maintenant 3 minutes 20 secondes d'avance sur Merckx au classement général, un avantage qui pourrait être décisif pour la victoire finale.

Le Bourguignon, 27 ans, s'est détaché dans les trois derniers kilomètres de l'ascension du col de l'Izoard, passant en tête avec 2 minutes 25 secondes d'avance sur le groupe Merckx au milieu des clameurs de dizaines de milliers de spectateurs ravis de voir un Français en tête le jour de la fête nationale.

Dans la descente, Merckx s'est lancé à toutes pédales à la poursuite du maillot jaune, aidé par Gimondi. Le Belge a malheureusement crevé au moment où il était revenu à une minute 45 secondes du Français et Thevenet, sans se désemparer, a terminé à Serre Chevalier avec 2 minutes 22 secondes d'avance sur ses principaux rivaux.

Le maillot jaune est maintenant solidement accroché sur ses épaules.

Il avait pourtant été mis en difficulté dans le col de Vars, en début d'étape. Merckx est arrivé au pied du col avec 45 secondes d'avance sur le peloton.

"J'ai connu quelques soucis à ce moment-là", a admis Thevenet après l'arrivée, alors que Merckx a de son côté indiqué qu'il n'avait pas poursuivi son effort parce que son avance stagnait: "Thevenet était trop fort aujourd'hui. J'étais au milieu d'un groupe quand il a attaqué dans l'Izoard et je n'ai jamais été capable de refaire mon retard."

Le Belge a ajouté qu'il souffrait toujours des suites du col de poing à l'estomac décoché par un spectateur vendredi dans l'ascension du Puy de Dome.

Thevenet reste prudent lorsqu'on lui parle de la plus haute marche sur le podium dimanche sur les Champs-Élysées: "Je n'ai pas encore gagné cette course. On n'a jamais gagné tant qu'on n'a pas passé la ligne d'arrivée, surtout quand Merckx est là. Mais je dois dire que je me sens maintenant beaucoup plus détendu."

Le maillot jaune pourrait encore creuser son avance sur ses rivaux aujourd'hui dans la 17e étape, Valloire-Morzine-Avoriaz (225 km), avec quatre cols à franchir avant l'arrivée en côte à la station de sports d'Avoriaz.

# Jarry style ouesterne!

Nos Expos reviennent à Jarry pour huit jours d'affilée, et savez-vous avec qui? Johnny Bench et la "grosse machine rouge" de Cincinnati, puis les Braves d'Atlanta et enfin, les Astros de Houston. Ça, c'est d'la grand visite!

**Les Reds de Cincinnati**  
Le jeudi, 17 juillet, à 20h05  
Le vendredi, 18 juillet, à 20h05  
Le samedi, 19 juillet, à 14h15

**Les Braves d'Atlanta**  
★ Le dimanche, 20 juillet, à 13h35  
★★ Le lundi, 21 juillet, à 20h05  
★ Après la pluie, le beau temps: nos Expos terminent d'abord le match interrompu en mai dernier. C'est presque un programme double!  
★★ Soirée TRS "Deux billets pour le prix d'un!" Procurez-vous votre billet à tout comptoir TRS, sauf à Jarry, et obtenez-en un autre gratuitement dans la même section. C'est également la Soirée de la Radio: les nombreuses stations diffusent les matches des Expos distribués plus de 100 radios aux spectateurs.

**Les Astros de Houston**  
Le mardi, 22 juillet, à 20h05  
★ Le mercredi, 23 juillet, à 20h05  
★★ Le jeudi, 24 juillet, à 19h05

★ **Soirée du Chapeau Sport.** Tous les détenteurs de loges et de sièges réservés recevront gratuitement, avec les compliments des Expos, un Chapeau Sport qui se range aisément dans la poche. Avant la partie, vous pourrez assister à une rencontre amicale entre des golfeurs professionnels de passage chez nous pour l'Omnium Canadien.

★★ **Soirée familiale.** Achetez un billet plein prix dans n'importe quelle section et emmenez le reste de la famille à moitié prix dans la même section.

Les billets sont en vente à Jarry et à tout comptoir TRS. Pour renseignements, composez 273-0433.

# En fin de semaine...

**C'est en plein l'temps!**

Avec modération, on apprécie mieux les bonnes choses.

BIÈRE  
**Laurentide**  
ALE  
341 ml 12 oz 4.5% alc/vol